



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

143^e Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Madrid (Espagne)

26-30 novembre 2021

Résultats des travaux



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page(s)</u>
Réunions et autres activités	
143^e Assemblée	
1. Cérémonie inaugurale	4
2. Participation	6
3. Dimension hybride	7
4. Choix d'un point d'urgence	7
5. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes	7
6. Séance de clôture de l'Assemblée	12
208^e session du Conseil directeur	
1. Élection de la Présidente de la 143 ^e Assemblée	14
2. Rapport du Président de l'UIP	14
3. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 207 ^e session du Conseil directeur	14
4. Adoption de la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022-2026	14
5. Situation financière	15
6. Budget consolidé pour 2022	16
7. Membres de l'UIP et statut d'observateur	16
8. Récentes réunions spécialisées de l'UIP	17
9. Prochaines réunions interparlementaires	18
10. Rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP	18
11. Rapports des organes pléniers et comités spécialisés	18
12. Élections au Comité exécutif	18
13. Reconduction du mandat du Secrétaire général	18
14. Prix Cremer-Passy de l'UIP	18
286^e session du Comité exécutif	
1. Débats et décisions	19
2. Stratégie de l'UIP pour 2022-2026	21
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements	21
4. Sous-Comité des finances	23
Forum et Bureau des femmes parlementaires	23
Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	24

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires	25
2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	25
3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	26
4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	27
5. Groupe consultatif sur la santé	27
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	28
7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	28
8. Groupe de travail sur la science et la technologie	29

Autres manifestations

1. Réunion avec les présidents des groupes géopolitiques	30
2. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire - <i>Pour un monde exempt de mines : universalisation et mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel</i>	31
3. Débat paritaire : <i>Les hommes et les femmes parlementaires s'impliquent-ils dans une égale mesure en faveur de l'égalité des sexes ?</i>	31
4. Échange de connaissances sur la crise climatique : <i>Les parlements en tant qu'acteurs du changement dans l'urgence climatique</i>	32
5. Atelier intitulé <i>Les bonnes pratiques parlementaires en matière de promotion du dialogue interconfessionnel</i>	33
6. Atelier sur <i>La participation du public au travail des parlements : défis, opportunités et bonnes pratiques</i>	34
7. Lancement du <i>Guide sur l'élaboration de lois sensibles au genre</i>	34
8. Lancement du rapport régional intitulé <i>Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique</i>	35
9. Lancement des <i>Lignes directrices à l'usage des parlementaires pour la budgétisation des ODD</i>	35
10. Campagne <i>Je dis oui à plus de jeunes au parlement !</i>	35

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire**Élections et nominations**

1. Comité exécutif	35
2. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	35
3. Bureau des femmes parlementaires	36
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	36
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	36
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	36
7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	36
8. Groupe de travail sur la science et la technologie	37
9. Vérificateurs internes des comptes de l'exercice 2022	37
10. Commissions permanentes	37
11. Rapporteurs à la 145 ^e Assemblée	38
12. Rotation des présidences des commissions permanentes de l'UIP jusqu'en 2033 ..	38

Médias et communication	40
--------------------------------------	----

Membres de l'Union interparlementaire	42
--	----

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 143^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour	43
Déclaration de Madrid : <i>Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie</i>	44
Résolution	
• <i>Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants</i>	48
Point d'urgence	
• Résolution : <i>Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19</i>	52
Rapports des Commissions permanentes	
• Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ...	54
• Rapport de la Commission permanente du développement durable	58
• Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	61

Rapports, décisions et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire

Rapports, décisions et autres textes	
• Stratégie de l'UIP pour 2022-2026	64
• Budget de l'UIP pour 2022	72
• Barème des contributions pour 2022	73
• Message parlementaire à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5)	77
• Rapport du Forum des femmes parlementaires.....	79
• Rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	82
• Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	83
• Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	84
• Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	86
• Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie	88
• Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes	89
Prochaines réunions	
• Calendrier des futures réunions et autres activités	92
• Ordre du jour de la 144 ^e Assemblée	95

143^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 143^e Assemblée de l'UIP a eu lieu le vendredi 26 novembre 2021 à 18 h 30 au Palacio Municipal (IFEMA) de Madrid, en la présence de Sa Majesté le Roi Felipe VI d'Espagne.

Mme Isabel Diaz Ayuso, Présidente de la Communauté de Madrid, a souhaité la bienvenue aux délégués à Madrid et relevé que le Palais des congrès IFEMA, qui accueillait l'Assemblée, avait été, en mars 2020, le site du premier hôpital de fortune créé par la ville pour soigner les cas de COVID-19. L'Espagne avait une longue tradition de démocratie parlementaire, qui remontait aux *Cortes de Léon*, en 1188. Le pays était entré de plain-pied dans la modernité en 1978 et la monarchie, désormais incarnée par le Roi Felipe VI, était essentielle à sa stabilité.

Mme Diaz Ayuso a remercié l'UIP d'avoir choisi Madrid pour y tenir son Assemblée et souhaité aux délégués pleine réussite dans leur travail essentiel en faveur de la paix et de l'entente. La vocation des parlements était de se mettre au service du bien commun, de protéger le peuple des abus de pouvoir, de dialoguer pour résoudre les difficultés et de garantir une coexistence pacifique. Les citoyens du monde comptaient sur les délégués de l'Assemblée pour coopérer et trouver un consensus dans l'intérêt de la démocratie et de la liberté. Mme Diaz Ayuso a formulé le vœu que les délégués trouvent également un moment pour explorer Madrid pendant leur séjour.

Dans un message vidéo, **M. Abdulla Shahid, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies**, a évoqué son mandat de parlementaire et le rôle important revenant aux parlements pour que les accords des Nations Unies portent leurs fruits. L'Assemblée de l'UIP constituait une occasion de s'appuyer sur la déclaration adoptée à l'occasion de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui s'était déroulée en septembre 2021 à Vienne, pour vaincre la pandémie de COVID-19, développer notre résilience et renforcer notre engagement commun à l'égard de l'état de droit, de la durabilité, de la démocratie et des droits de l'homme.

Dans un message vidéo, **M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU**, a mis en valeur le rôle vital des parlements pour trouver des solutions aux nombreuses difficultés graves auxquelles le monde était confronté, à savoir l'urgence climatique, les inégalités et les conflits incessants sur la planète entière. Dans son récent rapport, intitulé *Notre programme commun*, il soulignait l'importance de construire une forme de multilatéralisme plus inclusive, rassemblant les parlements, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs pour une prise de décision à l'échelon mondial. Les sujets tels que l'égalité des sexes, la participation du public et la promotion du dialogue interreligieux abordés à l'Assemblée étaient tous essentiels pour la promotion de communautés et de sociétés pacifiques et résilientes.

Les danseurs du Ballet national espagnol ont interprété un flamenco traditionnel.

M. Ander Gil García, Président du Sénat espagnol, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom des *Cortes Generales* et souligné que les parlementaires étaient unis par les difficultés auxquelles le monde était actuellement confronté. Les parlementaires devaient prêcher par l'exemple, faire preuve de bonne volonté et de respect et surmonter leurs divergences de vue par le dialogue pour renforcer la confiance des citoyens dans la démocratie. Les inégalités dans les zones rurales et urbaines, ainsi que l'écart séparant les responsables de la prise de décision à l'échelon central de la périphérie étaient des questions indispensables à aborder dans de nombreux pays.

La violence et les abus subis par les femmes dans les parlements restaient d'une banalité révoltante, les coupables en étant souvent leurs collègues parlementaires masculins. Les parlements devaient œuvrer à faire de leurs Chambres des lieux sûrs et respectueux, où régnait une vraie égalité des sexes et exempts de toute violence. Les parlements devaient représenter les citoyens et préserver les valeurs démocratiques. La Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, qui devait être adoptée dans la semaine à venir, présentait une série d'objectifs et de domaines stratégiques qui orienteraient les activités de l'Organisation et inciteraient les parlements à œuvrer de concert dans les cinq années à venir pour exercer une influence accrue.

Mme Meritxell Batet Lamaña, Présidente du Congrès des députés espagnol, a souhaité la bienvenue aux délégués à Madrid au nom du Congrès des députés. La 143^e Assemblée de l'UIP, la quatrième à se tenir à Madrid, marquait un retour aux réunions en présentiel au terme de pratiquement deux années de pandémie de COVID-19. Le Parlement espagnol était conscient de la responsabilité particulière qui était la sienne de veiller à ce que l'Assemblée se déroule dans des conditions de sécurité optimales. Le virus de la COVID-19 était désormais maîtrisé dans un grand nombre de pays, mais il restait encore beaucoup de progrès à accomplir, notamment pour garantir un accès universel aux vaccins.

La pandémie avait constitué un défi important pour les parlements, qui avaient dû adopter de nouvelles méthodes de travail, passant souvent par les nouvelles technologies, et reformuler et approuver des mesures d'urgence dans une situation en constante évolution. La crise avait créé beaucoup de méfiance, mettant la démocratie en danger. Les parlements avaient donc dû faire preuve de cohérence, d'union et d'ouverture à des solutions radicales. Le mécontentement des populations à l'égard de la politique avait suscité une polarisation, de l'exclusion et du populisme dans un grand nombre de pays, minant les institutions démocratiques. Le thème de l'Assemblée, à savoir : *Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie* était donc particulièrement bien choisi. Le monde attendrait des débats et des conclusions de l'Assemblée qu'ils redonnent espoir dans l'avenir de la démocratie.

M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire, a remercié le Parlement espagnol d'avoir accepté d'accueillir l'Assemblée et de l'avoir organisée en bien moins de temps que ce n'est habituellement le cas. Depuis la dernière Assemblée en présentiel à Belgrade, en octobre 2019, l'UIP avait réussi à poursuivre ses activités grâce aux réunions à distance, mais la véritable diplomatie parlementaire se nourrissait de contacts interpersonnels. La pandémie de COVID-19 avait montré à quel point le monde était devenu interdépendant et révélé l'impérieuse nécessité de collaborer les uns avec les autres pour trouver des solutions mondiales à des problèmes mondiaux. Plus de cinq millions de personnes avaient perdu la vie à cause du virus, dont de nombreux parlementaires, et la pandémie était responsable d'un recul par rapport aux progrès durement acquis dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Ces deux dernières années avaient également été marquées par de dangereuses régressions de la démocratie et des droits de l'homme, notamment une épidémie de coups d'État militaires et d'attaques directes contre les parlements en Afghanistan, en Guinée, au Mali, au Myanmar et au Soudan, entre autres. Il y allait de la responsabilité des parlements de reconstruire en mieux. La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement avait envoyé un message fort, signalant qu'il n'était pas envisageable d'agir comme si de rien n'était. Il fallait faire davantage pour combattre la crise climatique de façon efficace et responsable. La pandémie avait atteint particulièrement durement les femmes et les jeunes, et il était essentiel de veiller à ce qu'ils soient représentés dans tous les aspects de la société et de la prise de décision, y compris au parlement. La technologie permettait aux populations d'être moins isolées qu'autrefois, mais elle avait aussi permis une recrudescence terrible de l'extrémisme, de la polarisation et de la désinformation. Les parlementaires devaient s'écouter les uns les autres, promouvoir la coopération et la confiance en faisant passer un message d'espoir, et non de haine, et protéger la démocratie.

Sa Majesté le Roi Felipe VI d'Espagne a souhaité la bienvenue aux délégués et présenté ses condoléances pour les terribles pertes de vies humaines à déplorer dans le monde entier à cause de la pandémie de COVID-19. L'Espagne était fière d'avoir été choisie pour accueillir l'Assemblée et elle prenait toutes les mesures requises pour veiller à ce que cette dernière se déroule dans les meilleures conditions sanitaires possibles. L'UNESCO avait reconnu l'Espagne comme étant le berceau du parlementarisme, les *Cortes de Léon*, qui remontaient à 1188, étant considérées comme le premier système parlementaire documenté en Europe. Il ne saurait y avoir d'accords et de coopération sans dialogue entre les pays et les institutions. L'UIP était le fruit de la conviction de Sir William Randal Cremer et de Frédéric Passy que les parlements devaient présenter un front uni face aux défis mondiaux.

L'accent mis par le débat général de l'Assemblée sur les menaces que subissaient les parlements et la démocratie s'inscrivait dans le droit fil des intentions des fondateurs de l'UIP. Dans les journées qui allaient suivre, les parlementaires auraient fort à faire pour concilier leurs diverses perspectives et trouver un consensus pour l'avenir. Les parlements avaient beaucoup de difficultés en commun, notamment la pandémie de COVID-19 et l'urgence climatique. Il y allait de leur responsabilité de mettre à profit les talents et les compétences de tous les secteurs de la société, ainsi que d'améliorer la représentation des femmes et des jeunes, qui était une nécessité vitale.

Sa Majesté le Roi Felipe VI d'Espagne a souhaité une bienvenue toute particulière aux parlements d'Amérique latine, avec lesquels l'Espagne partageait un lien culturel historique, ainsi qu'aux parlements de la Méditerranée et des autres pays de l'Union européenne. L'Espagne était particulièrement honorée d'accueillir la première Assemblée de l'UIP se déroulant dans l'Union européenne depuis vingt ans. Sa Majesté le Roi a souhaité la bienvenue aux parlementaires du monde entier et s'est déclaré convaincu que l'intérêt qu'ils portaient aux débats à venir, ainsi que leur détermination, porteraient leurs fruits. Il a remercié le Ballet national espagnol du spectacle de flamenco qu'il avait présenté et invité les délégués à participer aux nombreuses autres activités culturelles et de loisir que Madrid avait à offrir.

Sa Majesté le Roi Felipe VI d'Espagne a déclaré ouverte la 143^e Assemblée de l'UIP.

2. Participation

Des délégations des 117 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chypre, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Suriname, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les six Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative est-africaine (EALA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe et Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants :

- i) du système des Nations Unies : Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH),
- ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire des pays de langue turque, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association parlementaire du Commonwealth, Comité interparlementaire G5-Sahel, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI),
- iii) des organisations non gouvernementales mondiales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme,
- iv) des associations politiques internationales : Internationale socialiste (IS),
- v) des autres organisations partenaires de l'UIP : Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Ordre souverain de Malte.

* Pour la liste complète des Membres de l'UIP, voir page 42

Sur les 936 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 515 étaient parlementaires (509 de Parlements membres et 6 de Membres associés). Parmi eux, 39 étaient président(e)s de parlement, 31 vice-président(e)s, 200 étaient des femmes (38,8 %) et 128 des jeunes parlementaires (24,9 %).

3. Dimension hybride

La 143^e Assemblée s'est tenue en présentiel, mais certaines des salles de réunion avaient été équipées pour assurer un mode hybride et permettre la participation des délégués n'ayant pas pu faire le déplacement jusqu'à Madrid à cause de restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Ce mode d'organisation s'est révélé particulièrement approprié pour les réunions à huis clos du Comité exécutif et des Bureaux et a permis aux intervenants et aux experts invités de prendre la parole à distance pendant des séances de commissions permanentes et de certains ateliers. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a également pu tenir une série d'auditions à distance.

Le Forum des femmes parlementaires, la cérémonie inaugurale ainsi que le débat général de l'Assemblée ont fait l'objet d'une diffusion en direct en langue anglaise. Au total, 45 participants ont suivi différentes séances à distance tandis que près de 200 observateurs ont suivi les séances publiques par ce biais.

4. Choix d'un point d'urgence

Le 27 novembre 2021, le Président a informé l'Assemblée que le Secrétariat avait reçu les cinq demandes suivantes pour l'inscription d'un point d'urgence :

- *Soutien parlementaire mondial à la situation humanitaire des Palestiniens* (Indonésie) ;
- *Faire cesser la traite des êtres humains, mettre un terme aux violations des droits de l'homme et œuvrer en faveur d'élections libres et régulières au Bélarus* (Allemagne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Ukraine et Royaume-Uni) ;
- *Stimuler le développement régional dans les pays à taux de migration internationale élevé* (Mexique) ;
- *La nécessité impérieuse d'assurer la continuité de l'activité parlementaire en période de pandémie* (Fédération de Russie) ;
- *Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19* (Groupe africain).

Après avoir exposé sa proposition, l'Allemagne, avec le soutien des sept autres co-auteurs européens, a retiré sa demande en faveur de celle sur l'équité vaccinale présentée par le Groupe africain. La Fédération de Russie a fait de même et a demandé au Groupe africain d'ajouter la Fédération de Russie aux co-auteurs de sa proposition. Après que le Groupe africain a présenté sa proposition, l'Indonésie et le Mexique ont également retiré leur proposition en faveur de celle du Groupe africain. Ainsi, l'Assemblée s'est retrouvée avec une seule proposition de point d'urgence à examiner.

En vertu de l'Article 16.1 des Statuts de l'UIP, qui prévoit que "les votes de l'Assemblée ont lieu par appel nominal sauf lorsque la décision proposée à l'Assemblée ne fait pas l'objet d'opposition", l'Assemblée a décidé par acclamation d'ajouter la proposition du Groupe africain au point 7 de son ordre du jour.

Entre-temps, le Bélarus a demandé la parole afin de pouvoir exprimer son opposition à la demande présentée par l'Allemagne avec le soutien de sept pays européens puis retirée. Le Président de l'UIP a expliqué que l'Assemblée ne pouvait entendre une opinion adverse sur une proposition ayant été retirée. Après que toutes les propositions de point d'urgence ont été présentées, le Président de l'UIP a donné la parole au Bélarus qui a exercé son droit de réponse, en vertu de l'article 22.2 du Règlement de l'Assemblée.

5. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes

- a) Débat général : Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie (point 3)

Au cours des trois jours de délibérations, quelque 110 législateurs de 92 Parlements membres, dont 31 Président(e)s de parlement et 13 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 3 Membres associés et 6 observateurs, ont contribué au débat général. M. Danilo Türk, ancien Président de la Slovénie, a prononcé un discours liminaire à l'ouverture du débat général.

Mme Meritxell Batet Lamaña, Présidente du Congrès des députés espagnol, a dit que même si la démocratie avait été confrontée à de multiples défis dans son histoire, la plupart des pays dans le monde disposaient aujourd'hui d'un parlement, pilier de la démocratie. Les démocraties parlementaires doivent reposer sur un consensus de valeurs et d'objectifs communs, refléter le pluralisme politique des sociétés qu'elles représentent et faire en sorte que des vues différentes ou minoritaires puissent être exprimées. L'omission des points de vue divergents constitue l'un des plus grands dangers auxquels la démocratie est confrontée, lequel se manifeste par l'accroissement de la polarisation et la montée du populisme.

Le monde fait face à une multitude de crises : urgence climatique, inégalités, tourmente économique et migration. Pour que des solutions puissent être trouvées, il est indispensable que les gens aient confiance en l'institution du parlement, cette confiance étant favorisée par l'inclusivité, la cohésion sociale, le respect, et des garanties en matière de sécurité, de liberté et de prospérité. Les parlements doivent trouver des accords et des consensus, mais ils doivent aussi reconnaître la légitimité des positions divergentes. Le consensus scientifique et l'état de droit doivent être respectés en vue d'enrayer les tentatives populistes de répandre des informations mensongères et des faits alternatifs. L'affaiblissement des institutions publiques a pour effet d'affaiblir également le pouvoir démocratique et de renforcer les pouvoirs non démocratiques.

M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire, a dit que le débat général serait l'occasion d'entendre les différents points de vue des Membres de l'UIP, notamment de jeunes parlementaires, d'analyser les problèmes et de formuler des solutions concrètes, et d'écouter les autres et de tirer des enseignements de leurs expériences. Les délégués ont été invités à être respectueux et constructifs dans leurs interventions, et à porter leur attention sur les mesures que les parlementaires peuvent et doivent prendre pour renforcer la démocratie.

Le débat sera axé sur quatre thèmes principaux : les nouvelles façons d'envisager la politique pour relever les différents défis auxquels les démocraties sont confrontées partout dans le monde, les mesures pour lutter contre la désinformation et les discours de haine tout en maintenant des conditions favorables à la liberté d'expression, les moyens de réduire la polarisation et l'hostilité, et les moyens de reconnecter les citoyens à leurs institutions démocratiques par une mobilisation, une participation et une inclusion accrues du public.

M. Danilo Türk, invité spécial, a rappelé qu'il avait entretenu des contacts réguliers avec l'UIP pendant sa carrière, en tant que Sous-Secrétaire général aux affaires politiques à l'ONU entre 2000 et 2005 et Président de la Slovénie de 2007 à 2012, et dans l'exercice de sa fonction actuelle de Président du Club de Madrid, une organisation qui réunit d'anciens présidents et premiers ministres du monde entier en vue de promouvoir la démocratie et la coopération internationale.

Si la démocratie s'est montrée très résistante face à une multitude de dangers, elle doit veiller à ne pas tomber dans un excès de confiance. Le monde doit affronter de nombreux défis qui se recoupent les uns les autres : la montée des tendances autoritaires, une vague de coups d'État, l'émergence d'un nouvel écosystème de l'information sans cadre normatif, un accroissement des écarts salariaux et des inégalités qui se soldent par le mécontentement social et par la polarisation, et la montée non maîtrisée d'idéologies telles que le nationalisme. La démocratie reste le meilleur espoir de trouver des solutions à ces problèmes.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, le Club de Madrid a créé une Commission mondiale de la démocratie et des urgences, dont le Secrétaire général de l'UIP est membre. La Commission publiera prochainement son rapport, qui sera consacré à trois pièces maîtresses de la résilience démocratique : les mécanismes de la démocratie et les droits fondamentaux, l'inclusion et la cohésion sociales, un leadership et une culture démocratique efficaces. L'accroissement de la polarisation est particulièrement préoccupant. En outre, les droits de l'homme doivent être protégés, car ils sont un préalable à la démocratie.

Les parlements ont joué un rôle prépondérant pendant la pandémie. Ils se sont adaptés aux circonstances en renforçant leur efficacité, la transparence, l'inclusion et l'innovation, et se sont rendu compte qu'une attention particulière devra être accordée à plusieurs domaines. Il sera en effet nécessaire de revoir les cadres constitutionnels applicables aux crises, d'établir un processus clair et simple pour l'élaboration des lois de nécessité, d'être prêts à répondre à des crises futures

et suffisamment souples pour permettre aux parlements de poursuivre leur activité, d'envisager les technologies numériques comme une opportunité, de s'adapter au nouvel écosystème de l'information et de limiter les pratiques monopolistiques des entreprises de technologie, d'adopter de nouveaux mécanismes de participation et de mettre à profit l'appétit croissant pour l'engagement civique, d'accroître la représentation des femmes et des groupes sous-représentés, et d'accorder plus d'attention aux aspirations et besoins des jeunes.

Mme Lesia Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a relevé que la polarisation accrue avait débouché sur une culture de haine et d'intolérance qui se manifestait le plus souvent à l'encontre des femmes. Ce problème a été exacerbé par l'accessibilité et l'anonymat des plateformes numériques et des réseaux sociaux. Les parlements doivent saluer et valoriser le rôle des femmes pour instaurer la confiance et faire abstraction des clivages politiques. Il a été démontré que les forums de femmes parlementaires peuvent réunir des femmes de tous les tendances politiques autour de priorités qu'elles peuvent soutenir d'une seule voix.

La représentation égale des hommes et des femmes est un pas essentiel pour rendre les parlements plus représentatifs de la société. Des mesures positives doivent être mises en œuvre afin d'accroître le nombre de femmes occupant des postes dirigeants et de lever les obstacles qui limitent leur participation politique, notamment la discrimination, le sexisme, le harcèlement et la violence. Les parlements qui respectent l'équilibre homme-femme donnent vie à des politiques sensibles au genre, qui sont souvent des facteurs de croissance, de durabilité et d'autonomisation pour tous.

Dans un message vidéo, **Mme Sahar Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires**, a fait remarquer que les jeunes avaient été gravement touchés par les conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Ils ont été privés de leur droit d'ouvrir la voie à un avenir résilient, prospère et juste. Les jeunes parlementaires ont fait entendre leur voix à la 142^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue en ligne, et à la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, et vont continuer d'attirer l'attention de leurs collègues parlementaires sur la nécessité de renforcer la participation des jeunes et de tenir compte de la perspective des jeunes en politique.

La campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*, lancée dans le courant de 2021, a obtenu le soutien d'un très grand nombre d'acteurs du changement dans le monde, et les efforts seront intensifiés pour qu'elle continue de stimuler une action transformatrice. La méfiance de nombreux jeunes à l'égard de la politique est un facteur de désengagement, de marginalisation et de polarisation. Une participation accrue des jeunes au processus démocratique rendra la démocratie plus forte et plus résiliente tout en améliorant la vie des jeunes et en comblant le fossé entre les générations.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux réunions, les 28 et 29 novembre 2021, sous la conduite de M. J.I. Echániz (Espagne), Président par intérim de la Commission.

Le 28 novembre, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Ce thème avait été retenu par la Commission comme thème d'étude de sa prochaine résolution, qui sera négociée à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP. L'objectif de cette audition était de donner aux membres de la Commission une vision complète du sujet et de son importance. Seize personnes se sont exprimées lors du débat, dont les deux co-rapporteurs, une organisation ayant le statut d'observateur et cinq experts.

Le 29 novembre, la Commission a examiné son deuxième point de fond lors d'une réunion-débat sur le thème *Le rôle du parlement dans la lutte contre les risques de détournement dans les transferts d'armes*. Cette réunion-débat s'est ouverte sur les déclarations de trois experts, qui s'exprimaient chacun sous un angle différent, dans le but de donner aux membres de la Commission une vision d'ensemble précise de la question. Outre les interventions des experts, 11 personnes ont pris la parole.

Le Bureau de la Commission s'est réuni le 28 novembre 2021, en présence de 9 de ses 18 membres, ainsi que de la représentante de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires. Au cours de la réunion, la nouvelle Stratégie de l'UIP a été présentée au Bureau, qui a également débattu de son plan de travail. Il a été décidé de consacrer tout le temps à disposition lors de la 144^e Assemblée à la négociation de la résolution. Cette proposition a par la suite été approuvée par la Commission permanente à la fin de sa dernière séance plénière, intervenue le 29 novembre.

Le 29 novembre, s'est tenue l'élection des membres du Bureau de la Commission, qui a également élu son Président et son Vice-Président pour le cycle 2022-2023.

Le rapport de la Commission sur la réunion-débat et l'audition a été présenté à l'Assemblée à l'occasion de sa dernière réunion, en date du 30 novembre, par M. Echániz (Espagne), Président par intérim de la Commission permanente.

c) Commission permanente du développement durable

La Commission permanente a tenu ses séances les 27 et 29 novembre. Les séances ont été présidées par un membre du Bureau, M. W. William (Seychelles).

La Commission a examiné le sujet de la prochaine résolution, intitulée *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. Mme I. Kharkova de l'équipe de l'UNESCO chargée de l'avenir de l'apprentissage et de l'innovation a présenté le thème et les questions clés à examiner et à débattre. Les co-rapporteurs, Mme H. Järvinen (Finlande) et M. S. Patra (Inde), ont partagé leurs idées préliminaires sur le contenu du projet de résolution. Une nouvelle publication de l'UIP, intitulée *Élaboration de lois sensibles au genre : guide à l'usage des parlementaires*, a également été lancée lors de la première séance.

Lors de la deuxième séance, la Commission a tenu une discussion sur le thème de *L'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles : Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que l'eau soit accessible et disponible pour tous ?* Des contributions d'experts ont été apportées par M. D. Muruven, Responsable de la politique mondiale en matière d'eau douce au Fonds mondial pour la nature (WWF), et M. Lifeng Li, Directeur de la Division de la mise en valeur des terres et des eaux à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La Commission a tenu des élections au Bureau et a élu ses nouveaux Président et Vice-Président.

Elle a approuvé la proposition du Bureau de consacrer ses séances lors de la 144^e Assemblée de l'UIP à la préparation de la résolution.

Le rapport de la Commission a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance, le 30 novembre, par M. W. William.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu deux séances, les 27 et le 29 novembre 2021, sous la conduite de M. D. Marie (France), membre du Bureau.

La Commission a examiné le projet de résolution intitulé *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants*. L'une des trois co-rapporteurs, Mme A. Gerken (Pays-Bas), a présenté le projet de résolution, les deux autres co-rapporteurs, Mme J. Oduol (Kenya) et M. P. Limjaroenrat (Thaïlande), ayant été empêchés.

Dans le cadre de son examen, la Commission s'est penchée sur 80 amendements présentés par les parlements de 16 pays (Afrique du Sud, Allemagne, Bahreïn, Belgique, Canada, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran [République islamique d'], Suède et Suisse). Un amendement avait été présenté par le Forum des femmes parlementaires.

Deux co-rapporteurs, Mme Oduol (Kenya) et Mme Gerken (Pays-Bas), ont présenté le projet de résolution révisé à la dernière séance de la Commission. Le projet de résolution a été adopté par acclamation.

Le Bureau de la Commission s'est réuni le 29 novembre. Il a examiné les propositions de programme de travail pour la Commission. Cinq thèmes d'étude avaient été proposés dans les temps impartis pour la prochaine résolution de la Commission par l'Allemagne, la Fédération de Russie, l'Inde, les Maldives et l'Uruguay. Chacune de ces propositions a été présentée par la délégation correspondante, à l'exception de la proposition de l'Inde.

Sur une recommandation unanime du Bureau, la Commission a retenu comme thème de sa prochaine résolution la proposition de l'Allemagne intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*. Un débat préparatoire aura lieu dans le cadre de la 144^e Assemblée et le texte de la résolution sera finalisé à la 145^e Assemblée en octobre 2022.

La Commission a approuvé la recommandation unanime du Bureau de tenir une réunion-débat à la 144^e Assemblée sur le thème *Le rôle des parlements pour concilier les exigences sanitaires en période de pandémie et la préservation des libertés publiques*.

La Commission a également recommandé l'organisation de deux ateliers à la 144^e Assemblée, si le calendrier de travail le permet, sur les thèmes de l'intelligence artificielle et de la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Le projet de résolution sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants a été présenté par Mme Gerkens (Pays-Bas) à l'Assemblée réunie en plénière l'après-midi du 30 novembre et a été adopté par acclamation.

La Commission a tenu des élections au Bureau et a élu ses nouveaux Président et Vice-Président.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie en séance plénière le 29 novembre, sous la présidence de son Président par intérim, M. P. Katjavivi (Namibie). La séance a consisté en deux réunions-débat auxquelles ont participé des responsables de haut niveau de l'ONU.

La première réunion-débat sur la campagne de vaccination mondiale pour mettre fin à la pandémie de COVID-19 s'est déroulée en présence de représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Mme S. Swaminathan, Scientifique en chef, et Mme K. O'Brien, Directrice du Département Immunisation, vaccins et produits biologiques à l'OMS, ainsi que M. E. Gomez, Chef du personnel à ONUSIDA, ont discuté de l'équité dans l'accès aux vaccins et des moyens mis en œuvre par leurs organisations respectives pour lutter contre la pandémie. Trente-quatre délégations parlementaires comprenant quelque 80 parlementaires étaient présentes et 14 participants ont posé des questions aux intervenants.

L'objectif consistant à immuniser 70 pour cent de la population mondiale d'ici juin 2022 est en mauvaise voie, en raison de la capacité limitée de fabrication du vaccin et, dans une moindre mesure, de l'hésitation chez certaines personnes à se faire vacciner. L'expansion de la production d'un produit médical hautement sophistiqué et le transfert du savoir-faire technique nécessaire posent des difficultés spécifiques, sans parler des contraintes liées aux droits de propriété intellectuelle qui découlent de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC). Les parlementaires ont souligné la nécessité de renforcer la solidarité mondiale et de lutter de façon beaucoup plus énergique contre la pandémie. Plus d'un intervenant a rappelé que "personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas". L'apparition récente du variant Omicron, potentiellement plus agressif, a rappelé brutalement la nécessité de renforcer la riposte mondiale à la pandémie.

La deuxième réunion-débat a porté sur le rapport du Secrétaire général de l'ONU – *Notre programme commun*. Mme M. Griffin, Conseillère politique au Cabinet exécutif du Secrétaire général de l'ONU, a présenté le rapport du Secrétaire général publié en septembre 2021 sur le programme commun adopté à l'issue de la réunion de haut niveau organisée à l'occasion du 75^e anniversaire de l'ONU (Sommet ONU75). Les douze engagements contenus dans le programme commun visent à répondre aux menaces croissantes qui pèsent sur la durabilité du monde, depuis les changements climatiques jusqu'aux futures pandémies en passant par les questions relatives à la paix et à la sécurité. Les pays ont réitéré l'importance des ODD et la nécessité de renforcer le multilatéralisme, comme l'a montré tout récemment la pandémie de COVID-19.

Dix délégations ont réagi à la présentation de Mme Griffin et ont rappelé l'importance des fonctions représentative, législative et de contrôle des parlements dans l'application des accords internationaux, tels que le programme commun, et la ratification des traités internationaux. De manière générale, les intervenants ont souligné l'importance des solutions multilatérales dans un monde de plus en plus interdépendant.

La Commission a tenu des élections au Bureau et a élu ses nouveaux Président et Vice-Président.

f) Débat sur le point d'urgence

Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19

Le débat sur le point d'urgence s'est déroulé dans la matinée du dimanche 28 novembre 2021 sous la conduite de Mme F. Zainal, Présidente du Conseil des représentants du Bahreïn.

Treize intervenants ont pris la parole pendant ce débat (Fédération de Russie, Inde, Afrique du Sud, Bahreïn, Turquie, Yémen, Maroc, Suriname, Uruguay, Portugal, Chili, République démocratique du Congo et République-Unie de Tanzanie).

Tous les intervenants se sont déclarés favorables à la proposition de point d'urgence et ont souligné l'importance de la coopération et de la solidarité internationales pour accélérer le programme de vaccination dans les pays à faible revenu. Cette solidarité avait déjà été manifestée par les auteurs des quatre autres propositions qui avaient retiré leurs demandes et reporté leur soutien sur la proposition relative à l'équité vaccinale.

Les délégués ont été nombreux à évoquer l'importance de la coopération internationale et de la contribution aux programmes du volet Vaccins de l'Accélérateur ACT (COVAX) et du Fonds pour l'acquisition de vaccins en Afrique (AVAT), en insistant sur le fait que des politiques efficaces étaient nécessaires pour appuyer les programmes de vaccination.

Les délégués, qui ont déploré le tragique décès de leurs collègues parlementaires emportés par la COVID-19, ont étendu leurs condoléances à toutes les personnes touchées par la pandémie.

À la fin du débat, M. J.K. Mhagama (République-Unie de Tanzanie), initiateur de la proposition de point d'urgence pour le Groupe africain, a remercié tous les intervenants ainsi que les auteurs des autres propositions qui avaient décidé de se désister pour reporter leur soutien sur la demande du Groupe africain. Il a invité ses collègues parlementaires à réfléchir à certaines questions essentielles, par exemple les raisons pour lesquelles les pays les plus pauvres avaient été laissés de côté pour la vaccination et la façon dont les pays développés pouvaient venir en aide aux autres.

L'Assemblée a renvoyé le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la Belgique, de la Fédération de Russie, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie, des Seychelles, de l'Uruguay et de la Zambie.

g) Adoption de la résolution sur le point d'urgence

Dans l'après-midi du 29 novembre 2021, l'Assemblée réunie en séance plénière a pris connaissance de plusieurs propositions d'amendement présentées par le Président du Parlement du Zimbabwe. Comme il est apparu que certains des amendements proposés auraient pour effet de changer la nature et la portée de la résolution, l'Assemblée plénière a adopté à l'unanimité la résolution sans les amendements de fonds qui avaient été proposés. Il a été convenu que les modifications d'ordre linguistique seraient intégrées à la résolution par le Secrétariat avant publication (voir page 52).

6. Séance de clôture de l'Assemblée

À la séance de clôture, le 30 novembre, le **Président de l'UIP** a présenté la Déclaration de Madrid sur le thème *Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie* (voir page 44). La Déclaration encourage les parlementaires à adopter de nouvelles approches en politique et à lutter contre la désinformation et les discours de haine. Les parlementaires doivent montrer l'exemple en atténuant la polarisation dans leurs débats et en se montrant respectueux les uns envers les autres, dans le but de reconnecter les citoyens aux institutions démocratiques. Ils doivent déployer un leadership, en particulier en période de crise, et adopter une approche inclusive dans leurs travaux. L'Assemblée a fait sienne la Déclaration de Madrid à l'unanimité.

Mme A. Gerkens, Vice-Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a présenté la résolution de la Commission, intitulée *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants* (voir page 48). L'Assemblée a adopté la résolution à l'unanimité.

L'Assemblée a pris acte des rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, de la Commission permanente du développement durable et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies (voir page 54).

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude retenu pour la résolution de la Commission de la démocratie et des droits de l'homme, qui sera adoptée à la 145^e Assemblée de l'UIP, ainsi que le choix des rapporteurs qui travailleront sur le projet de résolution (voir page 38).

Mme P. Maharani, Présidente de la Chambre des représentants d'Indonésie, a chaleureusement invité tous les Membres de l'UIP à participer à la 144^e Assemblée, qui aura lieu du 20 au 24 mars 2022 à Nusa Dua. Une brève vidéo a été projetée.

Au terme de l'Assemblée, les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole :

M. K. Barkiya Abdullahi (Nigéria) au nom du Groupe africain, **M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis)** au nom du Groupe arabe, **M. B. Mahtab (Inde)** au nom du Groupe Asie-Pacifique, **M. M. Yerman (Kazakhstan)** au nom du Groupe Eurasie, **M. B. Llano (Paraguay)** au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et **Mme A. Gerkens (Pays-Bas)** au nom du Groupe des Douze Plus. Ils ont remercié le Parlement espagnol et les nombreuses équipes locales qui ont fait en sorte que l'Assemblée puisse avoir lieu et qui ont assuré les conditions de sécurité nécessaires, en particulier les personnes qui ont participé à l'important processus de tests de dépistage de la COVID-19 mis en place. Ils ont également remercié le Président de l'UIP pour avoir persévéré dans ses efforts pour que l'Assemblée ait lieu, ainsi que le Secrétaire général et le Secrétariat pour la préparation d'un programme de réunions qui a porté ses fruits. L'un des faits marquants de l'Assemblée a été le consensus des Parlements membres autour du point d'urgence sur l'équité vaccinale dans le contexte de la COVID-19. En adoptant la résolution sur ce point d'urgence, les parlementaires ont fait montre d'une solidarité exemplaire face à une crise mondiale sans précédent. Les groupes géopolitiques se sont engagés à donner suite aux importantes décisions prises à l'Assemblée et ont dit se réjouir à la perspective de se réunir de nouveau à Nusa Dua en mars 2022.

Dans ses observations finales, le **Président de l'UIP** a félicité le Parlement espagnol pour l'organisation efficace de la première Assemblée en présentiel depuis deux ans, qui a réuni près de 1 000 participants de quelque 120 pays. Il a remercié tous les délégués pour leur participation et s'est dit convaincu que les délibérations avaient mené à des solutions et des actions concrètes qui seraient source d'espoir pour les citoyens du monde entier.

Dans ses observations finales, **Mme M. Batet Lamaña, Présidente de la 143^e Assemblée et Présidente du Congrès des députés espagnol**, a félicité le Secrétaire général, M. M. Chungong, pour sa réélection par le Conseil directeur pour un nouveau mandat de quatre ans. Elle a remercié toutes les personnes qui se sont exprimées pendant la séance de clôture pour faire part de leur affection, de leur reconnaissance et de leur gratitude envers le Parlement espagnol. Elle transmettra ces bons mots aux nombreuses personnes qui ont participé à l'organisation de l'Assemblée. Les importants efforts déployés pour organiser cette Assemblée ont été largement récompensés par le solide consensus dont a fait l'objet le point d'urgence sur l'équité vaccinale dans le contexte de la COVID-19. Elle s'est dite convaincue que la 143^e Assemblée laisserait le souvenir de l'Assemblée de la démocratie et de l'espoir.

Selon elle, deux moments de l'Assemblée ont été particulièrement représentatifs de l'importance du travail de l'UIP. Premièrement, la 32^e session du Forum des femmes parlementaires, qu'elle a conduite et à laquelle le Président de l'UIP et le Premier Ministre espagnol, M. P. Sánchez, ont pris part. Tous deux ont souligné l'importance de la participation des femmes aux travaux du parlement dans l'intérêt de l'égalité entre tous. Deuxièmement, le débat général sur les défis auxquels la démocratie est confrontée et les moyens de surmonter les divisions et de renforcer la cohésion, des défis que chaque parlement, tôt ou tard, sera amené à affronter. Pour défendre la démocratie, les parlementaires doivent reconnaître le pluralisme et les idéologies diverses, mais aussi s'opposer à la polarisation, à la confrontation et à l'exclusion. Elle a remercié une nouvelle fois les délégués pour leur participation, leur a souhaité un bon retour chez eux et a déclaré la 143^e Assemblée de l'UIP close.

208^e session du Conseil directeur

1. Élection de la Présidente de la 143^e Assemblée

À sa première séance, le 27 novembre, le Conseil directeur a proposé que Mme M. Batet Lamaña, Présidente du Congrès des députés espagnol, soit élue Présidente de la 143^e Assemblée de l'UIP.

2. Rapport du Président de l'UIP

Le Conseil directeur a pris acte du rapport du Président sur ses activités depuis la 207^e session du Conseil directeur. Il s'est félicité de l'initiative prise par le Président pour accroître le nombre des Membres de l'UIP, estimant, en accord avec le Président, que les contacts personnels avec les parlements qui ne sont pas encore Membres faisaient partie de la stratégie à appliquer dans ce but. Il a accepté d'apporter toute l'aide nécessaire à cette fin.

3. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 207^e session du Conseil directeur

Le Conseil directeur a pris acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 207^e session du Conseil directeur. Des membres du Conseil directeur ont fait observer que le rapport marquait la conclusion de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021, qui avait été mise en œuvre avec succès grâce à l'inébranlable volonté du Secrétaire général et de son équipe, même dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19. Ils ont exprimé l'avis que le rapport intérimaire du Secrétaire général était un exemple de cette reddition des comptes qu'ils prônaient, tant au sein de l'Organisation que dans leurs parlements nationaux. Ils ont vivement félicité le Secrétaire général et son équipe de la détermination avec laquelle ils avaient mis en œuvre la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021, dont s'inspire la Stratégie pour 2022-2026.

4. Adoption de la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022-2026

La Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 a été adoptée à l'unanimité par le Conseil directeur à sa séance du 30 novembre. Le projet de Stratégie lui avait été préalablement présenté le 27 novembre, ainsi qu'aux groupes géopolitiques et à différents autres organes de l'UIP à des fins de diffusion et de consultation et pour obtenir l'adhésion des Membres. Aussi, des commentaires faits plus tôt dans la semaine et émanant du Forum des jeunes parlementaires et du Groupe des Douze Plus, qui a fait sien une proposition de la France visant à inclure une phrase sur l'importance de la science, ont-ils pu être pris en compte dans le document final adopté. Ils avaient pour but de renforcer et de clarifier des passages du texte présenté aux Membres à la première séance du Conseil.

La Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 est l'aboutissement de consultations avec les Membres qui ont duré près d'un an. Le processus, conduit par le Comité exécutif sous la direction du Président de l'UIP, a commencé par une étude de la période 2017-2021 et de l'impact de l'Organisation pendant cette période. Les résultats de l'étude préliminaire ont ensuite été utilisés comme base de consultations auprès des Membres et des partenaires, et ont permis de recueillir des avis sur la valeur ajoutée par l'Organisation et les priorités pour les années à venir. Jamais dans son histoire, l'UIP n'avait connu de consultations aussi larges puisque au-delà de 900 personnes de plus d'une centaine de pays ont été consultées par le biais d'enquêtes, d'entretiens et de groupes de discussion en vue de l'élaboration de la Stratégie.

Les réponses reçues ont servi à élaborer un cadre stratégique qui a été validé par le Comité exécutif, puis étoffé par le Secrétariat de l'UIP selon les instructions du Comité exécutif et du Sous-Comité des finances. Le projet de Stratégie a été communiqué à tous les Membres de l'UIP avant la 143^e Assemblée afin qu'ils puissent encore faire part de leurs observations avant que la version finale ne soit soumise au Conseil directeur pour approbation.

Les cinq objectifs stratégiques devant permettre à l'UIP d'apporter des changements positifs dans le monde sont les suivants :

- Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces,
- Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs,
- Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements,
- Favoriser l'action parlementaire collective,
- Renforcer la redevabilité à l'UIP.

Ils contribueront à la mise en place d'écosystèmes parlementaires pour la démocratie et pour tous.

Cette vision d'écosystèmes parlementaires représente un changement par rapport à la stratégie précédente et amène à considérer les parlements non plus de manière isolée mais dans un contexte plus large comprenant les différents acteurs, facteurs et évolutions qui ont une influence sur eux.

Les Membres ont retenu quatre domaines dans lesquels ils devront agir en priorité (présentés ici par ordre alphabétique pour bien montrer qu'ils sont tous d'égale importance) :

- les changements climatiques,
- la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes,
- le développement durable pour tous,
- la paix et la sécurité.

De plus, la Stratégie pour 2022-2026 met en avant l'ouverture à tous, et plus particulièrement aux populations vulnérables et marginalisées (qui doivent pouvoir accéder aux parlements, y être représentés et être traités avec équité comme toutes les autres) ; la résilience (afin que les parlements soient mieux à même d'absorber les crises ou les chocs extérieurs, de s'y adapter et de se transformer en fonction des besoins) et la redevabilité de l'UIP (de ses Membres et du Secrétariat).

Parmi les moteurs du changement et d'une meilleure efficacité ont été retenus la participation des jeunes, la communication et l'application d'un système de suivi et d'évaluation plus élaboré.

5. Situation financière

Le Conseil directeur a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 30 septembre 2021, ainsi qu'une liste actualisée des contributions non acquittées. Au 26 novembre 2021, huit Parlements membres (Comores¹, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libye, Sainte-Lucie, Soudan et Venezuela (République bolivarienne du)) et deux Membres associés (le Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) étaient en retard de trois ans dans le paiement de leurs contributions et risquaient de voir suspendre leurs droits de membres en vertu de l'Article 5.3 des Statuts. Cinq Membres (Djibouti, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Tuvalu) et deux Membres associés (le Parlement andin et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)) avaient accumulé deux années complètes d'arriérés et risquaient de voir restreints leurs droits de participation et de vote. Le Conseil directeur a noté que le Secrétaire général déployait des efforts intensifs pour entrer en contact avec tous les Membres dont le pays faisait l'objet de sanctions et qui, de ce fait, n'avaient plus que des possibilités limitées de réaliser des transactions financières internationales, et qu'il progressait malgré la situation financière éprouvante causée par la pandémie de COVID-19. Les chefs des groupes géopolitiques ont été encouragés à suivre la question des arriérés de leurs Membres au sein de leurs groupes respectifs.

Le Secrétaire général a indiqué que la situation financière actuelle de l'UIP était à la fois stable et saine, que les recettes et les dépenses de l'UIP étaient conformes aux prévisions pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2021 et que, selon les projections, elles devraient le rester jusqu'à la fin de l'exercice et le Conseil directeur en a pris note.

¹ Lors de sa deuxième séance, le Conseil directeur a pris note avec gratitude de l'intention exprimée par le Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis de payer les arriérés dus par les Comores dans l'intérêt de la solidarité parlementaire.

6. Budget consolidé pour 2022

Le Conseil a été saisi du projet de budget consolidé pour 2022. Mme C. Widegren, Présidente du Sous-Comité des finances, qui a présenté le rapport au nom du Comité exécutif, a expliqué que le projet de budget avait été établi sous la surveillance du Sous-Comité des finances et qu'il était conforme à ses instructions. Le Sous-Comité, qui avait tenu plusieurs réunions en ligne pour préparer le budget, avait étudié des analyses détaillées et entendu les explications du Secrétariat. Mme Widegren a remercié le Secrétaire général et l'équipe des finances du Secrétariat de leur travail et de la qualité des documents établis.

Mme Widegren a expliqué que le budget était conçu de manière à permettre la transition de l'UIP vers sa nouvelle Stratégie pour 2022-2026 et à en mettre en œuvre les cinq objectifs interdépendants, conformément aux directives et aux décisions des organes directeurs. L'intégration des différents programmes sera facilitée par la transformation numérique de l'UIP, qui va se poursuivre, par ses méthodes de travail et par l'amélioration du système de suivi et d'évaluation qui en mesurera les résultats et l'impact. Le budget prévoit des crédits pour des Assemblées en présentiel en Indonésie et au Rwanda en 2022, ainsi qu'une allocation au Parlement du Rwanda à titre de contribution aux frais qu'il encourra en qualité de parlement hôte.

Aucune augmentation du barème des contributions n'était inscrite au projet de budget. Après avoir souligné que le niveau des contributions statutaires des Membres à l'UIP était inchangé depuis 2007, Mme Widegren a invité les Membres à réfléchir à la mesure dans laquelle leurs budgets nationaux avaient augmenté dans la même période. Bien que le Secrétariat se soit donné beaucoup de peine pour réaliser des économies et maintenir les coûts au minimum chaque année, il était évident que l'UIP devrait envisager d'augmenter dans les années à venir le montant total des contributions statutaires. En même temps, les efforts déployés pour attirer des financements extérieurs, qui ont représenté environ un quart des recettes budgétaires totales en 2022, ont été couronnés de succès.

Le Conseil directeur a approuvé le budget consolidé pour 2022.

7. Membres de l'UIP et statut d'observateur

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif d'accorder au Parlement panafricain, qui est actuellement observateur permanent, le statut de Membre associé. Il a également accueilli favorablement et approuvé les demandes de statut d'observateur reçues du Comité interparlementaire G5-Sahel, du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, du Réseau international des parlementaires pour l'éducation et de l'Ordre souverain de Malte. En ce qui concerne ce dernier, le Conseil directeur a pris note d'une réserve émise par la Belgique.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements et a fait siennes les recommandations du Comité exécutif concernant chacun de ces parlements, notamment ceux d'Afghanistan, du Myanmar et du Venezuela (République bolivarienne du).

Dans le cas de l'Afghanistan, les membres du Conseil directeur ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet des atteintes continues portées aux droits de l'homme des Afghans, en particulier des femmes, des filles et des enfants. Ils ont donc demandé que soient redoublés les efforts faits pour protéger les femmes, en particulier les femmes parlementaires et leurs familles. Ils ont suggéré plusieurs mesures, notamment l'ouverture de couloirs humanitaires pour l'accueil d'Afghans et une mission de l'UIP en Afghanistan pour recueillir des informations de première main, si la situation le permettait. Le Secrétaire général a fait observer que ses collègues et lui-même suivaient attentivement l'évolution des événements en Afghanistan. L'UIP a publié une déclaration pour exprimer son inquiétude concernant le sort des parlementaires afghans, en particulier des femmes. Elle coordonnait les efforts déployés par les parlements pour offrir un refuge aux parlementaires dont la vie était en danger. Il était difficile d'amorcer un dialogue utile avec les nouvelles autorités du fait de la confusion qui régnait.

S'agissant du Myanmar, le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif de continuer à reconnaître le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) comme l'interlocuteur légitime de l'UIP, de suivre l'évolution de la situation au Myanmar et de rechercher des possibilités de favoriser le dialogue politique.

S'agissant du Venezuela, le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif de reporter la décision sur le statut de Membre du Venezuela jusqu'à ce que de nouvelles consultations aient eu lieu à la suite de la mission de l'UIP dans le pays en août 2021 et de continuer à promouvoir un dialogue inclusif entre les deux parties en conflit qui revendiquent le siège du Venezuela à l'UIP, élues respectivement en 2015 et 2020.

Le Conseil directeur a aussi approuvé la recommandation du Comité exécutif de suspendre le Parlement du Soudan, étant donné qu'il n'y avait ni parlement en place ni aucun indice portant à croire qu'il pourrait y en avoir un sous peu.

Conscient que le rôle de l'UIP est de promouvoir la paix par le dialogue politique, le Conseil directeur a donné raison au Comité exécutif qui soulignait l'importance de maintenir le contact avec les parlements des pays en crise. Une telle approche permettrait à l'UIP de contribuer au règlement des problèmes et de favoriser ainsi un retour à l'ordre constitutionnel et à une paix durable dans ces pays. Dans cette optique, le Conseil directeur, accueillant favorablement et appuyant les initiatives du Secrétaire général concernant ces pays, lui a laissé le soin de poursuivre son action pour atteindre l'objectif susmentionné.

Le Conseil directeur a appuyé l'appel lancé par le Comité exécutif aux Parlements membres et aux Membres associés pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour acquitter leurs arriérés, notamment ceux qui risquent la suspension de leurs droits en vertu de l'Article 5.3 (à savoir le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, la Libye, Sainte-Lucie, le Soudan, le Venezuela (République bolivarienne du), le Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), et ceux qui risquent d'être privés de leurs droits de vote en vertu de l'Article 5.2 (à savoir la Guinée équatoriale, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tuvalu, le Parlement andin et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale).

S'agissant du problème des arriérés, le Conseil directeur a aussi recommandé d'en discuter avec les pays concernés pour mieux comprendre leur situation et d'envisager de leur accorder une aide financière pour leur permettre de régler leur dette. À titre d'illustration, les Émirats arabes unis ont informé le Conseil qu'ils avaient payé les arriérés des Comores. Le Conseil directeur a exprimé sa gratitude aux Émirats arabes unis dont l'exemple méritait d'être suivi par d'autres.

8. Récentes réunions spécialisées de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note des résultats des réunions spécialisées suivantes :

- [Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2021](#),
- [Réunion parlementaire à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires](#),
- [Pour un après-COVID-19 respectueux de l'environnement en Asie centrale : le rôle des parlements](#),
- [La reprise post-COVID-19 vue au travers du prisme des droits de l'homme : quelle contribution de la part des parlements ?](#)
- [Autonomiser les jeunes en période de pandémie : concert en ligne de la Société de musique de chambre des Nations Unies](#),
- [Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies](#),
- [Treizième Sommet des présidentes de parlement 2021](#),
- [Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement](#),
- [Premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme](#),
- [Première Réunion parlementaire mondiale sur la réalisation des ODD](#),
- [Réunion parlementaire préalable à la COP26](#),
- [Atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires des États membres de l'OIF dans le processus de l'EPU](#),
- [Réunion parlementaire à l'occasion de la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques \(COP 26\)](#),
- [Conférence parlementaire sur l'OMC : webinaires à l'occasion de la 12^e Conférence ministérielle](#),
- [Webinaire sur le thème "Désarmement, santé publique et pandémies"](#).

9. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des futures réunions et autres activités qui seront financées par le budget ordinaire de l'UIP et par des sources extérieures (voir page 92).

Le Conseil directeur, exprimant à nouveau sa gratitude pour les dispositions prises pour la tenue de réunions en ligne, a encouragé le Secrétariat à ne pas relâcher ses efforts à cet égard tant que persistait l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Le Conseil directeur a fait sien un message parlementaire à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Doha (Qatar), du 23 au 27 janvier 2022.

10. Rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP

Le Conseil directeur a entendu un rapport sur les [suites données par les Parlements membres aux résolutions et à d'autres initiatives de l'UIP](#). Les Membres ont été encouragés à se livrer à cet exercice annuel, qui n'était pas seulement une obligation statutaire mais aussi une composante majeure de la nouvelle Stratégie qui insiste sur les comptes à rendre à tous les niveaux. Si tous acceptaient de s'y soumettre, l'UIP gagnerait en efficacité et en notoriété.

11. Rapports des organes pléniers et comités spécialisés

Le Conseil directeur a approuvé les recommandations contenues dans les rapports d'activités du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Groupe consultatif sur la santé, du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et du Groupe de travail sur la science et la technologie. Le Conseil a entériné les nominations à ces organes.

Le Conseil a approuvé 12 décisions concernant 289 parlementaires (dont 25 % de femmes) de 13 pays qui lui ont été soumises par le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Le Conseil a pris note de la volonté de la délégation du Cambodge de faciliter une mission dans son pays, des commentaires du Chili concernant le cas chilien, et des commentaires du Paraguay félicitant le Comité pour son travail au sujet du Venezuela.

12. Élections au Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les membres suivants au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2025 :

- M. Ahmed Kharchi (Algérie) du Groupe africain, et
- Mme Olga Kefalogianni (Grèce) et M. José Ignacio Echániz (Espagne) du Groupe des Douze Plus.

Le Conseil directeur a nommé deux vérificateurs internes pour l'exercice fiscal 2022 :

- M. Andries Gryffroy (Belgique), et
- Mme Heli Järvinen (Finlande).

13. Reconduction du mandat du Secrétaire général

À sa séance du 30 novembre, le Conseil directeur a approuvé à l'unanimité la recommandation du Comité exécutif de reconduire le Secrétaire général en exercice dans ses fonctions pour un troisième mandat commençant le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2026. Vu l'excellente prestation du Secrétaire général en exercice, le Conseil directeur a invoqué l'article 3 du Règlement du Secrétariat qui dispose que le Comité exécutif peut proposer au Conseil directeur de déroger à la procédure de réélection et de reconduire le Secrétaire général en exercice dans ses fonctions.

14. Prix Cremer-Passy de l'UIP

Le Conseil directeur a approuvé les recommandations du Comité exécutif de fixer au 30 avril la date limite pour la réception des candidatures au prix Cremer-Passy afin de laisser au jury du Prix et au Secrétariat suffisamment de temps pour les étudier avant le 30 juin, qui est à la fois la Journée internationale du parlementarisme et l'anniversaire de la fondation de l'UIP, date à laquelle sera annoncé le nom du lauréat ou de la lauréate.

286^e session du Comité exécutif

1. Débats et décisions

Le Comité exécutif a tenu sa 286^e session au cours de six séances, qui se sont déroulées le 21 juillet ainsi que les 2, 9 et 17 novembre en ligne, et les 24 et 25 novembre en présentiel à Madrid.

Le Président de l'UIP a conduit les réunions et les membres suivants ont participé à au moins l'une des séances :

Mme A.D. Mergane Kanouté, Vice-Présidente (Sénégal), M. D. McGuinty (Canada), M. J.P. Letelier (Chili), M. Chen Guomin (Chine), M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Mme E. Anyakun (Ouganda), M. A. Saidov (Ouzbékistan), M. M.R. Rabhani (Pakistan), M. M. Grujic (Serbie), Mme C. Widegren (Suède), Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse), Mme P. Krairiksh (Thaïlande), Mme B. Argimón (Uruguay), M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), Mme L. Vasylenko (Ukraine) en sa qualité de Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et Mme S. Albazar (Égypte) en sa qualité de Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Le Secrétaire général a participé à toutes les séances, assisté par des membres du personnel du Secrétariat selon les besoins. Mme F. Martonffy (Consultante pour la Stratégie de l'UIP) a participé aux séances du 21 juillet et des 2 et 9 novembre.

Le Comité exécutif a pris note du rapport du Président sur ses activités depuis la 142^e Assemblée. Le Président a participé à 81 réunions et a mené 14 visites officielles dans le cadre des objectifs suivants :

- a) Consolider les principes de bonne gouvernance ainsi que la pertinence et l'universalité de l'UIP,
- b) Renforcer la visibilité de l'UIP et sa place en tant que partie prenante de la sphère politique internationale,
- c) Raffermer les principes de la démocratie et les droits de l'homme dans toutes les régions géographiques.

Le Comité exécutif a salué les efforts déployés par le Président pour réaliser ces objectifs, ce dernier ayant en effet beaucoup voyagé dans un contexte rendu difficile par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Le Président a souligné que ces visites lui avaient permis de promouvoir la volonté de l'UIP d'atteindre son objectif d'universalité.

Le Comité exécutif a pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général. Il a jugé que ce rapport était étoffé et largement axé sur les objectifs de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021. Les membres du Comité ont encouragé le Secrétaire général à faire preuve du même engagement dans la mise en œuvre de la Stratégie pour 2022-2026. Ils ont par ailleurs souligné le lancement réussi de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, qui galvanisera les énergies non seulement pour accroître le nombre de jeunes parlementaires, mais aussi pour amener les parlements à faire des questions concernant les jeunes une priorité. À la lumière de l'intérêt suscité par cette campagne, le Comité exécutif a encouragé les Membres de l'UIP à la relayer dans leurs propres parlements, avec le soutien du Secrétaire général.

En vertu de la procédure selon laquelle, un an avant la fin de son mandat, le Secrétaire général en exercice doit informer le Comité exécutif de son éventuelle disponibilité pour un nouveau mandat, M. M. Chungong avait confirmé sa disponibilité pour un nouveau mandat dans une lettre transmise au Comité exécutif par l'intermédiaire du Président. Aussi, conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP, compte tenu des compétences personnelles et professionnelles de M. Chungong, et estimant judicieux que la transition vers la nouvelle Stratégie de l'UIP soit supervisée par le titulaire actuel, les membres du Comité exécutif ont décidé à l'unanimité de recommander au Conseil directeur de reconduire M. Chungong dans ses fonctions pour un nouveau mandat de quatre ans à partir du 1^{er} juillet 2022.

En vertu de l'article 5.2 de son Règlement et dans le respect de sa pratique consistant à assurer l'équilibre homme-femme à sa présidence et sa vice-présidence, le Comité exécutif a reçu deux candidatures féminines pour le poste de vice-président, à savoir de Mme B. Argimón, Présidente du Parlement de l'Uruguay, et de Mme A.D. Mergane Kanouté, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Sénégal. Mme Argimón ayant par la suite décidé de retirer sa candidature, le Comité exécutif a élu à l'unanimité Mme Mergane Kanouté au poste de Vice-Présidente du Comité.

Le Comité exécutif a été informé des dispositions prises pour la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid, et notamment de l'engagement et de la coordination remarquables tant du Parlement que du Gouvernement espagnols, en particulier du Ministère des affaires étrangères, pour garantir le succès de l'Assemblée. Plus de 100 parlements nationaux et au moins une douzaine d'organisations partenaires ont confirmé leur présence, ce qui laisse présager un taux de participation très élevé. Dans le cadre de ses efforts pour donner une dimension parlementaire à la coopération internationale, l'UIP soutient l'établissement d'un réseau parlementaire du Mouvement des non-alignés, qui sera lancé à l'occasion de l'Assemblée de Madrid.

En ce qui concerne les dispositions organisationnelles, le Comité exécutif a été informé de l'initiative de l'UIP de préconiser le dépistage régulier – toutes les 48 heures – de la COVID-19 chez tous les délégués afin d'éviter la propagation du virus dans le cadre de l'Assemblée. Ce service a engendré des frais supplémentaires de 120 000 EUR. Estimant que la santé et la sécurité des participants étaient essentielles pour le succès de l'Assemblée, le Comité exécutif, sur le conseil du Sous-Comité des finances, a approuvé la prise en charge par l'UIP de ces coûts additionnels. Le Comité exécutif a demandé que, sur la base des enseignements tirés de l'Assemblée de Madrid, les éventuels frais supplémentaires liés aux mesures sanitaires pour la 144^e Assemblée de l'UIP en Indonésie soient soigneusement déterminés et planifiés.

Le Comité exécutif a également été informé qu'en dépit de tous les efforts déployés par le Secrétariat, de nombreux titulaires de mandats n'avaient pas été inclus dans leur délégation nationale à l'Assemblée de Madrid. Aussi, le Comité exécutif a décidé de solliciter le soutien des groupes géopolitiques pour qu'ils rappellent aux Membres de l'UIP que lorsqu'un ou une parlementaire présente sa candidature, cela sous-entend que si cette personne est élue, son parlement la soutiendra dans l'exercice de ses fonctions et veillera notamment à ce qu'elle ait une place dans sa délégation nationale aux Assemblées de l'UIP.

À la suite de la décision y relative du Conseil directeur, le Comité exécutif a approuvé le mandat d'un groupe de travail – composé de six membres – pour la mise en œuvre du Rapport de l'UIP sur la transparence. S'agissant de la composition de ce groupe, certains membres du Comité exécutif ont proposé que le mandat du Sous-Comité des finances soit élargi afin d'inclure le contrôle de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Rapport sur la transparence. D'autres membres étaient d'avis que le groupe de travail devait être chargé d'analyser en détail l'ensemble des activités de l'UIP, y compris les travaux du Sous-Comité des finances, et qu'il devait donc constituer une entité indépendante. À l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé que le groupe de travail serait une entité distincte du Sous-Comité des finances et qu'il serait composé d'un représentant de chacun des groupes géopolitiques, choisis parmi les membres du Comité exécutif.

Le Comité exécutif a exprimé sa solidarité avec le peuple ougandais à la suite des attentats-suicides qui ont eu lieu le 16 novembre. Le Comité a fermement condamné ces attaques, qui rappellent que même s'il a été éclipsé par la pandémie de COVID-19, le terrorisme reste une menace permanente pour la paix. Le Comité a donc appelé les Parlements membres à renforcer leurs efforts, notamment en soutenant le programme de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, pour combattre le fléau du terrorisme, qui ébranle la stabilité socio-politique du monde.

Le Comité exécutif a été informé des délibérations de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, du treizième Sommet des présidentes de parlement et du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui se sont tenus en septembre 2021 à Vienne. Il a vivement remercié les autorités parlementaires autrichiennes pour les dispositions prises en vue de faciliter l'organisation de ces événements, qui ont été les premières réunions majeures en présentiel depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19. Le Comité a aussi exhorté les Parlements membres à s'approprier les recommandations formulées à ces occasions.

Le Comité exécutif a examiné et approuvé la liste des futures réunions interparlementaires. Les membres se sont réjouis de la proposition du Parlement de l'Uruguay d'organiser une session du Comité exécutif à Montevideo en 2022 (éventuellement en juin) à l'occasion d'un événement régional de l'UIP sur les changements climatiques.

Le Comité exécutif a par ailleurs encouragé le Secrétaire général, compte tenu de la persistance de la pandémie de COVID-19, à continuer de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la participation à distance aux événements de l'UIP.

S'agissant des mouvements de personnel au Secrétariat, le Comité exécutif a été informé notamment du départ à la retraite de Mme Susanna Ortiz, réceptionniste de longue date, en décembre 2021. Le Comité exécutif l'a remerciée pour sa contribution à la bonne marche de l'UIP et lui a présenté ses meilleurs vœux pour sa retraite.

2. Stratégie de l'UIP pour 2022-2026

Le Comité exécutif a continué de superviser la préparation de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, sur la base d'une feuille de route concertée. Lors des séances qu'il a tenues entre juillet et novembre 2021, il a passé en revue les résultats des consultations menées auprès des Membres de l'UIP, est convenu d'un plan pour la Stratégie et a examiné et approuvé le projet de texte final de la Stratégie avant qu'il ne soit soumis au Conseil directeur pour adoption.

Le Comité exécutif a veillé, tout au long du processus, à ce que la Stratégie privilégie l'action, repose sur des valeurs, soit portée par les Membres et permette aux parlements d'être eux-mêmes des acteurs du changement. Les Membres ont souligné l'importance d'élaborer une Stratégie qui donne la priorité aux êtres humains et qui puisse être adaptée aux différents contextes régionaux et nationaux. Ils ont également souligné la nécessité d'établir des priorités thématiques à la fois moins nombreuses et plus cohérentes, de s'appuyer sur des forces essentielles (en particulier la participation des jeunes et l'égalité des sexes), de mettre en pratique les enseignements tirés dans tous les domaines d'activité de l'UIP, et de se concentrer sur des priorités stratégiques spécifiques.

Le Comité exécutif a relevé l'importance d'élaborer une matrice de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie. Dans le même ordre d'idées, le Comité exécutif a recommandé la mise au point d'une stratégie de communication actualisée en tant qu'important agent du changement, avec notamment des baromètres qui aideront l'UIP à trouver des moyens d'accroître sa visibilité par l'intermédiaire des 46 000 parlementaires dans le monde.

Le Comité exécutif a également souligné qu'il était important que la formulation de la Stratégie soit très simple et axée sur les valeurs fondamentales de l'UIP afin d'obtenir l'adhésion des 179 Parlements membres de l'Organisation.

Le projet de Stratégie consolidé a été transmis le 11 novembre à tous les Membres de l'UIP afin de recueillir leurs éventuels commentaires. Un projet révisé a été approuvé par le Comité exécutif le 24 novembre et présenté aux Membres le 27 novembre. La Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 a été adoptée par le Conseil directeur lors de sa séance le 30 novembre.

3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements

Le Comité exécutif a dit soutenir l'aspiration du Président à ce que les 193 pays du monde dotés d'un parlement soient représentés à l'UIP. À cette fin, l'UIP doit faire tout son possible pour que les parlements qui sont Membres de l'Organisation le restent et que de nouveaux parlements s'affilient. Le Comité exécutif a salué les initiatives menées dans ce contexte, visant notamment à faire connaître les travaux de l'UIP ou à offrir une assistance – par le biais du Fonds de solidarité parlementaire – à certains parlements pour renforcer leur capacité à s'associer à la communauté parlementaire mondiale. Le Comité a également salué les efforts conjugués du Président et du Secrétaire général pour encourager les Parlements non membres à s'affilier à l'UIP. Le Comité exécutif s'est dit convaincu qu'une stratégie claire et solide visant à établir un contact personnel avec les parlements concernés, notamment le Congrès des États-Unis d'Amérique, était nécessaire. À cet égard, le Comité exécutif a félicité le Président et le Secrétaire général pour leur initiative conjointe de rencontrer Mme N. Pelosi, Présidente de la Chambre des représentants du Congrès des États-Unis, à l'occasion du Sommet des présidents de parlement (P20) en Italie en vue de réaffirmer leur vif souhait que le Congrès se réaffilie à l'UIP.

S'agissant des démarches similaires mises en œuvre pour mobiliser les Parlements des Caraïbes qui ne sont pas encore membres de l'UIP et les encourager à le devenir, le Comité exécutif a appelé les Parlements membres à participer à ces efforts afin d'élargir la communauté parlementaire de l'UIP. Il a invité les Membres intéressés à s'adresser au Secrétaire général, qui leur transmettra la documentation relative à l'affiliation.

Réaffirmant sa volonté d'accroître l'intérêt pour les activités de l'UIP, le Comité exécutif a approuvé une demande d'affiliation du Parlement panafricain en tant que Membre associé. Il a chargé le Secrétaire général de coopérer avec ce nouveau Membre afin de promouvoir des objectifs communs sur la base d'une action conjointe en matière de gestion de la crise migratoire et des questions de santé.

Le Comité exécutif a également approuvé les demandes de statut d'Observateur déposées par :

- le Comité interparlementaire G5-Sahel,
- le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre,
- le Réseau parlementaire international pour l'éducation, et
- l'Ordre souverain de Malte.

Le Comité exécutif a été informé de la situation de certains parlements, répartis dans trois catégories distinctes : les parlements qui ne sont pas opérationnels, ceux qui ont été touchés par une crise politique majeure et ceux qui traversent d'autres crises politiques et qui sont ainsi dans le radar de l'UIP.

Pour ce qui est de la première catégorie, le Comité exécutif a entendu un rapport du Secrétaire général sur la situation du Parlement de l'Afghanistan depuis que les talibans ont pris le pouvoir. Bien que l'UIP n'ait pas été officiellement informée de sa dissolution, il est évident que ce parlement n'est plus opérationnel, sachant que de nombreux parlementaires ont quitté le pays. En signe de solidarité avec le peuple afghan et réitérant la conviction de l'UIP que les processus démocratiques doivent être appliqués et que le dialogue avec le peuple afghan doit être maintenu, le Comité exécutif est convenu qu'une délégation afghane pourrait observer les débats de la 143^e Assemblée, pour autant qu'elle puisse se rendre à Madrid.

Le Comité exécutif a été informé de la mission au Venezuela (République bolivarienne du), qui a été conduite par le Président. En raison de la complexité de la situation politique et du constat récurrent que les violations des droits de l'homme commises à l'encontre de parlementaires dans ce pays s'inscrivent dans un contexte plus large de crise institutionnelle et politique, la délégation était composée de membres tant du Comité exécutif que du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Sur invitation officielle du Venezuela, la délégation de l'UIP s'est rendue sur place du 23 au 27 août 2021. L'un des autres objectifs de la mission – tels que définis par le Comité exécutif – consistait à recueillir des informations qui permettraient au Comité de formuler une recommandation au Conseil directeur au sujet de la représentation du Venezuela à l'UIP en vertu de l'Article 3 des Statuts de l'Organisation.

Après avoir examiné les résultats et conclusions de la mission, le Comité exécutif a estimé qu'aucune des deux Assemblées nationales (élues respectivement en décembre 2015 et décembre 2020) ne pouvait être considérée comme un organe législatif national "constitué conformément aux lois d'un État souverain", qui est une condition préalable à une affiliation à l'UIP, en vertu de l'Article 3.1 des Statuts.

À cet égard, le Comité exécutif a recommandé de reporter la décision sur le statut du Venezuela à l'UIP jusqu'à la tenue de nouvelles consultations, et, dans l'intervalle, d'accorder au Venezuela le statut d'observateur à la 143^e Assemblée, à condition que la délégation soit composée de membres des deux Assemblées nationales. Le Comité exécutif a également décidé de continuer de promouvoir un dialogue inclusif entre les deux parties en conflit.

S'agissant du Myanmar, le Comité exécutif a décidé, conformément à la recommandation formulée par le Conseil directeur lors de sa 207^e session, de continuer de reconnaître le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) comme l'interlocuteur légitime de l'UIP. L'Organisation continuera de suivre l'évolution de la situation au Myanmar et de chercher des opportunités d'encourager le dialogue politique.

En ce qui concerne le Soudan, le Comité exécutif a décidé de recommander au Conseil directeur la suspension de ce Membre, étant donné qu'il n'y a actuellement pas de parlement en place dans ce pays et que rien n'indique qu'il y en aura un dans un futur proche.

Au vu de la similarité des situations de la Guinée et du Mali, le Comité exécutif a décidé de procéder de la même manière pour les deux pays et de ne pas recommander d'office la suspension du Parlement de la Guinée. D'après les informations reçues, un conseil de transition (organe législatif) devrait être établi dès que possible dans le pays.

S'agissant des pays qui entrent dans les deuxième et troisième catégories susmentionnées, à savoir l'Eswatini, la Guinée-Bissau, Haïti, la Libye, le Mali, la Palestine, le Soudan du Sud, la Syrie, le Tchad, la Tunisie, la Turquie et le Yémen, le Comité exécutif a recommandé que le Secrétaire général continue de suivre leur situation interne et informe le Comité sur les faits nouveaux lors de sa prochaine session.

Le Comité exécutif a été mis au courant de la situation en Bosnie-Herzégovine, qui connaît actuellement un début de crise.

4. Sous-Comité des finances

Le Sous-Comité des finances s'est réuni le 18 novembre 2021 afin de préparer et de faciliter l'examen par le Comité exécutif de la situation financière de l'UIP, du projet de programme et de budget pour 2022, et de l'état des contributions volontaires. Le Sous-Comité, qui a supervisé de près la préparation du budget 2022 tout au long de l'année, a conseillé au Comité exécutif de recommander son approbation au Conseil directeur.

La Présidente du Sous-Comité des finances, Mme C. Widegren (Suède), a relevé que le Secrétaire général s'était employé sans relâche à relancer les Membres et Membres associés passibles de sanctions en raison d'arriérés. La liste des Membres concernés est plus longue que d'habitude, mais la situation s'améliore, et ce en dépit des difficultés financières engendrées par la pandémie de COVID-19. Les présidents des groupes géopolitiques sont encouragés à assurer le suivi d'éventuels arriérés des Membres au sein de leurs groupes respectifs.

Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 32^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 26 novembre 2021. Elle a réuni 197 participants, dont 114 parlementaires (86 femmes et 28 hommes) de 62 pays et des représentants de diverses organisations internationales.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme L. Vasylenko (Ukraine), a ouvert la session. Le Forum a tout d'abord élu Mme M. Batet Lamaña, Présidente du Congrès des députés (Espagne), à la présidence de sa 32^e session. Le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, et le Premier Ministre espagnol, M. P. Sánchez, ont souhaité la bienvenue aux participants au Forum et à la 143^e Assemblée de l'UIP. Était également présent le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong.

À titre de contribution à l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution à l'ordre du jour de la 143^e Assemblée de l'UIP intitulée *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants*. Après une brève présentation du projet de résolution par Mme A. Gerkens (Pays-Bas), co-rapporteuse de la résolution, le Forum s'est scindé en deux groupes afin d'examiner certains aspects spécifiques du projet de résolution. Un premier groupe s'est penché sur le thème *Législation sensible au genre et axée sur les besoins des victimes pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne*, tandis qu'un deuxième groupe a examiné les *Stratégies sensibles à l'âge et au genre pour éduquer les enfants et leur donner les moyens de se protéger et de signaler toute exploitation sexuelle en ligne*. Le Forum a ensuite proposé un amendement que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a intégré au projet de résolution, et a soutenu plusieurs amendements proposés par les délégations nationales qui ont contribué à renforcer le projet de résolution pour ce qui est de la dimension de genre.

Le Forum a organisé une réunion-débat sur les stratégies pour l'élaboration de lois sensibles au genre. Les participants ont partagé leurs expériences et ont appelé à l'adoption de lois qui garantissent les droits et qui protègent et favorisent l'ensemble des femmes et des filles et qui permettent d'évaluer régulièrement leur impact. Ils se sont penchés en particulier sur les lois et les politiques dans les domaines de la famille et du mariage, de la propriété foncière, de l'emploi et de l'égalité salariale, et de la nationalité et de la citoyenneté, ainsi que sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles. Les participants sont convenus que la création d'alliances, l'investissement dans les mécanismes parlementaires et le renforcement des capacités en matière d'intégration de la dimension de genre constituent des stratégies efficaces. Ils ont souligné l'utilité de mécanismes tels que les commissions permanentes sur l'égalité des sexes et les forums de femmes parlementaires. Ils ont attiré l'attention sur l'application des lois, notamment par le contrôle du budget et la budgétisation dans une perspective de genre.

Le Forum a organisé un débat paritaire sur le thème *Les hommes et les femmes parlementaires s'impliquent-ils dans une égale mesure en faveur de l'égalité des sexes ?* (voir page 31).

Le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni les 26 et 30 novembre. Il a fait le point sur les résultats de l'Assemblée en ce qui concerne les questions de genre et a défini ses futures activités, notamment en fixant l'ordre du jour de sa prochaine session et celui de la prochaine session du Forum des femmes parlementaires à la 144^e Assemblée. Sur proposition de sa Présidente, le Bureau des femmes parlementaires a exprimé son soutien pour la reconduction du mandat du Secrétaire général de l'UIP.

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires a tenu séance le 27 novembre 2021, sous la conduite conjointe d'une femme et d'un homme membres du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, Mme O. Rudenko (Ukraine) et M. M.A. Rakotomalala (Madagascar), en l'absence de la Présidente du Conseil, Mme S. Albazar (Égypte), et de Mme M. Vasilevich (Biélorus), plus jeune membre du Conseil. La fonction de rapporteur du Forum a été assumée par M. U. Lechte (Allemagne).

Au total, 72 personnes ont assisté à la réunion, dont 59 parlementaires de 45 pays. Parmi les parlementaires présents, on dénombrait 26 femmes et 33 hommes, soit 44 pour cent de femmes. La moyenne d'âge des parlementaires était de 38 ans.

Après avoir débattu du thème du débat général de l'Assemblée, les jeunes parlementaires sont convenus que, pour que la démocratie soit forte, cette dernière devait être plus inclusive et tenir davantage compte des besoins des jeunes. Le mouvement interparlementaire des jeunes contribue à ces efforts par le biais de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*

En ce qui concerne leur contribution à la résolution de l'UIP sur la *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants*, les jeunes parlementaires ont mis en lumière les aspects suivants : l'importance de coopérer, d'ériger en infraction pénale l'exploitation sexuelle en ligne et de placer les enfants au centre de la réponse politique.

Ils ont échangé des informations sur les progrès réalisés dans leurs pays respectifs en matière de participation des jeunes grâce à l'application de nouvelles mesures, comme le fait de réserver des sièges aux jeunes parlementaires. Ils ont également exposé leurs expériences en matière de création de forums et de réseaux de jeunes parlementaires ainsi que les enseignements qu'ils en ont tirés.

Sur proposition du Conseil du Forum, les jeunes parlementaires sont convenus d'axer la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP de 2022 sur la question des jeunes dans l'action climatique. Ils se sont également réjouis de la création d'une nouvelle série d'activités sur l'autonomisation des jeunes, composée de séances d'information et de formations en ligne qui seront organisées par l'UIP en 2022. Ils ont instamment demandé que la participation des jeunes apparaisse comme un domaine d'action à part entière dans la nouvelle stratégie quinquennale de l'UIP. Enfin, ils ont chargé M. M.A. Rakotomalala (Madagascar) et M. P. Kemper (Paraguay) de préparer des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes sur les résolutions qui seront examinées à la 144^e Assemblée. Le Forum a également exprimé son soutien pour la reconduction du mandat du Secrétaire général, M. M. Chungong.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires

La 166^e session du Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est tenue du 25 au 29 novembre 2021. M. N. Bako-Arifari (Bénin), Président, M. S. Cogolati (Belgique), M. S. Spengemann (Canada), Mme L. Dumont (France), Mme L. Quartapelle (Italie), Mme C. Urbano de Sousa (Portugal) et Mme C. Asiaín (Uruguay) ont pris part à cette session du Comité. Mme A. Reynoso (Mexique), Vice-Présidente, M. B. Mbuku-Laka (République démocratique du Congo) et M. A. Caroni (Suisse) étaient empêchés.

Au cours de cette session, le Comité a examiné les cas de 297 parlementaires (dont 25 % sont des femmes) dans 13 pays. Parmi ces cas, 41 parlementaires faisaient l'objet d'un premier examen devant le Comité dans les pays suivants : Colombie, Myanmar, Pakistan, Sri Lanka et Tunisie. Le Comité a également procédé à sept auditions avec plusieurs délégations et plaignants.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, des décisions concernant la situation de 289 parlementaires des pays suivants : Brésil, Cambodge, Chili/Argentine, Colombie, Gabon, Iraq, Libye, Myanmar, Pakistan, Sri Lanka, Tunisie et Venezuela (République bolivarienne du).

2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni le 29 novembre 2021, en présence de sept membres, lesquels ont élu M. G. Migliore (Italie) à la présidence du Comité. Le Comité a discuté de l'importance de dialoguer dans le respect mutuel, de mettre de côté les divergences et de collaborer afin de parvenir à la paix, conformément au mandat du Comité.

Le Comité a entendu un exposé du Vice-Président du Parlement du Yémen, M. M.A. Al-Shadadi, sur la situation dans le pays. Celle-ci est catastrophique. Après sept ans de guerre, le pays connaît une famine généralisée et une grande souffrance. M. Al-Shadadi a lancé un appel au Comité et à la communauté internationale pour leur réclamer de l'aide. Il a demandé que des mesures concrètes soient prises, que la guerre cesse, qu'un dialogue national soit instauré et que des solutions politiques démocratiques soient mises en œuvre. Les Membres de l'UIP ont, par ailleurs, été appelés à exercer des pressions sur les parlements de pays qui soutiennent les milices à l'origine de la crise. Le Comité s'est dit attristé par la situation et la tragédie que traverse le pays. Les membres ont exprimé leur solidarité avec le peuple yéménite et se sont engagés à soutenir des initiatives visant à mettre fin à cette catastrophe humanitaire.

Le Comité a entendu un exposé du Président de l'UIP sur sa visite au Moyen-Orient en novembre 2021, notamment en Israël et en Palestine. En Israël, le Président de l'UIP a eu des entretiens avec le Président de la Knesset et le Ministre des Affaires étrangères. En Palestine, il a rencontré le Président de l'Autorité palestinienne, des membres du Conseil national palestinien et d'autres responsables palestiniens. Le Président de l'UIP a expliqué qu'il avait eu la nette impression que les deux parties étaient favorables à une solution à deux États et qu'il était encourageant de constater qu'Israël comme la Palestine étaient déterminés à atteindre la paix. Il a néanmoins ajouté que les responsables israéliens, qui avaient exprimé leur crainte que l'Autorité palestinienne n'ait de contrôle ni sur la bande de Gaza ni sur le Hamas, avaient déploré le manque de coopération de cette Autorité. Les responsables palestiniens ont, quant à eux, indiqué qu'Israël ne pouvait se dire déterminé à instaurer la paix tout en poursuivant des opérations de colonisation. Ces derniers ont en outre évoqué la question des Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes ou placés en détention administrative.

Le Président de l'UIP a recommandé que le Comité tienne une réunion au Moyen-Orient. Le Président du Comité a accueilli favorablement cette recommandation, sous réserve de l'évolution des conditions liées à la pandémie de COVID-19. Le membre palestinien du Comité, M. A. Al-Ahmad, a une nouvelle fois déclaré que de leur côté les Palestiniens étaient prêts à ouvrir des négociations de paix immédiates avec Israël dans le cadre d'une conférence internationale et à mettre en œuvre des résolutions internationales en vue de garantir l'instauration d'une paix juste et durable.

S'agissant des règles relatives à l'équilibre hommes-femmes de sa composition, le Comité a examiné et adopté une modification proposée par le Secrétariat de l'UIP. Cette modification sera soumise à l'approbation du Conseil directeur à Nusa Dua (Indonésie) en mars 2022.

3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni le 27 novembre 2021. Cette réunion était placée sous la conduite de sa Présidente, Mme A. Vadai (Hongrie). Il a décidé de tenir des consultations en ligne sur la situation humanitaire au Myanmar et en Afghanistan au mois de décembre et a exprimé son intention de renouer avec son habitude de réaliser des visites sur le terrain, pour autant que les conditions sanitaires et de sécurité le permettent.

Le Comité a ensuite débattu d'un plan de travail spécifique concernant les mesures à prendre pour mettre un terme à l'apatridie d'ici 2024. Il a décidé de faire avant tout porter ses efforts dans les années à venir sur les points suivants :

- Aborder la discrimination entre les sexes imposée par certaines lois sur la nationalité en entamant le dialogue avec les parlementaires des 25 pays conservant des discriminations en fonction du sexe dans leur législation sur la nationalité (voir : www.refworld.org/docid/604257d34.html).
- S'appuyer sur les connaissances et les capacités des parlementaires en matière d'apatridie à l'échelon régional et encourager la mise en réseau et les échanges avec d'autres acteurs, notamment les instances régionales concernées par l'apatridie, les réseaux d'ONG et les militants apatrides eux-mêmes.
- Assurer un suivi dans les 32 pays prioritaires retenus par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour la Campagne #J'appartiens (les engagements pris à l'occasion du Segment de haut niveau sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : www.refworld.org/docid/5ec3e91b4.html).

Le Comité a chaleureusement accueilli la proposition de son membre du Kenya d'organiser la première rencontre régionale en ligne sur l'apatridie et a formulé le souhait que d'autres membres s'engagent eux aussi dans ce domaine.

Le Comité a débattu des mesures à prendre visant l'universalisation et la mise en œuvre des Protocoles additionnels (PA) aux Conventions de Genève dans l'optique de la célébration de leur 45^e anniversaire, en 2022. Le Comité a pris les décisions suivantes :

- organiser en 2022 avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) une conférence de sensibilisation mondiale en ligne présentant les PA aux parlements (éventuellement le 8 juin, date anniversaire),
- élaborer des outils/fiches descriptives pour aider les parlementaires à mener à bien leurs efforts de sensibilisation,
- entreprendre des efforts de sensibilisation en adressant, au nom de l'UIP, des courriers aux parlements des pays non signataires pour les inciter à débattre des PA,
- dans la mesure du possible, apporter une contribution parlementaire aux événements organisés par le CICR pour célébrer le 45^e anniversaire des PA à l'échelon régional,
- suivre et présenter des rapports à intervalles réguliers aux Membres de l'UIP pour les tenir au courant des progrès réalisés en matière d'adhésion aux PA.

Concernant la Convention d'Ottawa (Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel), le Comité a organisé le 29 novembre une séance publique sur le thème *Pour un monde exempt de mines : universalisation et mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*. Le débat s'est conclu sur la nécessité de renforcer l'implication parlementaire dans ce domaine, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'aide à apporter aux victimes, la nécessité de disposer d'affectations budgétaires et l'échange de bonnes pratiques. Le Comité a décidé de poursuivre son travail sur les mines antipersonnel dans les années à venir.

Enfin, le Comité a souligné l'importance de dégager des synergies avec le travail réalisé par l'UIP dans le domaine de la paix et de la sécurité et a proposé d'organiser une réunion conjointe avec le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale pour renforcer la collaboration et la coordination.

4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 44^e session le 29 novembre 2021. Étaient présents : M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), qui a été élu président, Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) et Mme L. Vasylenko (Ukraine).

Le Groupe a réitéré son engagement de faire en sorte que les Parlements membres augmentent la représentation des femmes et leur contribution effective dans les parlements nationaux comme à l'UIP, l'objectif étant d'atteindre la parité entre les sexes. Il a rappelé qu'une véritable représentation impliquait à la fois l'égalité numérique et l'égalité d'accès aux postes dirigeants, et qu'il était également important de créer des conditions propices à la parité, comme le montrait le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre.

Comme il lui incombait de le faire, le Groupe a examiné la composition des délégations des parlements nationaux présentes à la 143^e Assemblée de l'UIP. Au 30 novembre 2021, 38,9 pour cent des délégués à cette Assemblée étaient des femmes (voir page 89). Ce chiffre constituait un record, le pourcentage ayant précédemment stagné autour de 30 pour cent pour les Assemblées en présentiel. La participation des femmes avait atteint 38 pour cent pour la première fois à la 142^e Assemblée. Le Groupe a observé que ce nouveau record était partiellement dû à l'effectif réduit des délégations pour cette Assemblée. Il a félicité les délégations qui, lors de cette 143^e Assemblée, respectaient l'équilibre hommes-femmes. À Madrid, 44 délégations sur 117 (37,6 %) étaient composées de 40 à 60 pour cent de femmes, ce qui marquait une amélioration par rapport aux précédentes Assemblées tenues en présentiel (23,8 % en avril 2019 et 19,6 % en octobre 2019). La liste de ces 44 délégations figure à la page 90.

Sur les 117 délégations présentes, 107 comptaient au moins deux délégués et 10 de celles-ci étaient uniquement composées d'hommes (9,3 %). De plus, trois délégations comptant au moins deux membres étaient composées entièrement de femmes. Ces 13 délégations non mixtes venaient des Parlements des pays suivants : Cambodge, Guinée-Bissau, Iran (République islamique d'), Koweït, Lettonie, Madagascar, Malte, Mexique, Mongolie, Panama, Paraguay, Tunisie et Yémen. Il y avait, par ailleurs, dix délégations ne comptant qu'un seul délégué. En tout, quatre délégations étaient passibles de sanctions.

Le Groupe a fait valoir que l'on attendait des Membres de l'UIP qu'ils fassent des efforts pour progresser vers la parité entre les sexes. Il a indiqué qu'il continuerait à surveiller ce point avec attention, notamment dans le cadre de la nouvelle Stratégie de l'UIP. Comme il en avait la responsabilité, le Groupe engagerait le dialogue avec les délégations de tous les groupes géopolitiques comptant des parlements dans lesquels moins de 10 pour cent des sièges étaient occupés par des femmes, ainsi qu'avec les parlements qui ne veillaient pas à inclure des hommes et des femmes dans leur délégation aux Assemblées de l'UIP. En parallèle, il saluerait les efforts des parlements qui avaient progressé vers la parité entre les sexes.

5. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif sur la santé s'est réuni le 27 novembre, en présence de huit de ses dix membres et de partenaires techniques du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), d'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Groupe a discuté de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022-2026. Il s'est accordé sur la nécessité de mettre l'accent sur la résilience et d'aider les parlementaires à continuer à répondre aux besoins des populations en ces périodes d'incertitude. Il a souligné l'importance de la redevabilité, qui sera un élément clé pour assurer l'impact de l'UIP et des parlementaires dans le domaine de la santé. La Stratégie devrait s'inspirer des Objectifs de développement durable et les faire mieux connaître des parlementaires et des citoyens.

Dans le cadre de ses responsabilités de suivi de la résolution de l'UIP intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, adoptée en 2019, le Groupe a débattu des moyens utilisés pour améliorer l'accès aux services de santé des populations vulnérables et marginalisées avec les Parlements de l'Italie et du Zimbabwe. Il a notamment été question d'intéressantes méthodes de réplique à la COVID-19, de mesures budgétaires permettant de pérenniser le financement du secteur de la santé et d'initiatives législatives visant à améliorer l'accès à la santé des principaux groupes de population.

Le Groupe a néanmoins pris acte avec inquiétude des disparités constatées dans l'accès au vaccin contre la COVID-19 au sein des pays et entre eux, des répercussions de la pandémie sur la santé sexuelle et reproductive et de la violence à l'encontre des femmes, ainsi que des phénomènes de fausses informations et de polarisation autour des mesures de lutte contre la COVID-19 et des vaccins. Il a donc recommandé aux parlementaires d'intensifier leur action visant à sensibiliser les populations et à mieux prendre en compte l'impact de la COVID-19 sur les populations vulnérables. Le Groupe a insisté sur la nécessité d'être mieux préparé à affronter les futures crises et situations d'urgence, notamment par des mesures budgétaires responsables et une augmentation du financement intérieur de la santé. Par souci d'équité vaccinale, il faudrait que les considérations d'ordre sanitaire soient déterminantes dans la discussion sur les droits de brevet et la distribution des vaccins. Les échanges de pratiques et de données fiables entre parlements contribueraient aux efforts en ce sens. Le Groupe a appris avec satisfaction que le Secrétariat de l'UIP continuerait à faciliter les échanges entre parlements et à documenter les pratiques de mise en œuvre des ODD.

Enfin, la pandémie de COVID-19 ayant des répercussions sur tous les secteurs, le Groupe a indiqué que des synergies devraient être créées entre la santé et l'action climatique. L'UIP pourrait participer aux efforts visant à améliorer la préparation et la résilience dans le domaine de la santé et les secteurs connexes.

6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe de facilitateurs concernant Chypre s'est réuni le 27 novembre 2021. La réunion a été suivie par deux facilitateurs, Mme L. Quartapelle (Italie) et M. M. Mijatović (Serbie), deux membres de la Chambre des représentants de la République de Chypre et cinq représentants des partis politiques chypriotes turcs.

Les parties en présence ont manifesté leur détermination de sortir de l'impasse et de reprendre les négociations au plus vite afin de trouver un accord sur une fédération bicommunautaire et bizonale conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux valeurs et principes de l'Union européenne. Elles ont souligné le fait qu'une solution fonctionnelle et viable servirait les intérêts de tous les Chypriotes et contribuerait, en outre, à sauvegarder la stabilité, la sécurité et la prospérité dans la région de la Méditerranée orientale.

7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu les trois réunions suivantes : sa septième réunion (en ligne) le 17 mai, sa huitième réunion le 9 septembre à Vienne et sa neuvième réunion le 26 novembre 2021 à Madrid.

Lors de ces réunions, le Groupe a passé en revue les domaines suivants du travail du Secrétariat de l'UIP : l'état d'avancement des produits en cours de préparation, les activités concernant les victimes du terrorisme, et la coopération et les projets avec les parlements régionaux. Les membres ont également souligné l'importance de chercher des solutions à la situation dans la région du Sahel, ainsi que de soutenir les victimes du terrorisme et de lutter contre les discours de haine.

Le Groupe a entendu un compte rendu des activités relatives à la région du Sahel, comme le travail conjoint mené par le Secrétaire général de l'UIP et le Comité interparlementaire G5-Sahel sur le webinaire à l'intention des membres du G5 Sahel et les travaux actuellement menés par le Groupe avec le Secrétaire exécutif du G5 Sahel en vue de définir les activités destinées à renforcer les capacités des parlementaires dans l'effort mondial de lutte contre le terrorisme.

Lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est déroulé à Vienne le 9 septembre 2021, une séance a été consacrée à l'examen de la situation au Sahel. Les participants ont adopté une déclaration intitulée *Appel en faveur du Sahel* convenue entre l'UIP, le Parlement arabe, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et le Comité interparlementaire G5-Sahel. Cette initiative crée un bloc parlementaire qui partage un engagement fort et une véritable solidarité envers les populations de la région du Sahel, avec pour objectif d'écouter, de ne pas refaire ce qui a déjà été fait et d'éviter de tenir des réunions n'apportant aucun changement concret. L'*Appel en faveur du Sahel* contient un plan d'action global et inclusif. Le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme a également été l'occasion d'écouter des victimes du terrorisme de différentes régions et de discuter du rôle des parlements dans la prévention du terrorisme, de la radicalisation et des discours de haine.

Le 15 novembre, le Secrétaire général de l'UIP avait convoqué la première réunion de coordination en ligne pour débattre du suivi de la mise en œuvre de l'*Appel en faveur du Sahel*. Cette réunion avait permis d'entendre les différents acteurs impliqués dans ce processus. Les principaux promoteurs de l'*Appel en faveur du Sahel* sont convenus de collaborer avec d'autres partenaires clés afin d'élaborer un plan d'action engageant toutes les parties prenantes régionales, y compris des dirigeants, des ONG et des femmes. Ils sont convenus d'organiser un Sommet sur l'*Appel en faveur du Sahel* en 2022, afin de présenter le plan d'action et de débattre de la manière dont l'*Appel* sera mis en œuvre.

Le Groupe a entendu un exposé sur les trois produits de l'UIP destinés à aider les parlementaires à lutter contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent : le réseau parlementaire mondial, la carte interactive et l'application mobile pour les parlementaires. La carte interactive et l'application mobile seront présentées et mises à disposition lors de la 144^e Assemblée de l'UIP, prévue à Nusa Dua (Indonésie) du 20 au 24 mars 2022.

Ces outils utilisent les technologies de la communication pour aider les parlementaires à obtenir des informations de première main concernant la lutte contre le terrorisme dans le monde entier. La conception de ces outils a été rendue possible grâce au financement de l'Assemblée populaire nationale de Chine. L'UIP va commencer à développer la deuxième phase de conception de l'application mobile, laquelle permettra aux parlementaires de dialoguer en ligne et d'organiser des visioconférences. Elle sera disponible en arabe et en espagnol et son développement sera financé par le Parlement arabe.

Les membres ont entendu un compte rendu des travaux menés conjointement par l'UIP, le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur des dispositions législatives types visant à soutenir et à protéger les droits et les besoins des victimes du terrorisme. La rédaction de ces dispositions devrait être achevée d'ici fin 2021.

8. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie a tenu trois séances – le 13 juillet, le 18 et le 28 novembre 2021.

Lors de sa réunion du 13 juillet, le Groupe a élu M. M. Larive (France) à sa présidence et Mme S. Attia (Égypte) à sa vice-présidence. Le Groupe est convenu que son mandat comprenait deux volets principaux : d'une part informer les parlementaires sur les évolutions du secteur de la science et de la technologie, les problèmes qui y étaient associés et leurs possibles solutions, et d'autre part apporter un conseil dans ce domaine.

Le Secrétariat de l'UIP a présenté brièvement ses travaux en cours dans le secteur de la science et de la technologie, et notamment ses partenariats avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). Les membres du Groupe ont été informés de l'initiative en cours autour de l'école de la Science pour la paix, qui est menée en collaboration avec le CERN et vise à encourager des personnes issues du monde parlementaire à travailler ensemble et à concevoir des modèles de coopération scientifique.

Le Groupe a insisté sur la nécessité de faire une place à la science et à la technologie dans la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, afin de parvenir à un véritable changement. Il est convenu de demander qu'il soit fait mention de la science et de la technologie dans la Stratégie de l'UIP, en ajoutant la phrase suivante : "l'établissement de liens entre politique et science sera un facteur de bonne gouvernance et de confiance, les valeurs scientifiques de rationalisme et de transparence pouvant servir de langage commun dans les échanges diplomatiques".

Lors de sa séance du 28 novembre, le Groupe est convenu d'un plan de travail pour 2022 dont les fils conducteurs seront les thèmes suivants : l'éthique, le développement durable (réduction de la pauvreté, égalité des sexes, changements climatiques et droit à la science), la science au parlement et dans le processus décisionnel, la paix, et la COVID-19 (inégalité vaccinale). Afin de faciliter et de promouvoir ses travaux, le Groupe a décidé de nouer des partenariats avec des organisations scientifiques et technologiques intéressées et de collaborer avec d'autres organes de l'UIP.

Lors de ses séances, le Groupe a commencé à préparer un projet de charte internationale sur l'éthique en matière de technoscience qui établira un cadre déontologique pour l'application et l'utilisation de la science et de la technologie. Cette charte fera l'objet d'une résolution qui sera soumise au Conseil directeur pour validation lors de la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (Indonésie) en mars 2022.

Autres manifestations

1. Réunion avec les présidents des groupes géopolitiques

Le 18 novembre, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont tenu une réunion en ligne avec les présidents et secrétaires des groupes géopolitiques. Ont participé à la réunion M. A.H. Fulata (Nigéria), Président du Groupe africain, M. S. Ghobash (Émirats arabes unis), Président du Groupe arabe, Mme H. Kim (République de Corée), au nom du Président du Groupe Asie-Pacifique, M. K. Kosachev (Fédération de Russie), Président du Groupe Eurasie, M. B. Llano (Paraguay), Président du GRULAC, et M. A. Gryffroy (Belgique), Vice-Président du Groupe Douze Plus.

Une consultante indépendante, Mme F. Martonffy, a présenté le projet de Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, lequel a été distribué à tous les Membres et devait être adopté lors de l'Assemblée de Madrid. Le Président de l'UIP a encouragé l'ensemble des présidents des groupes géopolitiques à discuter de la nouvelle Stratégie au sein de leurs groupes respectifs afin de la faire connaître et d'obtenir un large soutien en vue de sa mise en œuvre.

Le Président a attiré l'attention sur la situation des Membres de l'UIP en retard dans le paiement de leurs contributions et a encouragé les présidents des groupes géopolitiques à prendre contact avec les parlements concernés afin d'éviter toute sanction ou suspension de leurs droits. Le Président a communiqué la liste des réunions de l'UIP prévues en 2022 et a demandé aux présidents des groupes géopolitiques d'aider à trouver des hôtes potentiels pour les manifestations régionales et autres dont le lieu n'a pas encore été confirmé.

Le Président a évoqué les modalités concernant le Prix Cremer-Passy de l'UIP pour le ou les parlementaires de l'année, qui sera décerné à partir de 2022. Conformément au règlement approuvé par le Conseil directeur, le jury du Prix sera composé de sept membres, dont le Président de l'UIP en exercice et les présidents honoraires de l'UIP, Mme G. Cuevas Barron (Mexique), M. S. Chowdhury (Bangladesh), M. A. Radi (Maroc) et M. P.F. Casini (Italie). Le Groupe africain et le Groupe Eurasie ont été invités à nommer un(e) ou un(e) ancien(ne) président(e) de parlement à la retraite pour siéger au sein du jury, étant donné que ces groupes ne comportaient pas de président honoraire vivant. Les présidents des groupes géopolitiques ont également été encouragés à présenter l'initiative à leurs groupes respectifs et à proposer des candidatures solides.

Les présidents des groupes géopolitiques ont examiné les modalités, à savoir la rotation des présidences et vice-présidences des commissions permanentes entre les groupes géopolitiques au cours du prochain cycle biennal. Afin de garantir une certaine prévisibilité et de laisser aux groupes le temps nécessaire pour sélectionner les meilleurs candidats possibles pour ces décisions importantes, les présidents des groupes géopolitiques ont défini un système régissant la rotation de ces postes pour les six prochains cycles, c'est-à-dire jusqu'en 2033 (voir page 38).

Les grands principes suivants ont été pris en compte pour la répartition des postes :

- Les présidences et vice-présidences doivent être également partagées entre femmes et hommes.
- Sur une période donnée, chacun des groupes géopolitiques doit avoir la possibilité de présider une fois chacune des commissions permanentes.
- Profil des candidats aux fonctions dirigeantes de l'UIP : il a été convenu que les candidats aux fonctions dirigeantes de l'UIP doivent être des parlementaires au bénéfice d'une expérience avérée, profondément attachés aux questions traitées par la commission concernée et disposés à investir le temps et l'énergie nécessaires à l'exercice de cette fonction. Une bonne connaissance de l'une des deux langues officielles de l'UIP (anglais et français) ainsi que le fait d'occuper une position en vue aux niveaux national et international constituent des atouts de taille. Il est par ailleurs primordial que les candidats bénéficient du soutien de leur parlement dans l'exercice de leur fonction à l'UIP.

2. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire – *Pour un monde exempt de mines : universalisation et mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a tenu sa séance publique le 29 novembre, sur le thème *Pour un monde exempt de mines : universalisation et mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*. Le débat s'est ouvert sur des interventions de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, du *Mines Advisory Group* et du CICR.

Les mines antipersonnel sont des armes dévastatrices détruisant sans discrimination des vies pendant les conflits et longtemps après qu'ils se sont éteints. Elles touchent en majorité des civils, des hommes et des femmes innocents, dont les vies sont totalement bouleversées par le handicap, l'insécurité et l'incapacité à tout simplement mener une vie "normale". Le débat a rappelé que la Convention d'Ottawa, adoptée en 1997, avait suscité de grands espoirs de changement. Depuis son entrée en vigueur en 1999, la Convention avait contribué à réduire progressivement le nombre de victimes civiles et porté un coup au commerce et à l'utilisation des mines antipersonnel. La Convention est le premier traité à contenir des dispositions s'appliquant aux survivants et aux victimes des mines antipersonnel. Depuis son entrée en vigueur, les États parties ont mis au point un vaste éventail d'initiatives destinées à prêter secours à ces survivants et victimes, notamment en les aidant à se réinsérer sur le plan socio-économique.

Toutefois, en dépit des progrès significatifs enregistrés, les mines antipersonnel continuent de faire des victimes. Les derniers chiffres parlent de 7 000 par an, dont la vaste majorité sont des civils. En outre, les chiffres récents révélaient une nouvelle tendance à la hausse du nombre des victimes et du recours à ces armes. Les nouvelles ratifications et les efforts de mise en œuvre stagnaient eux aussi.

Le débat s'est concentré sur la nécessité de remobiliser les parlementaires, la volonté politique et le leadership requis pour l'universalisation et la mise en œuvre efficace de la Convention. Il fallait adopter une approche globale, étayée par des partenariats avec les divers acteurs de la société et les différents pays pour exercer une influence durable, car la Convention portait sur des questions liées au désarmement, mais aussi aux droits de l'homme, à la réinsertion des victimes, au trafic d'armes, aux solutions à apporter aux causes profondes des conflits, etc. Les participants ont insisté sur la nécessité de mettre les victimes et les êtres humains au centre, en veillant à ce que les parlements élaborent un cadre prospectif propice à assurer la meilleure aide possible aux victimes, y compris en faisant appel aux nouvelles technologies. Des initiatives telles que la campagne parlementaire contre les armes explosives à large rayon d'impact employées dans des zones densément peuplées (EWIPA) ont été mentionnées. Pour conclure, les participants ont considéré que l'UIP devrait poursuivre ses activités dans ce domaine, continuer la mobilisation, mettre l'accent sur l'aide aux victimes et faciliter le partage d'expérience entre parlements.

3. Débat paritaire : *Les hommes et les femmes parlementaires s'impliquent-ils dans une égale mesure en faveur de l'égalité des sexes ?*

Le 29 novembre, le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire qui a réuni 45 participants, dont 30 parlementaires (22 femmes et 8 hommes) de 21 pays ainsi que les représentants de deux Membres associés de l'UIP.

Le débat portait sur la façon de faire des hommes des champions plus efficaces de l'égalité des sexes. Quatre hommes et six femmes parlementaires ont exposé leurs avis et expériences.

La discussion a mis en lumière différents moyens de favoriser un meilleur engagement des hommes et de travailler en partenariat avec eux en faveur de l'égalité des sexes.

Les participants sont convenus que l'égalité des sexes était une question sociétale universelle autour de laquelle les femmes et hommes parlementaires devaient se mobiliser et agir ensemble, ce qui impliquait un changement complet de mentalité et une remise en question des comportements des hommes comme des femmes. Si les hommes qui ne reconnaissent pas leurs privilèges historiques ont une part de responsabilité, les mentalités et les comportements stéréotypés des hommes comme des femmes peuvent contribuer à entretenir un statu quo de l'inégalité des sexes.

Il est aussi apparu au fil de la discussion que les hommes parlementaires qui s'engagent dans une action en faveur de l'égalité des sexes devaient faire preuve d'une grande détermination. En effet, quand ils prennent la parole en faveur de l'égalité des sexes, les hommes risquent de faire l'objet de harcèlement de la part de leurs collègues masculins, comme cela arrive couramment aux femmes parlementaires qui prônent l'égalité des sexes.

Les participants ont plébiscité de bonnes et convaincantes pratiques visant à encourager les hommes à participer aux actions en faveur de l'égalité des sexes, à savoir : organiser chaque année un débat général sur l'évolution de l'égalité des sexes au parlement ; se préoccuper de la dimension de genre et souligner les avantages qu'induit l'égalité dans des domaines tels que l'économie, la défense et la sécurité ; veiller à ce que, au parlement, un même nombre d'hommes et de femmes participent aux commissions, aux réunions-débat et aux auditions ; ouvrir le dialogue avec des responsables religieux en mettant l'accent sur la façon dont les pratiques et les textes religieux peuvent refléter l'égalité des sexes.

Par souci de pérennité et pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, il a été recommandé que la progression vers l'égalité des sexes soit inscrite dans des efforts plus larges de lutte contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité.

4. Échange de connaissances sur la crise climatique : *Les parlements en tant qu'acteurs du changement dans l'urgence climatique*

L'objectif de cet atelier, qui s'est déroulé le 28 novembre, était d'informer les délégués de l'état d'avancement récent des négociations sur le climat et de leur donner la possibilité de débattre et de mettre en commun leur expérience de l'action en faveur du climat. Une soixantaine de délégués originaires d'une trentaine de pays ont pris part à cet événement.

La réunion a été ouverte par Mme A. Mulder (Pays-Bas), qui a présidé et animé l'atelier. Elle a souligné le rôle fondamental joué par les parlementaires dans la lutte exigée par l'urgence climatique et informé les participants de l'issue des réunions parlementaires organisées conjointement par l'UIP, la Chambre des députés italienne et le Groupe britannique de l'UIP à l'occasion de la COP26. Elle a également incité ses collègues à l'UIP à fonder leurs efforts pour atteindre les objectifs en lien avec le climat sur la nouvelle Stratégie de l'UIP et à œuvrer de concert à sa mise en œuvre.

Mme C. Kinuthia-Njenga, Directrice de la Division du progrès collectif et de l'appui intergouvernemental de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui assistait à la réunion à distance, a évoqué les processus de la CCNUCC, les négociations sur le climat et les réunions annuelles des parties supervisant la mise en œuvre de l'Accord de Paris, y compris la toute dernière de ces réunions à la COP26. Elle a présenté un résumé des éléments clés du Pacte de Glasgow pour le climat et fait part de sa réflexion concernant le rôle fondamental des parlementaires dans sa mise en œuvre.

Le consensus de Glasgow avait exigé d'après négociations, mais celles-ci avaient finalement abouti. Les différents volets de l'action en faveur du climat, tels que l'atténuation, l'adaptation et le financement avaient été renforcés de façon proportionnelle. L'une des grandes réussites de la COP26 était l'engagement à abandonner progressivement les combustibles fossiles et à entamer le dialogue sur le financement pour les pertes et les dommages provoqués par les changements climatiques. Pour pouvoir conserver l'objectif de 1,5 °C et instaurer la résilience, les engagements devaient être immédiatement traduits en actes ambitieux. Une large part de ces interventions dépendraient des lois et des politiques approuvées et mises en œuvre aux échelles nationale et locale, ce qui donnait aux parlementaires du monde entier un rôle clé à jouer dans la lutte contre les changements climatiques.

Dix-huit participants ont pris part à la discussion. Il s'agissait (par ordre d'intervention) de représentants du Royaume-Uni, du Zimbabwe, des Seychelles, de la Finlande, de la Grèce, du Bahreïn, de l'Égypte, de la Zambie, du Gabon, de la France, de la Norvège, de l'Uruguay, de l'Inde, de l'Algérie, du Pakistan, d'Andorre, de la République islamique d'Iran et du Mexique. Ils ont souligné l'importance d'appliquer le principe de la responsabilité commune mais différenciée pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs climatiques. Il était indispensable d'accroître les moyens consacrés à la mise en œuvre des objectifs climatiques en renforçant les capacités, en octroyant des financements, en effectuant des transferts de technologie et en fournissant une assistance technique pour que la communauté internationale puisse intensifier son action et prendre des mesures plus concrètes.

Une courte vidéo présentant l'outil co-produit par l'UIP et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), récemment publiée sous le titre *La réduction des risques de catastrophe comme outil pour atteindre les Objectifs de développement durable* a été diffusée. Cet outil avait pour objectif d'expliquer aux parlementaires pourquoi il était important d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la réflexion sur le développement durable.

Enfin, M. Y. Tsolov, consultant de l'UIP, a présenté les conclusions préliminaires de l'étude documentaire des pratiques parlementaires actuelles concernant les ODD, pour aider les parlementaires à renforcer leurs capacités de mise en œuvre des ODD en mettant l'accent sur l'ODD 13, consacré aux mesures en faveur du climat.

5. Atelier intitulé *Les bonnes pratiques parlementaires en matière de promotion du dialogue interconfessionnel*

Le 28 novembre, un atelier a été organisé sur les bonnes pratiques parlementaires en matière de promotion du dialogue interconfessionnel. S'appuyant sur les résultats de la 137^e Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg en 2017, l'atelier visait à réunir des parlementaires et des experts travaillant dans différents contextes religieux, géographiques et culturels afin de susciter un échange d'opinions sur le rôle important des parlements dans la promotion de la coexistence pacifique des personnes ayant des confessions différentes ou aucune croyance particulière.

L'atelier a été modéré par Mme A. Sabaté Gauxachs, Directrice adjointe du *Blanquerna Observatory on Media, Religion and Culture*, Université Ramon Llull à Barcelone. Des intervenants de différents horizons culturels et religieux y ont participé, notamment M. K. Kosachev (Vice-Président du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie), M. P.S. Rudana, parlementaire de l'Indonésie, M. D. Verga, Ambassadeur et Conseiller diplomatique de l'Ordre souverain de Malte, Mme M. Al Suwaidi, parlementaire des Émirats arabes unis, et M. M. Omar, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP.

Les intervenants et les participants ont souligné le rôle primordial des parlements dans ce domaine, notamment par le vote de lois garantissant la liberté de religion ou de conviction et la promotion de l'égalité des droits de toutes les communautés religieuses, et ont proposé des mesures pour prévenir les discours de haine et promouvoir une culture de tolérance et de compréhension. Ils ont échangé des bonnes pratiques mises en œuvre aux échelles nationale et régionale, ainsi que les problèmes qu'ils rencontrent.

Les participants ont salué les exemples positifs de coexistence pacifique entre différentes communautés religieuses dans de nombreuses sociétés, comme en Indonésie, qui a ancré le principe de "l'unité dans la diversité" dans sa politique nationale. Ils ont par ailleurs souligné le rôle important que les parlements peuvent jouer en adoptant des lois pour protéger les minorités religieuses et pour lutter contre la discrimination et la haine, ainsi que la nécessité de mettre en place un dialogue et une coopération entre les acteurs religieux et politiques. Ils ont aussi relevé la nécessité de mettre l'accent sur les relations entre les membres d'une même confession, en particulier entre musulmans (au Moyen-Orient et dans le Sahel par exemple), ainsi que l'importance de protéger les citoyens contre l'utilisation abusive de concepts religieux, laquelle peut être un danger pour la société. Ils ont par ailleurs observé que le manque d'éducation constituait une grave menace pour la paix et l'harmonie dans les sociétés. Les intervenants ont également relevé que les parlements devaient se pencher sur les droits des non-ressortissants et sur le rapport entre liberté de religion et liberté d'expression, qui sont deux droits fondamentaux devant être préservés.

À la suite des débats, les participants se sont accordés sur :

- l'importance de la question débattue durant l'atelier pour les parlements,
- l'importance de légiférer pour lutter contre la discrimination et la haine, protéger les minorités et préserver les libertés de religion, de croyance et d'expression,
- la nécessité d'accroître la coopération entre les acteurs religieux et politiques, en particulier les parlementaires,
- la nécessité pour les parlements de mobiliser les chefs religieux pour promouvoir les valeurs de coexistence, de tolérance et de fraternité, et
- la nécessité pour les parlementaires de défendre la citoyenneté et de promouvoir l'éducation sur ce concept.

6. Atelier sur *La participation du public au travail des parlements : défis, opportunités et bonnes pratiques*

L'atelier, organisé conjointement par l'UIP et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est déroulé le 29 novembre. Il a rassemblé des parlementaires et des secrétaires généraux venus débattre de la participation du public au travail des parlements et mettre en commun leur expérience de cette pratique.

La séance a débuté par une présentation de l'UIP concernant le prochain Rapport parlementaire mondial, qui porte sur la participation du public, suivie d'une intervention de M. C. Chauvel, Point focal Asie-Pacifique et Responsable mondial au PNUD. Le débat a été animé par Mme P. Tyawa (Afrique du Sud).

Les participants ont reconnu qu'il y avait une perte de confiance à l'égard de l'institution législative et qu'il fallait écouter plus attentivement le public et l'inclure davantage dans la prise de décision. Ils ont communiqué des informations concernant les mécanismes facilitant la participation dans leur parlement et les difficultés rencontrées.

Les représentants du Pérou et du Bahreïn ont souligné le rôle de premier plan des parlementaires dans la communication avec le public. Au cours de la discussion, la difficulté de mener un véritable dialogue avec les milliers de personnes qu'un parlementaire représente parfois a également été évoquée, bien que l'administration parlementaire soutienne les parlementaires en leur fournissant, entre autres, des ressources financières pour tenir une permanence dans leur circonscription.

Les participants ont cité des exemples de leurs pratiques en matière de participation du public. Le Parlement indien informait par exemple le public des projets de loi en publiant des dossiers d'information. Il recevait également des requêtes par voie électronique, organisait des visites sur le terrain et invitait les partenaires concernés à des réunions au Parlement.

Le représentant du Parlement britannique a donné un exemple de l'influence importante qu'exerçaient les requêtes parlementaires sur l'élaboration des politiques. Se référant à un exemple concret, il a expliqué que les nombreuses requêtes reçues par le Parlement l'avaient incité à entamer un débat à ce propos. Au terme de ce débat, le Gouvernement avait fait d'importantes nouvelles annonces politiques portant sur cette question, avant même qu'un projet de loi ne soit débattu au Parlement. Cette question particulière ne figurait pas à l'ordre du jour du Parlement et n'y aurait probablement pas été débattue dans un avenir proche sans cette impulsion du public.

Un parlementaire sud-africain a évoqué la nécessité de mieux intégrer la participation du public à l'ensemble des activités parlementaires, ainsi que de recueillir des données ventilées sur les personnes s'impliquant dans ces activités. Les participants se sont déclarés intéressés à collaborer avec l'UIP et d'autres parlements pour faire avancer la question de la participation du public.

7. Lancement du *Guide sur l'élaboration de lois sensibles au genre*

Les données de la Banque mondiale montrent que de nombreux pays ont encore des lois ou des dispositions discriminatoires dans leur législation. Ainsi,

- dans près de 40 pays, la loi ne prévoit aucune protection contre les violences domestiques,
- dans une centaine de pays il n'existe pas de disposition législative érigeant le viol marital en infraction pénale, et
- dans 45 pays, les femmes n'ont pas droit au divorce dans les mêmes conditions que les hommes.

Le nouveau [Guide sur l'élaboration de lois sensibles au genre](#), conjointement publié par l'UIP et ONU Femmes, propose des études de cas et des bonnes pratiques relevées dans différents pays du monde portant sur des réformes législatives ou sur l'approche de la question de l'égalité des sexes dans les parlements.

Ce guide a été lancé dans le cadre du Forum des femmes parlementaires ainsi que lors d'un volet spécial de l'Assemblée.

8. Lancement du rapport régional intitulé *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique*

L'UIP et l'Union parlementaire africaine (UPA) ont conjointement lancé une publication intitulée [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique](#).

Il s'agit du deuxième rapport (après celui consacré aux parlements européens en 2018) d'une série d'études régionales menées par l'UIP. Le rapport fait les constats suivants :

- 80 pour cent des femmes parlementaires interrogées dans le cadre de l'enquête avaient subi des violences psychologiques au parlement,
- 67 pour cent avaient été l'objet de comportements ou de remarques sexistes, et
- 40 pour cent avaient été victimes de harcèlement sexuel et 23 pour cent de violences physiques.

Le rapport a été lancé au Forum des femmes parlementaires ainsi que lors d'un volet spécial de l'Assemblée.

9. Lancement des *Lignes directrices à l'usage des parlementaires pour la budgétisation des ODD*

Les contraintes financières imposées par la pandémie de COVID-19 menacent de perturber la réalisation des ODD à l'horizon 2030.

Pour atténuer ce risque, l'UIP propose un nouvel outil aux parlementaires sous la forme de [Lignes directrices pour la budgétisation des ODD](#). Cette publication, qui explique par exemple comment prendre des mesures pour lutter contre les failles du régime fiscal ou se servir des statistiques nationales pour effectuer un suivi des progrès, répertorie les divers mécanismes dont disposent les parlementaires pour financer les ODD.

Les lignes directrices ont été lancées dans le cadre de la Commission permanente du développement durable et ont fait l'objet de promotion durant l'Assemblée.

10. Campagne *Je dis oui à plus de jeunes au parlement !*

Grâce à cette Assemblée en présentiel, il a été possible de mobiliser le soutien de parlementaires des quatre coins de la planète et d'obtenir de nouvelles adhésions à la campagne visant à rajeunir les parlements partout dans le monde.

Un stand installé à cet effet a servi de centre névralgique pour la diffusion intensive d'informations et d'imprimés afin d'inciter les parlementaires à s'associer à la campagne.

Environ 150 parlementaires supplémentaires se sont engagés à promouvoir la participation des jeunes au parlement.

Élections et nominations

1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans se terminant en octobre 2025 :

Groupe africain

- M. Ahmed Kharchi (Algérie)

Groupe des Douze Plus

- M. José Ignacio Echániz (Espagne)
- Mme Olga Kefalogianni (Grèce)

2. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Comité exécutif a nommé les membres suivants :

- M. Ali Rashid Al Nuaimi (Émirats arabes unis)
- M. Akmal Saidov (Ouzbékistan)
- Mme Adjia Diarra Mergane Kanouté (Sénégal)
- Mme Lesia Vasylenko (Présidente du Bureau des femmes parlementaires)

3. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu la représentante régionale suivante au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe Asie-Pacifique

- Mme Undram Chinbat (Mongolie)

Le Forum a également élu une deuxième Vice-Présidente :

- Mme Wilma Piedad Andrade Muñoz (Équateur)

Le Bureau a accueilli les nouveaux membres de droit suivants :

- Mme Meritxell Batet Lamaña (Espagne)
- Mme Olga Kefalogianni (Grèce)

4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu les quatre membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2025 :

- M. Karim Abdel Karim Darwish (Égypte)
- Mme Sheikha Al Taneiji (Émirats arabes unis)
- Mme Nadia Essayan (France)
- M. Mardani Ali Serah (Indonésie)
- Poste vacant

Le Comité a élu M. Genaro Migliore (Italie) comme son prochain président.

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2025 :

Groupe africain

- Mme Francine Muyumba Furaha (République démocratique du Congo)

Groupe Eurasie

- Mme Elena Afanasieva (Fédération de Russie)
- M. Eugeniu Sinchevici (République de Moldova)

6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Un poste de facilitateur reste vacant.

7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les sept membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2025 :

Groupe africain

- M. Monder Bouden (Algérie)
- M. Mahamadou Karidio (Niger)

Groupe Asie-Pacifique

- Mme Eva Abdulla (Maldives)

Groupe Eurasie

- M. Sergei Rachkov (Biélorus)
- Poste vacant

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme Alina González (Panama)

Groupe des Douze Plus

- M. Avi Dichter (Israël)

Groupe arabe

- M. Karim Darwesh (Égypte) (avril 2023)
Le Groupe a décidé de nommer M. Karim Darwesh pour remplacer M. Ali Abdel Aal Sayed Ahmed dont le mandat se termine en avril 2023 (Égypte)

8. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a nommé le membre suivant pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2025 :

Groupe Eurasie

- M. Victor Spînu (République de Moldova)

9. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2022

Le Conseil directeur a nommé les vérificateurs internes des comptes suivants pour l'exercice 2022 :

- M. Andries Gryffroy (Belgique)
- Mme Heli Järvinen (Finlande)

10. Commissions permanentes

À la suite des consultations au sein des groupes géopolitiques sur la formule convenue pour la répartition des postes de présidents et de vice-présidents des commissions permanentes, les titulaires de postes suivants ont été élus pour le prochain cycle de deux ans, de novembre 2021 à octobre 2023 :

Commission de la paix et de la sécurité internationale

Président : M. Mohammed Bin Mahdi Al-Ahbab (Qatar)

Vice-Présidente : Mme Hasmik Hakobyan (Arménie)

Commission du développement durable

Présidente : Mme Agnes Mulder (Pays-Bas)

Vice-Président : M. Waven William (Seychelles)

Commission de la démocratie et des droits de l'homme

Président : M. Asiskumar Gajadien (Suriname)

Vice-Présidente : Mme Batsukh Saranchimeg (Mongolie)

Commission des Affaires des Nations Unies

Présidente : Mme Sophia Abdi Noor (Kenya)

Vice-Président : M. Laurent Wehrli (Suisse)

Les commissions permanentes ont également élu les membres suivants dans leurs Bureaux respectifs pour un mandat de deux ans (renouvelable) se terminant en octobre 2023 :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*Groupe africain*

- M. Zakariyau Mohammed Galadima (Nigéria) pour terminer le second mandat du Nigéria (avril 2023)

Groupe Eurasie

- Mme Hasmik Hakobyan (Arménie) pour terminer le second mandat de l'Arménie (avril 2023)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme Corina Cano Córdoba (Panama) – premier mandat

M. Ahmed Touizi (Maroc) a été élu pour terminer le premier mandat du Maroc (avril 2023).

M. Etienne Blanc (France) a été élu pour terminer le second mandat de la France (octobre 2023).

M. Mohammed Bin Mahdi Al-Ahbab (Qatar) a été élu pour un second mandat (octobre 2023).

Commission permanente du développement durable

Groupe arabe

- M. Hamad Al Matar (Koweït) – premier mandat
- M. Nedal Al Alou (République arabe syrienne) – premier mandat

Groupe Eurasie

- Mme Tsovinar Vardanyan (Arménie) – premier mandat

Groupe Asie-Pacifique

- M. Kraisid Tontisirin (Thaïlande) pour remplacer M. I. Sereewatthanawut et terminer le second mandat de la Thaïlande

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Groupe africain

- Mme Esther Nicholas Matiko (République-Unie de Tanzanie) – premier mandat

Groupe arabe

- M. Ali Fetais Almarri (Qatar) pour terminer le mandat de M. Dahlam Al-Hamad (Qatar)

Groupe Eurasie

- M. Hayk Konjoryan (Arménie) – premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. Asiskumar Gajadien (Suriname) – premier mandat. M. Gajadien remplace M. Gabriel Boric (Chili), dont le mandat a pris fin, comme membre du Bureau.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Groupe Eurasie

- Mme Heriknaz Tigranyan (Arménie) – premier mandat
- Mme Ersilia Qatrawi (République de Moldova) – premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme Cinthia López Castro (Mexique) – premier mandat

Groupe des Douze Plus

- Mme Eva Lindh (Suède) – premier mandat

Groupe arabe

- M. Abaid Almutairi (Koweït) pour remplacer M. Ahmad Al-Hamad jusqu'à la fin du mandat.

11. Rapporteurs à la 145^e Assemblée

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a nommé trois co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* :

- M. Johann Wadephul (Allemagne)
- M. Fadli Zon (Indonésie)
- Mme Silvia Nane (Uruguay)

12. Rotation des présidences des commissions permanentes de l'UIP jusqu'en 2033

Les groupes géopolitiques ont adopté une proposition de système de rotation, et le Conseil directeur en a ensuite pris note. Le système proposé vise à garantir que :

- chacun des groupes géopolitiques assure une fois la présidence et la vice-présidence de chacune des commissions permanentes,
- pour chacune des commissions permanentes, l'alternance entre les sexes soit observée aux postes dirigeants (une femme présidente et un homme vice-président, puis un homme président et une femme vice-présidente, ou inversement),
- pour chaque cycle biennal, le nombre d'hommes et de femmes assurant la présidence et la vice-présidence soit égal.

Date	Commissions permanentes	Présidence	Sexe	Vice-Présidence	Sexe
2021-2023	Paix et de la sécurité internationale	Groupe arabe	Homme	Groupe Eurasie	Femme
	Développement durable	Groupe des Douze Plus	Femme	Groupe africain	Homme
	Démocratie et des droits de l'homme	GRULAC	Homme	Groupe Asie-Pacifique	Femme
	Affaires des Nations Unies	Groupe africain	Femme	Groupe des Douze Plus	Homme
2023-2025	Paix et de la sécurité internationale	Groupe Eurasie	Femme	Groupe Asie-Pacifique	Homme
	Développement durable	Groupe africain	Homme	Groupe arabe	Femme
	Démocratie et des droits de l'homme	Groupe Asie-Pacifique	Femme	Eurasie	Homme
	Affaires des Nations Unies	Groupe des Douze Plus	Homme	GRULAC	Femme
2025-2027	Paix et de la sécurité internationale	Groupe Asie-Pacifique	Homme	Groupe des Douze Plus	Femme
	Développement durable	Groupe arabe	Femme	GRULAC	Homme
	Démocratie et des droits de l'homme	Groupe Eurasie	Homme	Groupe africain	Femme
	Affaires des Nations Unies	GRULAC	Femme	Groupe arabe	Homme
2027-2029	Paix et de la sécurité internationale	Groupe des Douze Plus	Femme	Groupe africain	Homme
	Développement durable	GRULAC	Homme	Groupe Asie-Pacifique	Femme
	Démocratie et des droits de l'homme	Groupe africain	Femme	Groupe des Douze Plus	Homme
	Affaires des Nations Unies	Groupe arabe	Homme	Groupe Eurasie	Femme
2029-2031	Paix et de la sécurité internationale	Groupe africain	Homme	GRULAC	Femme
	Développement durable	Groupe Asie-Pacifique	Femme	Groupe Eurasie	Homme
	Démocratie et des droits de l'homme	Groupe des Douze Plus	Homme	Groupe arabe	Femme
	Affaires des Nations Unies	Groupe Eurasie	Femme	Groupe Asie-Pacifique	Homme
2031-2033	Paix et de la sécurité internationale	GRULAC	Femme	Groupe arabe	Homme
	Développement durable	Groupe Eurasie	Homme	Groupe des Douze Plus	Femme
	Démocratie et des droits de l'homme	Groupe arabe	Femme	GRULAC	Homme
	Affaires des Nations Unies	Groupe Asie-Pacifique	Homme	Groupe africain	Femme

Médias et communication

Presse et médias classiques

La couverture médiatique donnée à la 143^e Assemblée a été particulièrement forte du fait que cette Assemblée était la première organisée en présentiel depuis plus de deux ans, la présence du Roi d'Espagne, du Premier Ministre espagnol, des deux présidents du Parlement, ainsi que les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

La télévision et la radio espagnoles ont couvert l'Assemblée, de même que plusieurs journaux d'envergure tels que *El País*, *La Vanguardia* et *El Mundo*. L'événement a été couvert également par les médias internationaux, en particulier en Amérique latine et dans le monde arabe.

Deux publications importantes en lien avec les questions de genre – à savoir le *Guide sur l'élaboration de lois sensibles au genre* et l'étude intitulée *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique* – ont été lancées à l'occasion de l'Assemblée et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ce qui a permis de générer un grand intérêt médiatique, en particulier dans la presse africaine.

Deux communiqués de presse, l'un publié en amont de l'Assemblée et l'autre à sa clôture, ont été transmis à des milliers de journalistes dans quatre langues. Le communiqué de clôture a également été envoyé en tant que bulletin d'information à quelque 8 000 contacts de l'UIP issus de sa base de données.

Diffusion numérique

La diffusion en direct des principales réunions en plénière et du Forum des femmes parlementaires, ainsi que la couverture éditoriale de l'UIP de l'Assemblée ont suscité de nombreuses visites sur le site web de l'UIP. La diffusion en direct a été vue plus de 4 000 fois.

Au cours de la période de deux semaines couvrant l'Assemblée, le site ipu.org a été consulté plus de 62 600 fois. Le site web a reçu la visite de 15 500 nouveaux utilisateurs. On notera que la page de l'événement a devancé la page d'accueil et qu'elle a été utilisée pour regarder la retransmission en direct ou accéder à des informations sur l'Assemblée.

Réseaux sociaux

L'équipe avait élaboré une boîte à outils en anglais et en français contenant plusieurs ressources pour encourager les participants à l'Assemblée à se mobiliser. Un [tableau Trello](#) contenant d'autres ressources et images a également été élaboré pour les parlementaires.

Un nombre record de messages a été publié sur nos plateformes de réseaux sociaux au cours de la deuxième quinzaine de novembre sur [Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#), ainsi que de nombreuses photos sur [Flickr](#) et vidéos sur [YouTube](#). Des parlementaires du monde entier ont publié des posts sur l'UIP143 et les ont repartagés depuis les comptes institutionnels. Il convient de noter que les présidents de parlement d'Afrique du Sud, de Bahreïn, d'Espagne, d'Indonésie, du Koweït et de Turquie ont été particulièrement actifs. Des contenus ont également été partagés par le Premier Ministre, les canaux officiels de la famille royale et les médias espagnols.

Sur Twitter, l'engagement au cours de la quinzaine a également été sensiblement plus élevé que d'habitude. [@IPUParliament](#) a reçu plus de 500 clics, 600 partages et 1 000 likes. En novembre, 660 abonnés ont été ajoutés, soit plus du double de l'augmentation mensuelle moyenne. Les mentions de compte ont augmenté de 470 % en novembre et 65 000 profils ont visité la page de profil, soit une augmentation de 350 % par rapport aux visites mensuelles moyennes. Les impressions pour le mois ont également augmenté de plus de 100 pour cent.

Le nouveau [mur de médias sociaux](#), accessible avec le hashtag #IPU143, a encouragé les parlementaires et les autres participants à publier fréquemment des contenus tout en créant une saine "compétition" entre les parlementaires pour être visible sur le mur.

Stand de la Communication

Un stand visible et bien conçu a permis de mettre en valeur les publications de l'UIP.

L'étude sur [le Sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique](#), et le [Guide sur l'élaboration de lois sensibles au genre](#), entre autres, ont suscité une forte demande.

Exposition

Une exposition de dessins d'[Annick Kamgang](#) a été organisée par l'équipe de la Communication pour illustrer les questions soulevées par le rapport sur le sexisme dans les parlements d'Afrique, à l'occasion de la publication de ce dernier. L'exposition, stratégiquement placée devant la salle de réunion du Forum des femmes, a aussi été relayée sur le site web de l'UIP et sur les réseaux sociaux.

Sondage auprès des Membres sur la communication de l'UIP

La tenue de cette Assemblée en présentiel a fourni l'occasion d'inviter les participants à donner leur avis sur la communication de l'UIP, dans l'optique de la préparation de la prochaine Stratégie de communication. Celle-ci sera harmonisée avec la Stratégie générale de l'UIP pour 2022-2026.

Une soixantaine de parlementaires ont répondu soit directement dans le cadre d'entretiens individuels réalisés par l'équipe de communication, soit en ligne par le biais d'un QR code spécial.

Membres de l'Union interparlementaire*

Membres (178)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras**, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée**, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (14)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen et Parlement panafricain.

* À la clôture de la 143^e Assemblée

** Membres non participants (tous droits suspendus)

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 143^e Assemblée

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 143^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie*
4. *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
5. Rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, de la Commission permanente du développement durable et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 145^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
7. Point d'urgence : *Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19*

Déclaration de Madrid

Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie

*que la 143^e Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Madrid, 30 novembre 2021)*

En notre qualité de parlementaires et de représentants du peuple, notre responsabilité suprême est de servir les populations dans le cadre d'un système de gouvernance démocratique au sein duquel chaque voix compte. Le monde se mobilise pour surmonter toute une série de défis liés à des bouleversements sociaux, politiques, économiques et sanitaires. Les clivages sociétaux et la détérioration de la paix sociale ont des répercussions sur l'état de la démocratie, notamment sur les institutions qui mettent en pratique les valeurs démocratiques.

Avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, les gouvernements de la planète se sont engagés à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, donnant à tous un accès à la justice et disposant d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. En tant que parlements, nous partageons l'engagement de réalisation de ces objectifs.

Ce faisant, nous renforcerons la démocratie aux niveaux national et mondial. Nous sommes convaincus que, pour relever les défis qui menacent aujourd'hui la démocratie, il faut impérativement surmonter les divisions sociales, s'unir au lieu de diviser, inspirer l'espoir et non la haine, joindre nos forces et chercher des terrains d'entente.

Et les défis sont nombreux. L'idée d'une classe politique de plus en plus déconnectée de la population a gagné du terrain, favorisant la montée du populisme et accentuant les clivages sociétaux. Partout dans le monde on constate un fléchissement de la confiance dans les systèmes politiques, une aggravation des inégalités économiques et structurelles, un désengagement croissant et une polarisation accrue. Tandis qu'ils représentent près d'une moitié de la population du monde, les jeunes de moins de 30 ans sont peu présents dans le processus décisionnel. Les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain : notre incapacité à les impliquer véritablement aura pour effet de saper encore davantage la cohésion de nos sociétés.

Les avancées technologiques, dont les réseaux sociaux sont l'émanation, ont eu d'incroyables répercussions sur la capacité d'accès du public à l'information et ont créé de nouvelles formes d'échange. Ces mêmes outils ont cependant facilité la diffusion de fausses informations, ce qui a suscité colère et frustration et abîmé le tissu social. Dans le contexte de la pandémie, ces outils ont parfois servi à contester des faits scientifiques et à saper les campagnes nationales de vaccination, nuisant ainsi à la santé publique. Ils sont trop facilement utilisés intentionnellement comme des vecteurs de défiance et de haine. Les discours de haine sexistes et le harcèlement en ligne ciblent tout particulièrement les femmes, remettant en cause leur légitimité et leur droit à prendre part au processus démocratique.

Les concepts de polarisation et de populisme ne sont pas nouveaux, mais le contexte actuel leur est propice. Le niveau de polarisation atteint de nouveaux sommets. Si la concurrence entre partis est normale et saine, la polarisation excessive présente des risques importants. Elle s'insinue dans la société tout entière et influence les interactions au quotidien, risquant ainsi de fragiliser la culture de tolérance, d'aggraver les conflits et d'amplifier la défiance. Elle peut aussi gravement compromettre l'efficacité de nos institutions démocratiques.

La pandémie de COVID-19, qui a exacerbé les problèmes existants et nui aux processus démocratiques, a mené à la remise en cause d'un mode de prise de décision fondé sur les faits et a, en définitive, affaibli la capacité du modèle démocratique à affronter les situations d'urgence et à rebondir ensuite.

Vers de nouvelles approches de la politique

Une politique fondée sur la confrontation et la division sape la légitimité du système dans son ensemble. Nous sommes préoccupés par l'idée qu'une polarisation accrue risque d'entraver la création de larges coalitions au sein de la société ainsi que la mise en œuvre de politiques publiques audacieuses pour s'attaquer à des problèmes aussi urgents que celui des changements climatiques.

Un effort concerté est indispensable pour relever les défis auxquels la démocratie est aujourd'hui confrontée. La solidarité et le leadership politique sont des éléments essentiels de la recherche de nouvelles approches en politique. Notre réponse doit s'ancrer dans un engagement renouvelé envers les valeurs démocratiques de base, l'inclusion, le recours au dialogue et aux faits probants pour régler les problèmes.

Lutter contre la désinformation et les discours de haine

Des mesures législatives et politiques sont nécessaires pour renforcer la résilience démocratique et créer un écosystème dynamique et informatif qui appuie la démocratie, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux. Dans nos parlements, nous devons nous montrer vigilants vis-à-vis des menaces qui pèsent sur l'espace civique, et résolus dans notre défense de la liberté d'expression et du respect de la diversité des opinions, tout en luttant contre la désinformation et les pratiques préjudiciables en ligne.

Les démocraties ont besoin que les citoyens soient bien informés, aient une idée claire de la façon dont fonctionne la démocratie et disposent des compétences nécessaires pour y participer. De même que nous vaccinons les populations contre la COVID-19, il nous faut développer une immunité contre la désinformation et les tentatives de manipulation de l'opinion publique. Il nous faut donc investir dans la formation aux médias et l'éducation civique à toutes les périodes de la vie et dans tous les secteurs de la société, pour faire en sorte que les populations soient bien informées et capables d'une réflexion critique.

Nous reconnaissons l'important rôle des médias et des journalistes, qui sont des sources d'information et constituent une part essentielle de nos sociétés libres et ouvertes. Certains changements économiques sous-jacents menacent la pérennité d'un journalisme indépendant aux niveaux local et national. Il nous faut donc rechercher de nouveaux modèles qui protègent la diversité des opinions et l'expression de perspectives critiques dans les médias.

Il incombe aux médias traditionnels comme aux réseaux sociaux de veiller à ce que des opinions divergentes puissent s'exprimer sans crainte de représailles ou de harcèlement. Le respect de la diversité doit être encouragé par ceux qui informent et favorisent le débat public. À nous parlementaires, il revient de créer les conditions de la liberté d'expression tout en protégeant les personnes qui prennent part au débat public de toute forme de violence, de sexisme et de harcèlement, y compris en ligne.

Nous sommes conscients du rôle déterminant que joue le secteur privé dans l'innovation et l'évolution technologique. Mais dans le même temps, nous ne pouvons pas laisser le pouvoir s'accumuler entre les mains d'un petit nombre de plateformes en ligne. Nous devons engager un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes et définir des mesures réglementaires appropriées. Le modèle économique des plateformes de réseaux sociaux repose sur la mobilisation et la popularité, et tend à privilégier la polémique et l'émotion. Entretenir un dialogue ouvert et inclusif pourrait permettre d'accélérer la réorientation du paradigme actuel vers un modèle davantage centré sur l'humain, qui protégerait en outre les données personnelles.

Atténuer la polarisation

Les problèmes à l'origine du phénomène de polarisation, tels que les disparités et les inégalités économiques croissantes, l'exclusion de certains groupes sociaux du discours politique et le bouleversement du secteur des médias en raison des progrès technologiques, ne peuvent être surmontés que grâce à une forte volonté politique.

L'une des fonctions centrales de l'écosystème parlementaire est de promouvoir la confiance dans la démocratie et d'accroître la pertinence des institutions représentatives. Le fait de disposer de systèmes politiques et parlementaires efficaces favorise la coopération et le dialogue, permettant ainsi de dépasser les clivages, de bâtir des sociétés inclusives et de renforcer la confiance.

Les responsables politiques et les élus se doivent, aussi bien dans leurs paroles que dans leurs actes, de montrer l'exemple pour ce qui a trait au respect des valeurs démocratiques. S'abstenir de distiller des discours venimeux, manifester sa volonté de coopérer au-delà des clivages politiques et favoriser les prises de décision fondées sur les faits sont autant de moyens qui contribuent à renforcer la cohésion sociale. Les parlementaires, hommes et femmes, doivent s'évertuer à réduire cette polarisation en créant au parlement des espaces de dialogue multipartite. À cet égard, les forums de femmes donnent souvent l'exemple d'un climat moins hostile et d'un mode de travail législatif qui gomme les clivages entre partis et s'appuie davantage sur des faits probants. Il faudrait appliquer des méthodes similaires à toutes les activités parlementaires.

Les partis politiques ont également un rôle à jouer en vue de redonner confiance aux citoyens dans les systèmes démocratiques et de mettre en place des institutions fortes. Ils doivent pour cela améliorer leur représentativité sociale, mieux répondre aux besoins de la société et tenir leurs promesses électorales.

Nous réaffirmons que le compromis politique est au cœur du processus démocratique et nous sommes d'avis que la capacité à parvenir à des accords, à coopérer au-delà des divergences politiques et à privilégier l'intérêt général plutôt que les politiques partisans contribue à désamorcer la polarisation et à instaurer une paix sociale durable.

Les parlements doivent créer les conditions nécessaires à ce que toutes les voix, toutes les opinions politiques soient entendues au sein de l'institution, celles qui émanent de l'opposition comme celles de la majorité. Le règlement intérieur des parlements doit garantir une représentation équilibrée qui tienne compte de la diversité – appartenance politique, sexe, âge ou tout autre critère –, tout en appliquant une tolérance zéro à l'égard des discours ou des comportements irrespectueux, discriminatoires et sexistes au sein de l'institution.

Les parlements doivent appuyer ou diriger les initiatives destinées à promouvoir l'utilisation de données factuelles dans l'élaboration des politiques, par exemple en renforçant les capacités nationales dans le domaine des statistiques, en soutenant les sources indépendantes de recherche et d'analyse, et en mettant au point des méthodes de consultation publique qui permettent de prendre en compte l'avis des personnes les plus directement concernées par la législation et les politiques adoptées. Ils doivent également tisser des liens étroits avec les milieux universitaires afin d'améliorer l'accès aux meilleures données scientifiques disponibles, par exemple dans le domaine des changements climatiques. En outre, les parlements doivent investir dans leurs propres services de recherche parlementaire afin de produire des travaux non partisans et d'apporter un soutien à l'ensemble des parlementaires.

Reconnecter les citoyens aux institutions démocratiques

Pour que les systèmes démocratiques puissent fonctionner, les citoyens doivent avoir la possibilité et le souhait d'y participer. En outre, maintenir la confiance dans la démocratie parlementaire nécessite des échanges réguliers entre les instances dirigeantes et les citoyens. Nous devons encourager la participation active de ces derniers aux travaux du parlement, afin de renforcer la confiance et de faire en sorte que leurs intérêts soient pris en compte dans les politiques. Nous sommes convaincus de la nécessité d'instaurer une culture de la participation dans l'ensemble de nos parlements en vue d'élargir et d'approfondir la mobilisation des citoyens grâce à des efforts unis et concertés.

L'implication des citoyens contribue également à promouvoir des processus décisionnels inclusifs. Nous devons œuvrer pour rendre les politiques plus inclusives, en établissant des liens solides entre les parlements et un large éventail de citoyens, et en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés. Les parlements se doivent d'être davantage représentatifs, notamment en ce qui concerne les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les minorités et les autres groupes de la société sous-représentés. Renforcer la collaboration intergénérationnelle permet non seulement de consolider la solidarité entre les acteurs politiques de tous âges, mais aussi de faciliter la prise en compte du point de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques.

Prendre l'initiative en période de crise

La pandémie de COVID-19 nous a cruellement rappelé que les crises frappent souvent quand on s'y attend le moins. Elle a défié nos systèmes de gouvernance et notre aptitude à gérer les situations d'urgence. Nous devons tirer les enseignements de cette expérience pour être mieux préparés à affronter la prochaine crise.

Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour renforcer la qualité de cette préparation et être en mesure de gérer les crises dès qu'elles frappent. Ils doivent, en outre, s'assurer que les processus démocratiques ne sont pas affaiblis par de telles situations.

Les plans de gestion de crise doivent faire partie intégrante de notre système de gouvernance. Les règlements et procédures, les fonctions et responsabilités des différents acteurs politiques doivent être clairement définis dans des politiques ou des cadres juridiques. L'équilibre des pouvoirs doit être préservé en période de crise. Les parlements doivent pouvoir continuer d'exercer leurs fonctions et contrôler les actions du gouvernement en permanence.

Surtout, réactivité et inclusion sont des principes qui doivent faire partie intégrante de toute stratégie de gestion de crise. Les parlements doivent communiquer avec les citoyens, montrer qu'ils sont à l'écoute de ce que les citoyens ont à dire et qu'ils traitent les questions d'intérêt public.

Pendant la pandémie de COVID-19, les parlements sont nombreux à s'être adaptés aux nouvelles réalités en adoptant des modes de fonctionnement innovants. Nous devons cependant apporter encore plus de soin à notre préparation. Il nous faut intensifier l'usage des technologies numériques dans l'activité parlementaire afin d'assurer la continuité de nos travaux en période d'urgence, rechercher de nouvelles méthodes de participation citoyenne et de nouveaux moyens d'établir un lien entre la société et les autorités.

Nous sommes conscients que les défis auxquels se heurte aujourd'hui la démocratie ont des causes profondes. Nous assumons néanmoins notre rôle et notre responsabilité face à ces défis, conscients de la nécessité de protéger la démocratie pour le bien commun. Nous savons qu'il nous faudra déployer un leadership efficace, mener des initiatives audacieuses et novatrices, et tirer les enseignements de nos succès et de nos échecs respectifs.

À ce titre, nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir, individuellement et collectivement, pour résoudre ces problèmes, renforcer la cohésion, et protéger et promouvoir nos valeurs et institutions démocratiques.

Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 143^e Assemblée de l'UIP
(Madrid, 30 novembre 2021)*

La 143^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

condamnant toute forme d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'égard des enfants,

rappelant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, acceptée à l'échelle mondiale, et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que les lignes directrices du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants,

rappelant également la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), largement reconnue,

rappelant en outre en particulier l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant sur la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'atteinte et de négligence, d'exploitation et d'abus, y compris les abus sexuels,

réaffirmant que les principes généraux de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment ceux de l'intérêt supérieur de l'enfant, de la non-discrimination, de la participation, de la survie et du développement, devraient servir de cadre à toutes les décisions qui concernent les enfants,

notant que la vente et la traite, et l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants constituent une préoccupation croissante et internationale qui nécessite une collaboration et une coordination transfrontalières, et reconnaissant que la lutte contre ces pratiques doit être une initiative mondiale de haute priorité,

reconnaissant la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour prévenir et lutter efficacement contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants à tous les niveaux afin de protéger les enfants contre une telle exploitation en premier lieu

gardant à l'esprit que de nombreux États ne disposent pas d'un cadre juridique suffisant, notamment de dispositions légales qui érigent en infraction pénale toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, ni du budget, des connaissances techniques et de la main-d'œuvre nécessaires pour lutter efficacement contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants,

reconnaissant qu'il est nécessaire de sensibiliser le public, en particulier les parents, les enseignants, les enfants, les dirigeants communautaires, les législateurs, les organes chargés de l'application des lois et tous les autres décideurs concernés, aux mesures préventives et aux effets néfastes de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'égard des enfants,

considérant que la parole des enfants est généralement peu ou mal considérée, et que les agents de police et les magistrats sont encore souvent peu ou pas formés aux affaires concernant l'exploitation et les abus sexuels en ligne dont les enfants peuvent être victimes,

reconnaissant l'importance de proposer des programmes d'éducation (sexuelle) appropriés et des campagnes de communication et d'éducation aux médias comme base de la prévention dans tout milieu culturel, ainsi que de l'éducation sur le rôle que jouent les capacités numériques accrues dans l'augmentation de la vulnérabilité des victimes et la facilitation des agissements des personnes responsables d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'égard des enfants,

reconnaissant également l'importance des technologies de l'information et de la communication dans la vie des enfants en tant que nouvel outil d'apprentissage, de socialisation, d'expression, d'inclusion et de réalisation des droits de l'enfant et des libertés fondamentales, tels que le droit à l'éducation et le droit à la liberté d'expression,

profondément préoccupée par les risques que présentent les formes nouvelles et changeantes de violences, d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle envers les enfants, qui sont liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, et par le cyberharcèlement,

prenant note de la situation précaire de l'enfant dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels en ligne, et de l'importance d'une approche axée sur la victime dans la lutte contre ces pratiques, ainsi que de processus de réadaptation centrés sur l'enfant,

considérant que les victimes mineures d'atteintes sexuelles, que ce soit par l'exploitation directe ou par des abus en ligne, mettent le plus souvent de nombreuses années avant de parler de ce qu'elles ont subi, lorsqu'elles en parlent, et plus encore avant d'entamer des démarches auprès de la justice,

sachant que, même si les filles semblent être les principales victimes de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, de nombreux garçons sont également concernés, et que les filles et les garçons doivent faire l'objet d'une approche différenciée nécessitant des programmes de prévention et des financements distincts,

consciente que l'exploitation des enfants est également un acte commercial et qu'elle peut donc être motivée par des raisons économiques,

notant que la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants est compliquée par l'accès accru à Internet, l'évolution rapide des nouvelles technologies, telles que les crypto-monnaies et la blockchain, qui sont intraquables dans la vente de contenus liés à l'exploitation des enfants, le nombre de plateformes et d'applications en ligne, ainsi que par le caractère anonyme des plateformes de réseaux sociaux, en raison duquel il est plus difficile de cibler les auteurs d'abus,

soulignant l'importance de la collaboration intersectorielle, multidisciplinaire et internationale dans la stratégie de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, et saluant le travail mené par des organisations comme INTERPOL et l'Union internationale des télécommunications,

insistant sur la responsabilité sociale que les entreprises du secteur privé des technologies de l'information et des communications doivent assumer dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, ainsi que dans la prévention et la surveillance de ces pratiques,

1. *exhorte* les parlements qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ;
2. *exhorte* les parlements à adopter des cadres juridiques spécifiques, complets et harmonisés pour introduire des lois nationales sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, en prenant le modèle d'intervention nationale élaboré par l'Alliance mondiale WeProtect comme modèle d'orientation pour la législation, tout en veillant à protéger la liberté d'expression, ainsi qu'à accroître les ressources nécessaires correspondantes et à échanger entre eux les bonnes pratiques en la matière ;
3. *souligne* qu'un tel cadre juridique devrait protéger tous les enfants de moins de 18 ans, quel que soit l'âge légal du consentement aux relations sexuelles, préciser qu'un enfant ne peut être considéré comme étant en capacité de consentir à se livrer à des actes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne, et prévoir des dispositions permettant d'éviter aux victimes la réactivation du traumatisme et un nouveau préjudice tout au long de l'enquête et de la procédure judiciaire ;

4. *exhorte* les parlements à veiller à ce que le cadre juridique national définisse de façon exhaustive et érige en infraction pénale toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'égard des enfants à des fins lucratives, ainsi que la production, la possession et la diffusion de contenus pédopornographiques et l'accès répété à des sites web contenant de telles images ; en outre, la législation doit considérer les infractions sexuelles en ligne contre les enfants comme donnant lieu à extradition et doit établir une base juridique permettant l'entraide judiciaire entre États concernant les enquêtes sur les infractions commises en ligne ;
5. *exhorte également* les parlements à veiller à ce qu'une coopération et une coordination transfrontalières entre les autorités chargées de l'application des lois soient mises en place pour empêcher les auteurs d'abus avérés de sévir dans d'autres pays en tenant compte des mesures déjà prises par INTERPOL, l'Union internationale des télécommunications et d'autres organisations internationales ;
6. *demande* aux parlementaires d'insister sur la nécessité d'une coopération internationale et de mesures répressives rapides et efficaces, consistant par exemple à supprimer les obstacles qui empêchent les organes chargés de l'application des lois de partager des informations cruciales, et de s'attaquer à l'utilisation illégale croissante des crypto-monnaies pour le commerce de contenus liés à l'exploitation sexuelle des enfants ;
7. *souligne* l'importance d'un engagement stratégique du secteur privé à coopérer avec les organes chargés de l'application des lois, notamment en ce qui concerne le signalement, la prévention, la détection, la conduite d'enquêtes et la poursuite des auteurs d'actes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, et de renforcer et d'équiper les organismes chargés de l'application des lois et le système judiciaire afin de garantir la mise en place d'un système adapté aux enfants, notamment en dispensant des formations spécialisées dans la détection des crimes contre les enfants et les enquêtes sur ces crimes et en prévoyant un traitement, des soins et des modalités d'audition spécifiques pour les enfants victimes ;
8. *exhorte* les parlements à veiller à ce que les entreprises technologiques s'engagent à accroître les mesures de transparence et de responsabilisation en matière de prévention, de modération, de signalement et de retrait des cas d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, notamment en accordant la priorité à la sécurité dès la conception ;
9. *exhorte également* les parlements à mettre en place une infrastructure complète pour soutenir les enfants victimes d'exploitation, d'abus et de chantage sexuels en ligne dans leur rétablissement physique et psychologique et leur intégration sociale, avec notamment des professionnels de santé formés spécialement, tout en garantissant un environnement sain et favorable au signalement de telles pratiques dans leur pays, en évitant que les enfants et les adolescents qui ont été victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne ne subissent un nouveau préjudice, et en veillant à ce que les ressources financières et humaines soient suffisantes pour, entre autres, les programmes éducatifs, également accessibles aux enfants handicapés, les services d'assistance téléphonique destinés au signalement succinct de contenus présumés pédopornographiques et les lignes d'aide aux victimes ;
10. *exhorte en outre* les parlements à promouvoir l'éducation aux médias pour les enfants, les parents et les tuteurs afin de renforcer leurs connaissances et compétences en matière d'utilisation des médias et d'assurer ainsi la protection des enfants et des jeunes ;
11. *exhorte* les parlements à s'assurer que les mesures prises pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants tiennent compte des besoins et des expériences différenciés des enfants selon leur âge et leur sexe, notamment en veillant à ce qu'ils participent à l'élaboration desdites mesures ;
12. *demande* à l'UIP de rédiger une loi type à l'intention des États, formulant des dispositions législatives claires, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, qui accordent une place privilégiée aux droits, à l'éducation, à la parole, aux besoins et à la sécurité des enfants dans l'ensemble des procédures ayant trait à leur bien-être ;

13. *demande également* à l'UIP d'élaborer un guide à l'usage des parlementaires qui définisse des mécanismes de travail clairs pour les parlements, et de débattre de la législation relative à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants ; ce guide devra en outre proposer des outils de contrôle permettant de surveiller les politiques publiques en matière de protection des enfants, et prévoir des mécanismes d'action spécifiques pouvant être appliqués par les parlements des différentes régions du monde ;
14. *reconnaît* le rôle actif des hommes et des garçons en tant que partenaires et alliés stratégiques dans le changement des normes et des pratiques qui favorisent toutes les formes de violence fondée sur le sexe, y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants ;
15. *demande* aux parlements de s'engager à favoriser, par tous les moyens nécessaires, le repérage des violences faites aux enfants par tous les professionnels qui les entourent en les mobilisant en ce sens, notamment en les formant à cette détection et en mettant à leur disposition des ressources et conseils en matière de transmission d'information préoccupante et de signalement ;
16. *insiste* sur le fait que les enfants ne doivent jamais être tenus pour responsables des abus et que la culpabilisation des victimes doit être évitée par tous les moyens possibles ;
17. *souligne* l'importance de la pauvreté, de l'iniquité des structures socio-économiques, du manque d'éducation, de la discrimination fondée sur le sexe et des pratiques traditionnelles préjudiciables dans l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants et insiste sur l'importance de l'autonomisation économique des femmes, et appelle par conséquent la communauté internationale à accentuer ses efforts pour lutter contre la pauvreté, ce qui constitue un bon point de départ pour combattre ces crimes ;
18. *demande* aux parlements de légiférer pour que les entreprises de l'industrie numérique mettent au point des programmes et des mécanismes afin d'identifier et de signaler automatiquement les contenus préjudiciables relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, et pour que celles-ci soient tenues de détecter et de supprimer immédiatement ces contenus ;
19. *demande également* aux parlements de faciliter les méthodes de détection automatisée, tout en garantissant le respect de l'intégrité de la personne, en gardant à l'esprit l'article 16 de la Convention relative aux droits de l'enfant sur le droit à la vie privée, ainsi que l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui prévoit le droit à la vie privée et à la famille ;
20. *demande* aux parlements, aux organes chargés de l'application des lois, aux fournisseurs d'accès à Internet et aux responsables de l'infrastructure d'Internet, notamment le Forum sur la gouvernance d'Internet, de s'unir et d'œuvrer à la mise en place d'un mécanisme spécifique et efficace permettant de lutter contre toutes les activités malveillantes en ligne ;
21. *insiste* sur la nécessité d'une éducation continue axée sur le changement de culture numérique chez les jeunes, à l'intention des décideurs politiques, des organes chargés de l'application des lois, des professionnels de l'éducation et des personnes qui travaillent avec les enfants et les jeunes, ainsi que du public, notamment les enfants et leurs parents ;
22. *invite* l'UIP à prévoir des réunions et des ateliers périodiques avec la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes et militants du monde entier qui luttent contre ce phénomène, en mettant l'accent sur les initiatives mondiales de prévention et de lutte contre les pratiques en question, et invite également les parlements à échanger, dans le cadre des activités de l'UIP, des informations sur les bonnes pratiques et les expériences fructueuses en matière de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants.

Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 143^e Assemblée de l'UIP
(Madrid, 29 novembre 2021)*

La 143^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

se félicitant de la résolution 2565 (2021) du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 26 février 2021,

rappelant que le droit de jouir du meilleur état possible de santé et de bien-être d'ordre physique, mental et social est un droit humain fondamental consacré par l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'Objectif de développement durable 3, la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, la plupart des constitutions nationales et d'autres traités et accords internationaux dont les Membres de l'UIP sont signataires,

rappelant également que ce droit est accordé à tous les êtres humains sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de handicap, de naissance ou de toute autre situation,

consciente que le 23 septembre 2019, les dirigeants du monde entier ont approuvé une déclaration politique générale sur la santé lors de la réunion de haut niveau de l'ONU sur la couverture sanitaire universelle, intitulée *Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé*, dans laquelle ils se sont engagés à coopérer pour renforcer les systèmes de santé afin de les rendre équitables, résilients et capables de répondre aux besoins de tous, ce qui constitue une priorité essentielle en matière de développement international,

rappelant que l'UIP a adopté lors de sa 141^e Assemblée, tenue en octobre 2019 à Belgrade (Serbie), une résolution historique intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, laquelle prie les parlements de prendre toutes les mesures juridiques et politiques nécessaires pour la mise en place de la couverture sanitaire universelle et pour lever les entraves s'opposant à l'accès universel à la santé,

notant que la pandémie de COVID-19 met durablement à l'épreuve les systèmes de santé et la sécurité sanitaire partout dans le monde, tout comme notre engagement, en paroles et en actes, à réaliser la couverture sanitaire universelle et à lever les entraves s'opposant à l'accès universel à la santé en pareille période de crise,

reconnaissant que la vaccination fait partie d'une stratégie globale visant à réduire la transmission et sauver des vies, et est l'un des outils les plus importants dans la lutte contre la pandémie, et réaffirmant le rôle de l'immunisation à grande échelle contre la COVID-19 en tant que bien public mondial,

saluant le fait que le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID19 (COVAX) a déjà permis de distribuer plus de 550 millions de doses de vaccins à des pays à revenu faible ou moyen inférieur, y compris des quantités considérables de dons de vaccins provenant de pays à revenu élevé, et qu'il a permis d'obtenir suffisamment de vaccins pour couvrir 43 pour cent des populations concernées,

préoccupée par les retards prolongés dans la reconnaissance et l'enregistrement des vaccins qui compliquent la crise sanitaire et du développement, aggravent le ralentissement économique et la souffrance provoqués par la pandémie de COVID-19 en Afrique et dans d'autres régions parmi les plus touchées, et par la crainte que l'absence d'équité vaccinale ne se traduise par des inégalités économiques et sociales se soldant par de nouveaux décès et une hausse de la pauvreté,

en conséquence, la 143^e Assemblée,

1. *prie* la communauté internationale et l'OMS de poursuivre leurs efforts conjoints pour garantir un accès rapide, équitable et universel à des vaccins sûrs, abordables, de qualité et efficaces, en tenant particulièrement compte des besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire et des régions les plus touchées ;
2. *prie* les pays de reconnaître l'importance du principe d'équité, qui signifie que chaque personne doit être vaccinée en fonction de son niveau de risque et de ses besoins, et de veiller à ce que ce principe soit reflété aux niveaux national et mondial en ce qui concerne l'accès aux vaccins essentiels ;
3. *encourage* les fabricants de vaccins à publier des prévisions de fourniture régulières et claires, en précisant comment ils vont respecter et prioriser leurs contrats dans le cadre de l'initiative COVAX et d'autres initiatives régionales pertinentes ;
4. *encourage également* les fabricants de vaccins à accroître la production de vaccins en utilisant des modèles de coopération flexibles permettant de développer des capacités productives de remplissage et de finition, des partenariats technologiques et des activités de licence ;
5. *engage* les gouvernements à harmoniser toutes les obligations réglementaires afin d'accélérer la fourniture de vaccins et à fournir les moyens logistiques et la formation nécessaires à la mise en œuvre de programmes de vaccination à grande échelle ;
6. *prie instamment* les parlementaires de travailler avec les gouvernements nationaux afin d'exercer une influence mondiale et collective sur l'OMC pour supprimer toute restriction d'exportation ou autre barrière commerciale portant sur les vaccins contre la COVID-19 et les intrants essentiels à leur production ;
7. *insiste* sur le fait que les efforts nationaux et internationaux de sensibilisation à l'efficacité des vaccins, de mobilisation des populations et de réduction de la réticence à la vaccination sont indispensables pour atteindre un degré d'immunisation suffisant au niveau mondial et qu'il est nécessaire d'en faire beaucoup plus dans ce domaine.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 143^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Madrid, 30 novembre 2021)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, respectivement les 28 et 29 novembre 2021, sous la conduite de son Président (par intérim), M J.I. Echániz (Espagne).

Le 28 novembre, après avoir passé en revue les questions de procédure et les communications officielles, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Ce thème avait été retenu par la Commission comme thème d'étude de sa prochaine résolution, qui sera négociée à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP.

Les membres de la Commission ont visionné un film présentant les conclusions préliminaires d'une équipe de quatre étudiants de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, qui collaborent avec l'UIP depuis mars 2021 dans le cadre d'une étude sur la sécurité humaine en tant qu'approche de politique étrangère. Le film présentait la sécurité humaine comme une approche globale, spécifique à un contexte, axée sur la prévention, plurisectorielle et centrée sur les personnes.

Les avantages que présente une telle approche pour les travaux quotidiens des parlements ont été énoncés, en particulier s'agissant de la possibilité d'associer davantage la population aux processus décisionnels, car ce sont les bénéficiaires de ces politiques qui sont les mieux placés pour identifier les priorités.

Le Président a rappelé que les objectifs de l'audition d'experts consistaient à : 1) renforcer les connaissances des Membres de l'UIP sur le thème et 2) apporter des idées et des contributions aux co-rapporteurs pour l'élaboration du projet de résolution, en l'occurrence Mme C. Widegren (Suède) [participant à distance] et M. A. Bagbin, (Ghana), représenté lors de la 143^e Assemblée par Mme D. Gomashie.

Le Président a présenté la modératrice de la table ronde d'experts, Mme H. Qasas, Chef du secrétariat de l'initiative *Principles for Peace*. Mme Qasas a rappelé que 56 conflits ont actuellement cours dans le monde – un niveau jamais atteint depuis la Seconde Guerre mondiale. La plupart de ces conflits ont connu un processus de paix ayant échoué. Les conséquences sur le plan humain, telles que les déplacements de masse ou la polarisation, sont catastrophiques et accentuées par les effets des changements climatiques. C'est dans ce contexte que Mme Qasas a réitéré que "redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix" était un thème on ne peut plus pertinent. Elle a ensuite présenté les intervenants :

- M. B. Koenders, ancien Ministre néerlandais du commerce extérieur et de la coopération au développement (participant à distance),
- Mme N. Bagayoko, Présidente du Réseau africain pour le secteur de la sécurité,
- Mme J. Lilja, Directrice d'études sur la paix et le développement de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (participant à distance),
- Mme B. Nepam, cofondatrice de la *Control Arms Foundation of India* et du *Manipur Women Gun Survivor Network*.

Dans leurs exposés liminaires, les intervenants ont notamment évoqué les aspects non viables des processus de paix contemporains. Ils ont recensé les failles des efforts de consolidation de la paix devant être corrigées pour instaurer une paix durable. L'importance du dialogue a été soulignée, notamment s'agissant du devoir des parlementaires de faire participer les femmes et les jeunes et d'aller au-delà de l'inclusion, en permettant aux personnes concernées d'élaborer elles-mêmes les solutions aux problèmes qui les touchent directement. Au lieu d'imposer des solutions purement théoriques élaborées par des acteurs extérieurs, les parlementaires dialoguent avec les populations et les communautés locales, et veillent à ce que des experts locaux, qui connaissent la complexité de la situation, de la langue et de la culture, soient associés aux processus de paix.

M. Koenders a insisté sur la nécessité et le bien-fondé d'associer des parlementaires aux processus de paix. En tant qu'ancien parlementaire, il a expliqué que les parlementaires non seulement représentent le peuple, mais qu'ils doivent aussi jouer un rôle de garants de la paix. Des outils comme la médiation sont importants, de même que la nécessité d'inviter des groupes non armés, des acteurs de la société civile, des femmes et des jeunes à la table des négociations. Il a rappelé l'utilité des processus de grande envergure tels que les consultations, des commissions d'experts et de la collaboration avec les chefs tribaux et religieux. Afin de bâtir une paix plus durable, la communauté internationale doit songer à élaborer une charte ou un pacte visant à définir le rôle des acteurs internationaux et nationaux.

Mme Bagayoko a insisté sur le caractère inapproprié des solutions dites universelles et s'est fait l'écho de la nécessité de mieux prendre en compte les contextes locaux, notamment en termes d'histoire et de langues, dans les processus de maintien de la paix. Les échecs des opérations contemporaines de maintien de la paix au niveau local ont des retombées sur les États frontaliers et déstabilisent la région touchée. Ces conséquences dramatiques montrent l'importance de la réussite de ces processus au niveau international.

Mme Lilja a souhaité que la notion de processus de paix soit élargie et a mis en garde contre le fait qu'aucune société n'est à l'abri de conflits. Les gens recourent à la violence lorsque leurs doléances ne sont jamais prises en compte. Le risque de conflit étant également exacerbé par les changements climatiques, tout pays se trouve exposé à ce risque. Elle a conclu en affirmant qu'en tant qu'institution favorisant le dialogue, le parlement avait la capacité de limiter les conflits. Le dialogue avec l'opposition et des groupes marginalisés dans la société est essentiel à la promotion de la paix.

L'intervention de Mme Nepram était un bouleversant rappel de la dure réalité qui prévaut en zones de conflit. Elle a rappelé que 378 conflits oubliés ont cours dans le monde, dont bon nombre dans des territoires autochtones, et elle a insisté sur le fait que dans de tels contextes, toute personne vit un véritable enfer quelle que soit la couverture médiatique que reçoit le conflit. Elle a conclu en indiquant que les femmes étaient de puissants facteurs de paix et qu'il convenait d'adopter une vision élargie pour les associer, ainsi que les communautés autochtones, aux processus de paix.

Le point suivant a été traité par les deux co-rapporteuses, Mme D. Gomashie (Ghana) et Mme C. Widegren (Suède), qui ont présenté leurs premières idées concernant le projet de résolution. Elles ont rappelé le rôle crucial que le parlement peut jouer pour contribuer aux processus de paix. Le parlement et les parlementaires ont notamment pour fonction de favoriser des conditions de dialogue et ils ont la capacité d'être à l'écoute de toutes les idées, même de celles qu'ils n'approuvent pas. L'inclusion est au cœur même de la notion de parlement et le recours à des institutions représentatives en tant que principaux interlocuteurs ne peut que renforcer la pérennité des efforts de consolidation de la paix. Pour soutenir davantage les processus de paix, les parlements peuvent aussi adopter des lois en matière d'autonomisation et d'éducation et prendre d'autres mesures sociales visant à réduire les tensions. Les co-rapporteuses ont expliqué qu'elles s'emploieraient à élaborer une résolution très concrète qui pourrait prendre la forme d'un ensemble de lignes directrices à l'usage de tous les parlementaires œuvrant dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale.

Lors de la discussion qui a suivi, les participants se sont accordés sur la nécessité de recadrer les processus de paix et étaient tous d'avis que l'échec des efforts de paix actuels avait laissé trop de gens au bord du chemin. Les participants ont rappelé les conséquences désastreuses de la montée du terrorisme et les énormes difficultés que ce fléau posait à l'humanité tout entière. Insistant sur le fait que différents conflits touchent leurs régions respectives, les parlementaires ont tous salué les efforts déployés par les co-rapporteuses pour faire en sorte que la résolution prenne la forme d'un ensemble de lignes directrices visant à aider les parlements à instaurer et à maintenir la paix en faveur de leurs électeurs. Des participants ont estimé que si la paix, en plus de la stabilisation, était une condition préalable au développement, le parlement devrait aussi s'attaquer aux causes économiques et sociales à long terme des conflits. La question de la réduction des dépenses militaires a également été abordée, car, le cas échéant, ces fonds pourraient être affectés à des activités liées à la paix et au développement durable.

Les participants sont convenus que la médiation politique était un outil précieux pouvant être utilisé par les parlements aux niveaux local, national, régional et même international. Ils ont également fortement insisté sur l'importance du dialogue public, en particulier avec les acteurs locaux, qui, par leur connaissance de l'histoire, de la langue et des effets des changements climatiques dans une zone donnée, peuvent contribuer à adapter les mesures de paix au contexte. Faisant écho aux experts, les participants ont reconnu que les jeunes et les femmes comptaient parmi les principaux acteurs de la

résolution de conflits et de la consolidation de la paix et qu'ils devaient être associés aux négociations de paix. Les participants ont déclaré qu'en termes de consolidation de la paix, les parlements devaient d'une part se tourner vers le passé pour tenter de résoudre les conflits de longue date et d'autre part regarder vers l'avenir pour anticiper et prévenir les tensions que feront inmanquablement naître les changements climatiques, dans le cyberspace, et l'affaiblissement des institutions internationales et des processus démocratiques. Ce faisant, ils doivent coopérer et faire connaître leurs pratiques pour que chacun s'emploie à relever ces nouveaux défis.

Le 29 novembre, la Commission a examiné son deuxième point à l'ordre du jour dans le cadre d'une réunion-débat sur le thème *Le rôle du parlement dans la lutte contre les risques de détournement dans les transferts d'armes*.

Les membres de la Commission ont visionné un message vidéo de M. L. Gberie, Ambassadeur, Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Président de la septième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Dans son message, M. Gberie a rappelé combien l'action parlementaire était importante pour limiter les flux d'armes détournées. Le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) est un outil utile pouvant être utilisé pour tenter de régler ce problème. Il a salué les travaux de l'UIP sur la participation des parlements à l'universalisation du Traité.

Le Président a présenté le modérateur de la réunion-débat, M. A. Ware, Coordonnateur mondial du forum Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND). M. Ware a présenté la publication *Défendre notre avenir commun – Guide d'action parlementaire à l'appui du désarmement, pour la sécurité et le développement durable*, qui a été élaborée conjointement par le Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), l'UIP, l'Action mondiale des parlementaires (PGA), le PNND, le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (FP-ALPC) et le World Future Council (WFC), avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA). M. Ware a ensuite présenté les intervenants :

- Mme B. Nepram, cofondatrice de la *Control Arms Foundation of India* et du *Manipur Women Gun Survivor Network*,
- Mme K. Olofsson, Secrétaire générale du FP-ALPC,
- M. R. del Picchia, ancien Sénateur français et ancien membre du Comité exécutif de l'UIP.

Dans leurs exposés liminaires, les intervenants ont insisté sur les conséquences à long terme de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) sur les sociétés – un phénomène accentué par le détournement d'armes.

M. del Picchia a insisté sur l'importance du Protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, complémentaire à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, qui est le seul accord juridiquement contraignant contre la circulation des ALPC. Parmi les pays producteurs d'armes les plus importants au monde, la France est le premier à avoir ratifié le Protocole, en 2019.

M. del Picchia a appelé de ses vœux l'universalisation du Traité sur le commerce des armes, afin de lutter encore plus intensément contre le trafic des armes légères et de petit calibre et de rendre le monde plus sûr pour les populations civiles. Mme Olofsson a rappelé que le détournement était une préoccupation majeure en matière de sécurité internationale et que la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre constituait une violation grave des droits de l'homme et du droit international. Même s'il existe des accords et des programmes internationaux sur cette question, le "détournement" ne fait pas l'objet d'une définition universellement admise. Mme Olofsson a souligné le rôle clé des parlements pour traiter cette question dans le cadre de leurs différents mandats constitutionnels et a encouragé l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Mme Nepram a évoqué le rôle des parlementaires consistant à veiller à ce que l'argent des contribuables soit bien affecté à la sûreté et à la sécurité. Le désarmement mondial devrait également être redéfini en fonction des conditions sur le terrain. Elle a donné l'exemple d'associations locales de femmes qui comptent sur le contrôle des armes pour bâtir des communautés pacifiques où les enfants peuvent être scolarisés et les individus se forger un avenir.

Dans la discussion qui a suivi, les parlementaires ont accueilli favorablement les recommandations, les outils parlementaires et les anecdotes présentés par les intervenants, notamment s'agissant de la nécessité de renforcer la traçabilité, un moyen considéré par beaucoup comme le plus efficace pour lutter contre la menace que les flux illicites d'armes représentent pour la sécurité nationale.

Ils sont convenus que la prolifération des ALPC contribuait pour beaucoup à l'instabilité des pays en développement et à l'insécurité qui y règne. Plusieurs parlementaires ont insisté sur le lien entre détournement d'armes et terrorisme et souligné la nécessité d'éliminer les flux illicites d'armes, qui tuent en masse. Les participants se sont tous prononcés en faveur d'une plus grande transparence de la part des gouvernements mais aussi des fabricants, qui ont les moyens de renforcer la traçabilité des armes qui sortent de leurs usines. Ils ont également abordé la question des accords internationaux et la nécessité d'associer le parlement dès les premiers stades des négociations. Si la signature des textes relève plutôt du gouvernement, leur ratification ne peut se passer de l'appui du parlement. Surtout, leur mise en œuvre au niveau local doit être encadrée par des lois adaptées. Le rôle clé des femmes en matière de désarmement sur le terrain a été fortement souligné. Enfin, les discussions ont porté sur la quantité de ressources allouées à la militarisation, à l'armement et aux dépenses militaires globales quand, par ailleurs, il devient urgent d'investir davantage dans la santé, l'éducation et les mesures de développement durable.

Le rapport sur les travaux de la Commission a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance, le 30 novembre, par le Président de la Commission permanente, M. Echániz (Espagne).

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 28 novembre 2021, en présence de neuf de ses 18 membres, ainsi que de la représentante de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Au cours de la réunion, le Bureau a débattu de son plan de travail. Il a été décidé de consacrer tout le temps à disposition lors de la 144^e Assemblée à la négociation de la résolution. Ces propositions ont par la suite été approuvées par la Commission permanente à la fin de sa dernière plénière, intervenue le 29 novembre.

Rapport de la Commission permanente du développement durable

*dont la 143^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Madrid, 30 novembre 2021)*

La Commission permanente du développement durable s'est réunie les 27 et 29 novembre. Les deux séances étaient présidées par M. W. William (Seychelles). Mme H. Järvinen (Finlande) et M. S. Patra (Inde) ont contribué en tant que co-rapporteurs de la résolution.

Débat sur le thème *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*

Le débat était organisé autour du thème de la résolution de la Commission qui sera présentée à la 144^e Assemblée au printemps 2022. Il a permis aux co-rapporteurs d'obtenir des informations préliminaires sur la manière dont les Parlements membres de l'UIP abordent cette question. Le thème et les principales questions à traiter et à examiner ont été présentés par Mme I. Kharkova, chargée de projet associée à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et spécialiste des liens entre éducation et transformation numérique.

L'éducation est l'épine dorsale du développement humain. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent contribuer à un enseignement et un apprentissage inclusifs et de qualité. Les innovations en matière de technologies numériques ont refaçonné nos méthodes d'apprentissage. Mais loin d'être neutres, les technologies ne sauraient régir l'enseignement et l'apprentissage, qui doivent rester tournés vers l'humain. Dans le domaine de l'éducation, les TIC remplissent une double fonction, en tant que plateforme de diffusion et outil pédagogique. Les TIC ont tous les atouts requis pour élargir et renforcer l'accès à l'éducation, améliorer la qualité de l'apprentissage et proposer des parcours d'apprentissage au moyen de modalités formelles et informelles tout au long de la vie.

Bien qu'il existe plusieurs instruments internationaux visant à garantir le caractère inclusif, équitable et éthique de l'éducation et énonçant les possibilités offertes par les TIC, des inégalités persistent en matière d'accès aux technologies numériques dans le domaine de l'éducation. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a révélé combien la fracture numérique était marquée au sein des pays et entre eux. Pour améliorer l'usage des TIC au service de l'éducation, il convient de dégager des fonds appropriés et d'élaborer des politiques de facilitation. Les innovations technologiques devraient promouvoir l'inclusion numérique dans le domaine de l'éducation, combler la fracture numérique et les inégalités entre les sexes, donner la priorité aux personnes les plus marginalisées, favoriser une approche humaniste, prendre en compte les besoins des enseignants et des apprenants, notamment en matière de protection des données personnelles, et créer des écosystèmes où les technologies, les contenus numériques et les compétences sont intégrés pour bâtir des systèmes éducatifs résilients.

Les co-rapporteurs ont également exposé leur point de vue, indiquant que l'écart en matière d'éducation dans le monde était déjà béant avant la pandémie et que la principale voie pour combler celui-ci était de tirer parti des bonnes pratiques tout en fournissant des moyens d'aller de l'avant. En outre, l'apprentissage en ligne nécessite des enseignants spécialisés.

Au total, 30 délégués de Slovaquie, des Émirats arabes unis, d'Inde, de Roumanie, du Koweït, du Royaume-Uni, de Macédoine du Nord, d'Égypte, de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne, des Pays-Bas, d'Afrique du Sud, d'Arabie saoudite, d'Indonésie, du Burundi, du Pakistan, du Mexique, du Portugal, de la République démocratique du Congo, d'Algérie, de Bahreïn, du Cameroun, de Palestine, du Liban, de Saint-Marin, du Soudan du Sud, du Zimbabwe, de Zambie, d'Ukraine et d'Afrique du Sud (par ordre d'intervention) ont pris la parole pour faire part de leurs observations et exposer les bonnes pratiques adoptées par leur pays pour promouvoir les TIC en tant que moteur de l'éducation pendant la pandémie de COVID-19.

Les TIC ont la capacité de renforcer la résilience du système scolaire et éducatif. Il est ressorti de toutes les interventions que l'accès à des appareils et à une connexion était tout aussi important que la formation des enseignants. Les formations à distance ne garantissent pas forcément une meilleure adhésion ni une meilleure production d'informations. L'apprentissage à distance doit avant tout être pertinent. Les contenus doivent être adaptés aux nouvelles modalités d'enseignement et d'apprentissage. Un autre thème important était la nécessité d'exploiter le potentiel de partenariats multipartites, ainsi que la vaste gamme de systèmes de prestation d'enseignement, comme la télévision, la radio et les réseaux sociaux.

En conclusion, Mme Järvinen, co-rapporteuse, a rappelé qu'un soutien économique adapté était indispensable pour améliorer les systèmes de TIC à des fins éducatives et qu'il fallait garder à l'esprit que la transformation numérique était susceptible de creuser les inégalités sociales et économiques si elle n'était pas accessible à tous. Les co-rapporteurs travailleront à l'élaboration d'un projet de résolution, en y incorporant les contributions issues du débat.

Réunion-débat sur le thème *L'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles : Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que l'eau soit accessible et disponible pour tous ?*

La préservation des ressources naturelles contribue à répondre aux besoins croissants de la planète. La demande mondiale en nourriture et en eau devrait doubler au cours des 30 prochaines années et les changements climatiques ont des effets directs et indirects sur la productivité agricole, notamment la modification du régime des pluies, les sécheresses, les inondations et la redistribution géographique des parasites et des maladies. La réunion-débat visait à identifier les mesures clés que les parlements peuvent prendre pour répondre à ces phénomènes.

Les experts ayant contribué à la réunion-débat sont M. D. Muruven, Responsable de la politique mondiale de l'eau douce au Fonds mondial pour la nature (WWF), et M. Lifeng Li, Directeur de la Division de la mise en valeur des terres et des eaux à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

M. Muruven a abordé le lien entre l'eau et les changements climatiques et exposé les effets néfastes de ces derniers sur l'accès à l'eau. Les systèmes hydrographiques se heurtent à de nombreux obstacles qui doivent être pris en considération dans leur ensemble, ce qui implique d'accorder une attention équivalente à la gestion des ressources naturelles et aux infrastructures pour y accéder. La résilience aux changements climatiques n'est pas innée. L'innovation sociale pourrait offrir une approche intégrée inédite pour bâtir des sociétés résilientes et traiter les problèmes d'ordres social, économique et hydrologique, en conjuguant les aspects technologiques et non technologiques de l'innovation. Différents acteurs doivent être impliqués pour tirer parti des possibilités d'innovation. Le gouvernement et le secteur public ont une longue expérience en la matière, mais leurs efforts doivent intégrer les connaissances autochtones et locales.

M. Lifeng Li a insisté sur le fait que les changements climatiques allaient accentuer la complexité des systèmes topographiques et hydrographiques, ce qui risquait de compromettre la sécurité alimentaire. La productivité agricole subit les conséquences directes et indirectes des changements climatiques. La pénurie d'eau menace le monde entier et les ressources en eau subissent de plus en plus de pressions. Pour renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques par l'agriculture notamment, il convient d'adopter une approche intégrée s'agissant des politiques relatives aux terres et à l'eau et des processus décisionnels en matière de gestion inclusive des ressources. Des accords politiques coordonnés et systématiques doivent être conclus dans tous les secteurs. Par ailleurs, il faut investir dans l'innovation et les technologies adaptées aux changements climatiques pour garantir la durabilité.

Dans le débat qui a suivi, 25 délégués d'Arabie saoudite, de République démocratique du Congo, d'Inde, de République arabe syrienne, d'Égypte, du Viet Nam, d'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de Roumanie, du Koweït, de la République islamique d'Iran, du Royaume-Uni, du Parlement arabe, des Émirats arabes unis, de Madagascar, du Mexique, de Palestine, de France, de Zambie, du Zimbabwe, de Finlande, du Gabon, du Niger, du Portugal et d'Israël (par ordre d'intervention) ont pris la parole pour exposer les priorités et les enjeux de la gestion des ressources naturelles dans leur contexte national. L'eau est un bien essentiel à tous les aspects de la vie et elle joue un rôle majeur dans la sécurité humaine. L'accès à l'eau potable est un droit fondamental. Des interventions ont souligné l'importance de la coopération transfrontière dans la gestion des ressources naturelles et la nécessité d'œuvrer collectivement pour que les populations puissent bénéficier des retombées du financement du développement.

Élections au Bureau, plan de travail pour la 144^e Assemblée de l'UIP et questions diverses

La Commission a élu sa Présidente et son Vice-Président et a pourvu les postes vacants du Bureau.

Le Bureau s'est réuni le 28 novembre. Des membres de l'Inde, de Monaco, du Pakistan et des Pays-Bas ont fait le point sur des activités menées à l'échelle nationale depuis la dernière réunion. La Stratégie de l'UIP pour les cinq prochaines années a été présentée. L'idée initiale d'adopter une politique interne de l'Organisation et de ses Membres sur les changements climatiques a été bien accueillie par le Bureau. Le point de départ serait de comprendre l'empreinte carbone des activités internes et de tirer parti des technologies pour réduire les émissions. À cette fin, la participation à distance aux réunions de l'UIP pourrait être encouragée et renforcée. Il a également été proposé que le Bureau se concentre chaque année sur un ODD spécifique en recensant les mesures prises par les parlements nationaux pour sa mise en œuvre et en exposant leurs pratiques exemplaires. Ces informations pourraient être transmises dans le cadre de réunions en ligne.

Au cours de la première séance de la Commission, Mme K. Jabre, Directrice de la Division des programmes de l'UIP, a présenté et lancé une nouvelle publication de l'UIP intitulée *Gestion optimisée des ressources publiques : lignes directrices à l'usage des parlementaires pour la budgétisation des Objectifs de développement durable*. La publication fournit des informations sur les éléments clés de la budgétisation des ODD et recense des mesures concrètes que les parlementaires peuvent prendre pour progresser vers leur réalisation. M. C. Chauvel, Responsable du département Institutions et processus inclusifs au (PNUD, a pris la parole à distance pour insister sur l'importance de trouver de nouvelles sources d'investissement et de nouveaux outils de financement. Les parlements doivent également miser sur des partenariats avec différentes parties prenantes (comme les universités, la société civile, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques) pour renforcer leurs capacités de surveillance et leur fonction de contrôle.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 143^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Madrid, 30 novembre 2021)*

M. P. Katjavivi (Namibie) a ouvert la séance en indiquant qu'il agissait en qualité de Président de la Commission et que l'élection pour les postes de président et de vice-président aurait lieu en fin de séance.

Après l'adoption de l'ordre du jour et des comptes rendus de la session de la Commission d'avril 2021, le Président a présenté les deux réunions-débat prévues pour la séance. Trente-quatre délégations parlementaires comprenant quelque 80 parlementaires étaient présentes.

Réunion-débat 1 : La campagne mondiale de vaccination pour mettre fin à la pandémie de COVID-19 : enseignements de l'OMS et l'OMC

Aucun expert de l'OMC n'étant disponible, la réunion-débat s'est déroulée en présence de représentants de l'OMS et d'ONUSIDA. Mme S. Swaminathan, Scientifique en chef, et Mme K. O'Brien, Directrice du Département Immunisation, vaccins et produits biologiques se sont exprimées au nom de l'OMS, et M. E. Gomez, Chef du personnel, a représenté ONUSIDA. Leurs interventions ont porté sur l'équité dans l'accès aux vaccins ainsi que sur les moyens mis en œuvre par leurs organisations pour lutter contre la pandémie.

L'objectif consistant à immuniser 70 pour cent de la population mondiale d'ici juin 2022 est en mauvaise voie, en raison de la capacité de production limitée du vaccin et, dans une moindre mesure, de l'hésitation chez bon nombre de citoyens à se faire vacciner. La capacité de fabrication est limitée par les difficultés inhérentes à l'expansion de la production de ce type de produit médical hautement sophistiqué et au transfert du savoir-faire technique nécessaire, mais aussi par les contraintes liées aux droits de propriété intellectuelle qui découlent de l'Accord sur les ADPIC.

L'Accélérateur ACT et le mécanisme COVAX de l'OMS ont été créés pour rendre le vaccin largement accessible aux pays en développement qui ne disposent pas des ressources financières ou des capacités de production nécessaires pour fabriquer leurs propres doses de vaccin. Bien que ces initiatives soient très utiles, elles ne sont pas utilisées à leur pleine capacité. L'Afrique est le continent où le nombre de personnes vaccinées est le moins élevé. Seul un pour cent de la production de vaccins s'effectue en Afrique. Le processus d'approbation des vaccins de l'OMS ne favorise aucun fabricant ou pays en particulier. À ce jour, huit vaccins sur 17 présentés ont été autorisés par l'OMS. Tout pays souhaitant obtenir l'autorisation de l'OMS peut le faire en soumettant la documentation requise et en autorisant l'inspection – par l'OMS – des sites de production.

Pour ONUSIDA, la lutte contre la pandémie de COVID-19 doit tenir compte des enseignements tirés de la pandémie de VIH, comme la nécessité de renforcer les systèmes de santé publique afin de pouvoir fournir toute une série de services médicaux et pas seulement des vaccins ou des médicaments. ONUSIDA est l'un des principaux fondateurs de l'Alliance populaire pour les vaccins visant à mettre fin à l'apartheid vaccinal. Parmi les principales revendications de l'Alliance figurent la levée des brevets sur les vaccins dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que des investissements publics directs afin d'accroître la production de vaccins. L'OMS et ONUSIDA ont tous deux encouragé les pouvoirs publics à faire davantage usage des souplesses prévues dans l'Accord sur les ADPIC et ont appelé à une plus grande transparence concernant les contrats d'achat de doses de vaccin par les autorités auprès des producteurs privés.

Les délégations des parlements des 14 pays suivants ont pris la parole à la suite des exposés présentés pendant la réunion-débat : Arabie saoudite, Bahreïn, Belgique, Égypte, Émirats arabes unis, Inde, Namibie, Pérou, Philippines, Qatar, Slovaquie, Turquie, Zambie et Zimbabwe. Ces réactions et les échanges avec les intervenants ont souligné la nécessité de renforcer la solidarité mondiale et de lutter de façon beaucoup plus énergique contre la pandémie. Comme l'ont rappelé plusieurs intervenants, "personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas", et l'apparition récente du variant

Omicron du coronavirus, potentiellement plus agressif, a rappelé brutalement la nécessité de renforcer la riposte mondiale à la pandémie. À une exception près, les intervenants se sont prononcés en faveur d'une renonciation aux brevets dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. L'utilisation des réseaux sociaux en vue de diffuser des informations erronées sur les vaccins doit être contrée par des campagnes d'information publique fondées sur des faits et qui respectent le droit des personnes à la liberté d'expression. Certains intervenants ont rappelé la solidarité dont leur pays a fait preuve en faisant don de doses de vaccin au mécanisme COVAX ou directement aux pays dans le besoin.

Réunion-débat 2 : Le rapport du Secrétaire général de l'ONU – Notre programme commun

Cette réunion-débat ne comportait qu'une seule intervenante, Mme M. Griffin, Conseillère politique au Bureau du Secrétaire général de l'ONU. Mme Griffin a présenté les principaux points du rapport du Secrétaire général publié en septembre 2021, dont le titre fait référence au Programme commun adopté à l'issue de la réunion de haut niveau organisée à l'occasion du 75^e anniversaire de l'ONU (Sommet ONU75). Les douze engagements contenus dans le Programme commun visent à répondre aux menaces croissantes qui pèsent sur la durabilité du monde, depuis les changements climatiques jusqu'aux futures pandémies en passant par les questions relatives à la paix et à la sécurité. Le document réaffirme l'engagement politique des pays à l'égard des ODD pour lesquels du retard a été pris. Le fil conducteur du Programme commun est la nécessité de renforcer le multilatéralisme, seule solution pour lutter efficacement contre ces menaces, comme l'a récemment illustré la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Le rapport du Secrétaire général contient quelque 90 recommandations sur la façon dont l'ONU, les pays et l'ensemble des partenaires, y compris les parlements, peuvent collaborer pour rompre avec le *statu quo* et adopter un nouveau paradigme qui permette de répondre véritablement aux besoins des citoyens et de rétablir leur confiance dans les gouvernements et la communauté internationale. Les recommandations du Secrétaire général sont le fruit de plusieurs séries de consultations avec des parlementaires, des organisations de la société civile, des jeunes et d'autres groupes. L'un des principaux messages du rapport est que la solidarité entre les pays n'est pas une simple question de générosité mais aussi d'intérêt personnel : lorsque les pays font cavalier seul, ils sont davantage perdants que lorsqu'ils collaborent avec la communauté internationale.

Bien que le rapport du Secrétaire général appelle à une plus grande contribution des parlements aux processus décisionnels de l'ONU, les parlementaires doivent considérer le rapport dans son ensemble et prendre les mesures qui s'imposent pour contribuer à la mise en œuvre des diverses recommandations. Si bon nombre de recommandations peuvent être mises en œuvre directement sous l'autorité du Secrétaire général de l'ONU, d'autres, comme la proposition d'organiser un Sommet de l'avenir en 2023, devront être approuvées par les États membres. Mme Griffin a fait remarquer que si les institutions multilatérales ont besoin d'être réformées, elles ont réussi dans l'ensemble à tenir bon face à la pandémie de COVID-19 d'une manière totalement inimaginable il y a encore dix ans.

Les délégations des parlements des 10 pays suivants ont pris la parole à la suite de l'exposé de Mme Griffin : Algérie, Chypre, Émirats arabes unis, Inde, Iran, Kenya, Madagascar, Mexique, Royaume-Uni et Zimbabwe. Lors de leurs interventions, les délégués ont rappelé l'importance des fonctions représentative, législative et de contrôle du parlement dans l'application des accords internationaux, comme le Programme commun, et la ratification des traités internationaux. De manière générale, les intervenants ont souligné l'importance des solutions multilatérales dans un monde de plus en plus interdépendant. Les parlements peuvent contribuer aux processus de l'ONU et au multilatéralisme de diverses manières, notamment en créant leurs propres groupes parlementaires multipartites sur les affaires des Nations Unies.

Outre leur rôle institutionnel, les parlementaires doivent contribuer à promouvoir un climat de solidarité internationale qui permette de prévenir les peurs et les réactions impulsives à l'encontre d'autres pays. Plusieurs délégués ont salué le rapport du Secrétaire général pour l'accent mis sur les jeunes et l'avenir. Ils ont également invité le Secrétaire général à accorder une plus grande attention aux questions relatives à la migration, au terrorisme et aux monnaies numériques, ainsi qu'à la nécessité d'appliquer et de respecter de façon cohérente les principes fondamentaux du droit international, tels que la souveraineté nationale et la non-ingérence.

À l'issue des deux réunions-débat, le Président a communiqué à la Commission les candidatures présentées par les groupes géopolitiques en vue de pourvoir les postes vacants au sein du Bureau : Mme H. Tigranyan (Arménie), Mme E. Qatrawi (République de Moldova) Mme C. López Castro (Mexique) et Mme E. Lindh (Suède). En l'absence d'objection aux candidatures présentées, le Président a invité la Commission à élire la présidente et le vice-président du Bureau conformément aux propositions des groupes géopolitiques, à savoir Mme S. Noor (Kenya) à la présidence et M. L. Wehrli (Suisse) à la vice-présidence. Les deux candidatures ont été approuvées par acclamation. En outre, M. A. Almutairi (Koweït) a été nommé pour remplacer M. Al-Hamad jusqu'à la fin de son mandat.

Le Président a annoncé qu'un Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) a été ouvert au cours de l'année. Mme B. Brenner, Ambassadrice et représentante de l'UIP auprès de l'ONUUV, a été invitée à se présenter en sa qualité d'observatrice de l'UIP chargée des relations avec la communauté des Nations Unies dans la capitale autrichienne. Elle a expliqué en quoi consiste sa mission et a précisé les thématiques sur lesquelles elle prévoit de travailler, comme la corruption, le désarmement et l'énergie nucléaire.

Le Président a clos la séance après que tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

Stratégie de l'UIP pour 2022-2026

*Approuvée par le Conseil directeur de l'UIP à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

Ce document est le fruit d'un processus de consultation inclusif mené avec les Membres et d'autres parties prenantes de l'UIP sur la base d'une étude d'impact de la stratégie précédente (2017-2021). Au total, 902 personnes dans 107 pays, notamment des parlementaires, des membres du personnel parlementaire, des donateurs institutionnels, des partenaires, la direction politique de l'UIP (Président actuel et anciens présidents de l'UIP et membres du Comité exécutif), ainsi que le Secrétaire général et le personnel de l'UIP, ont participé, par le biais d'enquêtes, d'entretiens et de groupes de discussion, à ce processus qui a été conduit par le Comité exécutif de l'UIP. Les débats de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement ont également alimenté la présente Stratégie.

La Stratégie de l'UIP 2022-2026 sera mise en œuvre par le biais de plans de travail opérationnels annuels et d'une budgétisation incluant des matrices de suivi et d'évaluation pour en mesurer le succès.

Les principales conclusions de la consultation sont résumées dans un graphique à la fin du document.

Introduction

Depuis sa création en 1889, l'UIP sert de plateforme mondiale pour le dialogue interparlementaire, œuvrant "en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives", conformément à l'Article 1.2 de ses Statuts¹. Plus de 130 ans plus tard, l'UIP demeure résolue à améliorer la vie des peuples et à garantir le respect des droits de l'homme à travers le monde. Elle entend bâtir un monde dans lequel les parlements et les parlementaires œuvrent "pour la démocratie et pour tous" d'une manière inclusive, collective, tournée vers l'avenir et résiliente, tout en tenant compte de l'ensemble – en constante évolution – d'acteurs et de facteurs qui contribuent aux écosystèmes parlementaires².

Dans tous ses travaux, l'UIP s'attache à renforcer la capacité des parlements à s'acquitter de leurs nombreuses fonctions, qui sont notamment de servir et de représenter leurs divers électeurs, de veiller à ce que les gouvernements rendent compte de leur action aux niveaux national et international, et d'établir et de renforcer la législation sur un vaste éventail de questions afin de pourvoir au bien-être actuel et futur de leurs peuples. L'action de l'UIP repose sur un principe fondamental : des parlements forts et efficaces peuvent préserver les droits de l'homme fondamentaux, parvenir au développement durable en ne laissant personne de côté, réaliser l'égalité des sexes, autonomiser les jeunes, contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde, et protéger la planète. Les parlements sont appelés à s'adapter en permanence pour mieux servir leurs électeurs. C'est pourquoi ils doivent disposer des informations, méthodes de travail et ressources adéquates pour anticiper et relever les défis du monde contemporain et pour prendre des décisions qui serviront les intérêts de leurs peuples à long terme.

Toutefois, s'il est essentiel que les parlements soient individuellement forts pour progresser, cela ne suffit pas. En réunissant 179 parlements nationaux qui œuvrent ensemble sur un pied d'égalité, l'UIP occupe une position unique et centrale qui lui permet 1) de faire progresser les parlements en les mettant en contact afin qu'ils apprennent les uns des autres dans un esprit de respect et de soutien mutuels, 2) d'enrichir les acquis des parlements en collectant des données et en réalisant des études, et 3) de stimuler l'action politique collective sur des enjeux mondiaux qui ont un impact sur la vie des êtres humains dans le monde entier.

¹ [Statuts de l'UIP](#)

² Les "écosystèmes parlementaires" désignent l'ensemble des acteurs et des facteurs qui orientent les parlements. Les parlements ne fonctionnent pas de manière isolée, mais au sein d'un système complexe qui interagit en permanence avec d'autres institutions et acteurs publics : en premier lieu avec l'exécutif, mais aussi avec les partis politiques, les organisations de la société civile, les électeurs, les médias et les milieux universitaires, entre autres.

Valeurs fondamentales

L'UIP accompagne les parlements en les aidant à mener leur propre développement, comme il est question dans les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, et en les encourageant à tirer profit de l'intelligence collective de ses Membres. Cinq valeurs fondamentales sous-tendent l'action de l'UIP :

Égalité : Garantir que les individus ou groupes d'individus sont tous traités équitablement, de manière identique et pas moins favorablement que d'autres sans distinction de race, de sexe, de handicap, de religion ou de croyance, de statut économique, d'orientation politique ou sexuelle, ou d'âge, dans le but ultime d'éliminer toute forme de discrimination et d'injustice.

Inclusion : Recueillir l'ensemble des points de vue, besoins et préoccupations de la société afin de favoriser un sentiment d'appartenance et de représenter les intérêts de tous les secteurs de la société.

Respect : Reconnaître, respecter et apprécier les différences culturelles, religieuses, ethniques, politiques, linguistiques et autres comme condition préalable à tout dialogue constructif ou toute résolution de conflit.

Intégrité : Agir avec transparence, équité et probité, et en qualité de médiateur impartial dans les situations de conflit ou d'après-conflit.

Solidarité : Stimuler un sentiment d'appartenance à une communauté, d'unité et d'intérêts partagés au sein de l'ensemble du monde parlementaire en se soutenant les uns les autres et en travaillant de manière unie.

Contexte actuel

Quatre tendances majeures se dessinent aujourd'hui et continueront de façonner le paysage mondial pendant les cinq années couvertes par la Stratégie (2022-2026) :

- 1) La nécessité d'agir immédiatement pour contrer la menace existentielle que les changements climatiques font peser sur le monde entier
- 2) L'accroissement des inégalités économiques et sociales et l'élargissement du fossé numérique – des phénomènes qui ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19
- 3) L'érosion de la confiance du public dans les institutions de gouvernance nationale et mondiale, et le nombre croissant de menaces qui pèsent sur les parlementaires et les empêchent d'œuvrer efficacement au service de leurs électeurs
- 4) Le recul concernant des réalisations essentielles dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et du développement
- 5) Des menaces de plus en plus graves pour la paix et la sécurité et l'aspiration des peuples à un monde plus pacifique et plus sûr

En ce qui concerne les priorités de l'UIP pour la prochaine période couverte par la Stratégie, les Membres ont recommandé à l'Organisation de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle a le plus d'influence et où l'action parlementaire est indispensable. Soulignant l'interdépendance de certains enjeux majeurs, ils ont aussi préconisé de se concerter davantage dans leurs travaux afin de "mieux construire l'avenir". Il s'agira de se focaliser sur un plus petit nombre d'objectifs transversaux afin d'aider les Parlements membres à se préparer à un avenir incertain. Les Membres ont également fait valoir que la Stratégie devait offrir une certaine souplesse afin de pouvoir répondre aux défis d'un contexte qui ne cesse d'évoluer.

Ces recommandations font écho aux enseignements que les parlements ont tirés de la pandémie de COVID-19, à savoir la nécessité de prendre en compte et de mobiliser une plus grande diversité de parties prenantes et de mieux appréhender les contextes dans lesquels ils évoluent, qui sont complexes et changent rapidement. Les parlements doivent aussi prendre en considération, gérer et mettre à profit la transformation numérique qui a été accélérée par la pandémie. Nombre d'entre eux se sont heurtés aux bouleversements induits par la pandémie, et plusieurs composantes de leurs écosystèmes ont changé : les parties prenantes et les partenaires avec lesquels les parlements travaillent, les acteurs et les éléments qui contribuent à leur bon fonctionnement, ainsi que les types d'interactions auxquels ils sont habitués.

La Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 met à profit les enseignements tirés de la pandémie afin de développer des écosystèmes parlementaires pour la démocratie et pour tous. Elle se base sur un principe fondamental : en s'attachant à renforcer les parlements, à accroître leur résilience dans la durée afin qu'ils puissent mieux répondre aux crises et à considérer les parlements non plus de manière isolée mais selon dans un cadre écosystémique plus large, l'UIP et ses Parlements membres seront mieux à même de réaliser leur vision.

Réponse et orientation stratégique

Les cinq nouveaux objectifs stratégiques et interconnectés de l'UIP visent à consolider l'action de l'Organisation et à accroître son impact par deux moyens. Premièrement, elle concentrera ses efforts dans les domaines où elle a obtenu les meilleurs résultats. Deuxièmement, elle s'adaptera à l'évolution du contexte en s'intéressant désormais à la résilience des Parlements membres, en mettant davantage l'accent sur l'inclusion des groupes marginalisés et en renforçant la redevabilité tant des Parlements membres que du Secrétariat.

Le but ultime de ces nouveaux objectifs stratégiques est de **mettre en place des écosystèmes parlementaires pour la démocratie et pour tous**, en écho à la devise de l'UIP.

Créer des écosystèmes parlementaires implique de ne plus considérer les parlements de manière isolée et d'adopter une vision écosystémique plus large et en constante évolution englobant les acteurs, les interactions et les facteurs qui orientent les parlements et leurs membres, notamment l'exécutif, les partis politiques, les électeurs, la société civile, les experts, l'ONU et d'autres partenaires, et les médias.

Les cinq objectifs stratégiques qui constituent les piliers grâce auxquels l'UIP entend atteindre ce but sont les suivants :

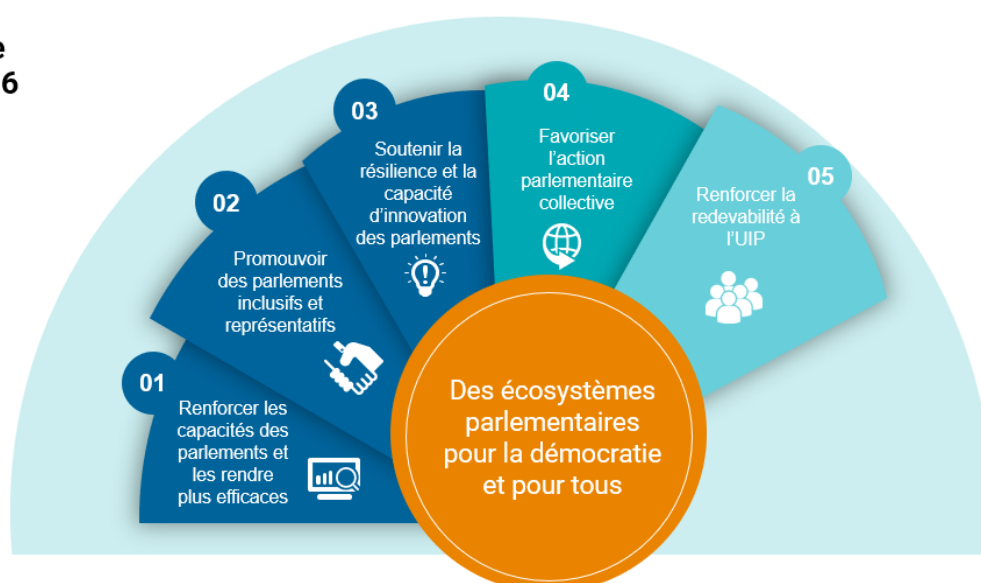
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements
4. Favoriser l'action parlementaire collective
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP

Les Objectifs stratégiques 1 à 3 mettent l'accent sur la nécessité de disposer de parlements démocratiques solides. L'Objectif stratégique 4 porte sur la mobilisation de l'action politique et les interactions aux niveaux mondial et régional. L'Objectif stratégique 5 vise à renforcer l'UIP dans son ensemble afin d'accroître la redevabilité des Membres et de l'Organisation en lien avec les objectifs stratégiques.



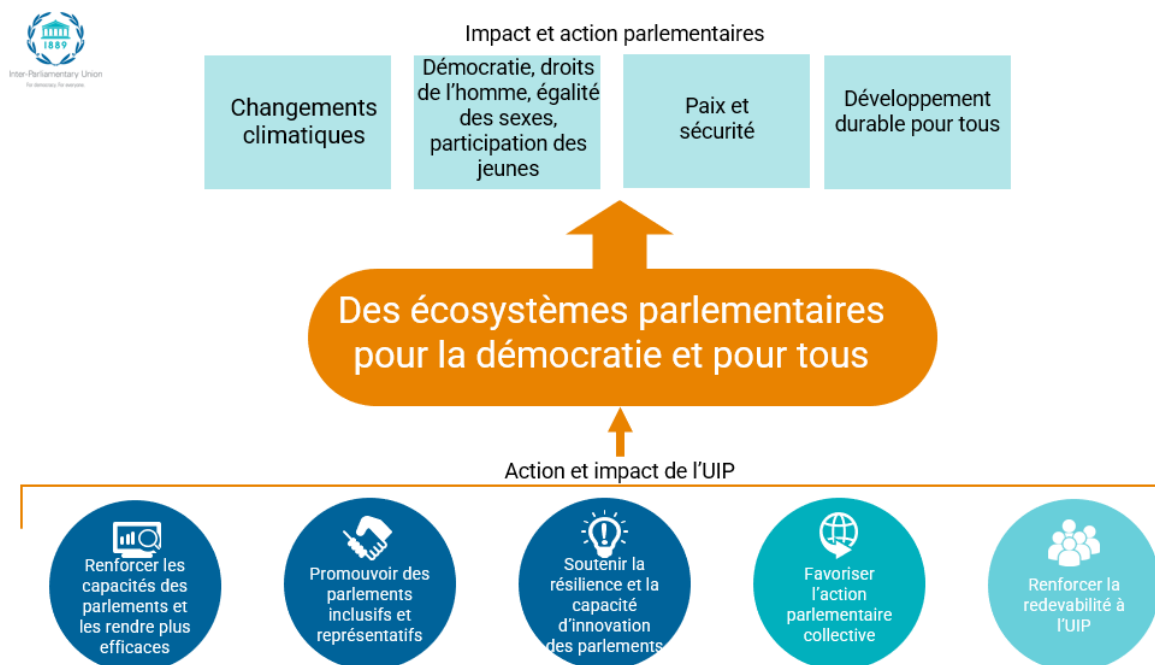
Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Stratégie 2022-2026



Domaines d'action prioritaires

Les cinq Objectifs stratégiques de l'UIP seront mis en œuvre conjointement afin de produire des effets dans les domaines d'action jugés urgents et prioritaires par les Membres pour ces cinq prochaines années, le but étant de garantir que les actions des parlements répondent aux attentes actuelles des peuples. Ces quatre domaines d'action, qui ont tous la même importance, sont les changements climatiques, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes, la paix et la sécurité, et le développement durable pour tous.



Changements climatiques

Les changements climatiques représentent une menace existentielle pour le monde entier. Au vu de l'urgence, les Membres ont souligné que l'UIP devait agir sans attendre pour contribuer aux efforts déployés à travers le monde pour que la planète redevienne écologiquement saine. Afin de soutenir le consensus multilatéral et de faire avancer la transition verte à l'échelon mondial, l'UIP aidera les parlements à progresser dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres accords sur le climat, à accélérer la décarbonation et réduire l'empreinte carbone des parlements eux-mêmes, tout en renforçant la reddition de comptes dans ce domaine.

L'UIP s'efforcera aussi de réduire sa propre empreinte carbone dans les activités qu'elle organise chaque année, notamment ses Assemblées. Le but ultime de l'action de l'UIP dans le domaine du climat pendant la période couverte par la Stratégie est de permettre à tous les peuples de vivre sur une planète plus saine avec un réchauffement climatique limité à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Démocratie, droits de l'homme, égalité des sexes et participation des jeunes

L'UIP veillera à ce que chaque membre de la société ait voix au chapitre dans les décisions de gouvernance qui le concernent et à ce que chaque individu jouisse de ses droits sans distinction aucune, notamment de sexe, de race, d'appartenance ethnique, d'âge, d'orientation sexuelle ou politique, de religion, de handicap, ou de statut économique. L'UIP s'attachera à renforcer le rôle des parlements dans les efforts menés pour relever les défis auxquels se heurte aujourd'hui la démocratie. Elle veillera en particulier à accroître la représentation des groupes sous-représentés et à faciliter leur accès au parlement, à renforcer sa redevabilité envers tous les membres de la société ainsi que ses échanges et sa coopération avec eux, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux populations marginalisées. Elle soutiendra en outre l'action parlementaire visant à garantir le respect des droits de l'homme et à lutter contre la discrimination, et travaillera en particulier à préserver la liberté d'expression tout en s'attaquant à l'utilisation à mauvais escient des réseaux sociaux (désinformation, discours de haine, harcèlement des représentants élus, etc.) – un phénomène qui menace gravement la démocratie. Enfin, l'UIP reste fidèle à son engagement de défendre activement les droits de l'homme des parlementaires.

Paix et sécurité

Dans le cadre de ses efforts vers l'édification d'un monde en paix, exempt de violence et de conflits, l'UIP œuvrera au niveau multilatéral et aidera prioritairement les parlements à : faire respecter la Charte des Nations Unies ; mettre en œuvre les instruments de l'ONU pour le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération ainsi que les instruments du droit humanitaire et du droit des réfugiés ; adopter des lois et prendre des mesures pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme ; et instaurer un dialogue multilatéral autour de la coexistence pacifique, et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. L'UIP adoptera aussi une position prospective afin d'anticiper et de réduire les impacts prévisibles que des enjeux mondiaux comme les changements climatiques auront sur la paix et la sécurité. Elle accordera une attention particulière au rôle des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs clés dans le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la prévention de la violence.

Développement durable pour tous

Pour que le développement durable soit bénéfique pour tous, équitable, effectif, inclusif et qu'il ne laisse personne de côté, l'UIP prendra en priorité des mesures destinées à la réalisation globale des Objectifs de développement durable, en prêtant une attention particulière aux facteurs socio-économiques qui favorisent la marginalisation et la vulnérabilité. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, elle aidera aussi les parlements à faire en sorte que les plans de relèvement post-COVID-19 des gouvernements tiennent davantage compte de la question climatique et profitent aux personnes marginalisées. Enfin, elle s'emploiera à ce que tous les segments de la société aient accès aux services de base sur un pied d'égalité, en faisant de la santé pour tous une priorité.

La participation des jeunes, qui constitue un agent du changement dans de multiples secteurs, sera intégrée, au même titre que l'égalité des sexes, dans les quatre domaines d'action prioritaires en tant qu'élément clé pour atteindre les objectifs fixés. Tout en se concentrant sur ses quatre domaines d'action prioritaires, l'UIP continuera à apporter sa contribution à d'autres questions clés jugées importantes par les Membres pendant la période couverte par la Stratégie.

La **communication** est aussi un important agent du changement. Une stratégie de communication remaniée sera mise en place en 2022 sur la base d'une évaluation de la stratégie actuelle. La stratégie remaniée poursuivra et renforcera les travaux entrepris dans le cadre de la Stratégie de communication pour 2019-2021, qui a permis à l'UIP d'entamer sa transformation numérique et d'accroître sensiblement sa visibilité tant dans les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux.

La Division de la Communication de l'UIP renforcera ses investissements dans des plateformes numériques et dans leur impact. Elle développera ainsi de nouvelles plateformes en ligne et améliorera ses sites web et ses bases de données. Ces outils permettront à l'Organisation de mieux cibler ses interactions avec les Parlements membres, de faciliter les échanges entre les 46 000 parlementaires du monde et de réduire sa propre empreinte carbone.

Objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1 : Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces

Principe : Il est essentiel pour la démocratie que les parlements et les parlementaires puissent exercer efficacement leur mandat, représenter et défendre les droits et les intérêts des citoyens, prendre des décisions sur la base d'informations indépendantes, attestées et crédibles, et contrôler l'action de l'exécutif.

But : L'UIP élargira son action pour garantir que les parlementaires puissent exercer leur mandat librement et en toute sécurité, face aux menaces et défis croissants auxquels sont confrontés de nombreux parlementaires. Elle s'attachera aussi à répondre aux défis auxquels se heurte aujourd'hui la démocratie représentative en poursuivant ses efforts en vue d'accroître l'efficacité, la représentation, la transparence et la responsabilité du parlement ainsi que l'accès à ses travaux, qui sont les critères d'un parlement démocratique. Pour ce faire, elle renforcera les capacités institutionnelles et individuelles, fournira un soutien technique, réalisera des travaux de recherche et aidera les parlements nationaux à mettre en œuvre leurs grandes priorités nationales (droits de l'homme, développement, etc.).

Face à la nécessité de concentrer les efforts dans les domaines d'action prioritaires, tout en garantissant l'accès de l'institution au plus grand nombre, la priorité sera accordée aux parlements des pays sortant d'un conflit ou en situation de transition qui nécessitent un soutien accru. En outre, pour mener ses travaux et produire ses données, l'UIP mettra à profit sa riche expérience en matière d'élaboration de normes sur les parlements démocratiques et les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, afin d'identifier les éléments et les acteurs susceptibles de contribuer à l'édification d'un écosystème parlementaire efficace et pérenne.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs

Principe : L'un des principaux indicateurs de succès des parlements est la mesure dans laquelle leurs membres parviennent à représenter et à exprimer les préoccupations de la société dans son ensemble et aussi la mesure dans laquelle les pratiques parlementaires inclusives permettent à l'institution d'établir des voies d'accès et d'influence pour l'ensemble des citoyens.

But : L'UIP renforcera son travail de longue date visant à accroître la participation des femmes et des jeunes au parlement. Elle mettra à profit les excellents résultats qu'elle a obtenus afin de renforcer son action en faveur de la participation des populations marginalisées et vulnérables. En collaboration avec les Parlements membres, l'UIP mènera des travaux de recherche et utilisera les données et les outils dont elle dispose pour déterminer et mesurer la participation des groupes de la société sous-représentés au parlement, comprendre les difficultés qui se posent en matière de participation et identifier les structures et les méthodes de travail qui favorisent l'inclusion et le pouvoir d'influence des populations concernées.

Outre leur composition, la manière dont les parlements fonctionnent et sont organisés constituera également un axe de travail prioritaire, en s'appuyant sur les travaux de l'UIP déjà réalisés sur la question des parlements sensibles au genre ainsi que sur les conclusions du Rapport parlementaire mondial sur l'association du public aux travaux du parlement.

Face aux inégalités sociales et économiques croissantes et à l'inégalité d'accès de longue date des citoyens au parlement, l'objectif à long terme des travaux qui seront menés pendant la période couverte par la Stratégie consistera à déterminer quels sont les éléments de l'ensemble de l'écosystème qui permettent le mieux de favoriser et de maintenir l'accès des citoyens au parlement.

Objectif stratégique 3 : Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements

Principe : La pandémie de COVID-19 est l'un des nombreux événements récents qui ont souligné la nécessité pour les parlements et les parlementaires d'être tournés vers l'avenir, résilients et capables d'évoluer, de s'adapter et de gérer les risques en fonction de l'évolution du contexte. Elle a également mis en évidence l'importance, pour les parlements, d'innover, exploiter le potentiel de l'innovation technologique et scientifique et de repenser la stratégie et la conduite des affaires parlementaires.

But : L'UIP va développer un nouveau domaine de travail et une nouvelle façon de collaborer avec ses Membres afin d'accroître la résilience des parlements et de répondre aux défis de plus en plus variés auxquels ils sont confrontés, l'idée étant de mettre en relation les parlements avec un nombre croissant d'acteurs qui influent sur l'environnement dans lequel ils opèrent.

Le travail envisagé renforcera la capacité des parlements à résister, à s'adapter et à se transformer face aux chocs extérieurs, et les aidera à gérer les nouveaux risques en s'appuyant sur une communauté de pratique multipartite fondée sur des études, des données, des discussions et le partage de bonnes pratiques.

Pour ce faire, l'UIP poursuivra et élargira ses travaux sur l'innovation au parlement, et aidera les parlements à renforcer leurs capacités afin de mieux anticiper l'avenir, notamment dans des domaines fondamentaux tels que l'innovation scientifique et technologique, qui s'intensifie et fait naître des défis éthiques. L'UIP favorisera également l'échange de connaissances en ligne avec les parlementaires et le personnel parlementaire et créera des opportunités pour permettre à ces derniers d'entrer en contact et d'échanger avec des experts, des médias et la société civile, afin de renforcer la résilience des parlements dans la durée et aussi d'identifier et de relever collectivement les défis à venir. De manière générale, l'établissement de ponts entre la politique et la science contribue à soutenir la bonne gouvernance et la confiance, les valeurs scientifiques de rationalité et de transparence pouvant être un langage commun au service de la diplomatie parlementaire.

Ce travail impliquera d'instaurer de nouvelles façons de communiquer avec les Membres via des plateformes numériques améliorées, de renforcer les relations qu'entretient l'UIP avec les acteurs non parlementaires et de faciliter la communication entre ces acteurs.

Le renforcement de la résilience constituera l'objectif initial de la communauté d'apprentissage, toutefois l'objectif sera élargi pendant la période couverte par la Stratégie pour faire en sorte que l'UIP et ses Parlements membres demeurent tournés vers l'avenir.

Objectif stratégique 4 : Favoriser l'action parlementaire collective

Principe : L'un des principaux atouts de l'UIP depuis sa création est sa capacité à relier les Parlements membres entre eux, à créer un espace dans lequel des vues diverses, parfois opposées, se côtoient en toute sécurité, à servir de pivot pour le dialogue, les échanges, la solidarité et la diplomatie parlementaires au niveau international, et à tirer parti de la force politique collective de ses Membres à l'échelle mondiale et dans ses relations avec l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce. L'UIP dispose en outre d'un pouvoir fédérateur sans égal à l'échelle mondiale. Et, dans le contexte actuel, la capacité à exploiter cette influence collective et à en faire émerger un élan politique accru s'avère particulièrement importante.

But : L'UIP accélérera la recherche de solutions politiques nationales, régionales et multilatérales aux grands problèmes mondiaux en favorisant la coopération et l'action interparlementaires par le biais d'événements régionaux et mondiaux, notamment les rassemblements phares que représentent ses Assemblées. Elle s'attachera aussi à renforcer davantage la dimension parlementaire du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale en faisant entendre la voix des parlements à l'ONU et dans d'autres organisations multilatérales, à mener des actions collectives de plaidoyer au niveau mondial, notamment pour renforcer la gouvernance, et à aider les parlements nationaux à contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des engagements mondiaux au niveau des pays. Elle poursuivra aussi ses efforts pour réaliser son objectif d'universalité.

Afin de répondre à la nécessité de se concentrer sur les questions les plus urgentes, l'UIP accordera la priorité à l'action parlementaire collective dans les domaines suivants : la lutte contre les changements climatiques, la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, le renforcement de la paix et de la sécurité, et le développement durable pour tous.

Objectif stratégique 5 : Renforcer la redevabilité à l'UIP

Principe : Il s'agit de renforcer et de maintenir une culture de confiance et de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l'UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d'avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s'assurer que la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d'une manière transparente et démocratique.

But : L'UIP renforcera les initiatives existantes en matière de reddition de comptes, aussi bien en ce qui concerne les Parlements membres que le Secrétariat lui-même. Elle veillera à clarifier, normaliser et renforcer les processus qui exigent un suivi de la part des Parlements membres sur des questions clés ; à accroître la participation des Membres (notamment entre événements) ; à rationaliser et améliorer les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports parlementaires par les Membres ; et à recueillir, prendre en compte et appliquer de façon plus cohérente les observations formulées par les Membres.

Au sein du Secrétariat, l'UIP s'efforcera de renforcer les initiatives déjà en cours vers sa transformation numérique, de devenir une organisation "verte" (c'est-à-dire neutre en carbone) au cours de la période couverte par la Stratégie et de poursuivre les travaux destinés à faire évoluer la dynamique hommes-femmes. Elle veillera également à élaborer et à appliquer un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage à l'échelle de l'Organisation, qui permettra de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs stratégiques et d'en rendre compte chaque année aux Parlements membres, au personnel et aux citoyens.

Résumé graphique des résultats de la consultation

Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Principaux domaines d'impact

Renforcement des parlements	Défense des droits de l'homme des parlementaires	Données relatives à la représentation des femmes	Dialogue	Force des relations bilatérales entre parlementaires	Apprentissage et sensibilisation au contenu mondial

Valeur ajoutée unique

Aptitude combinée à rassembler et réaliser des programmes	Envergure mondiale	Longue expérience	Connaissance des données et accès aux parlements	Capacité à mettre les parlementaires en lien les uns avec les autres

Priorités stratégiques futures

Interdépendance et transversalité	Évaluation et reddition de comptes solides	Approche hybride en présentiel et en ligne	Socle de données probantes et prise de décision claire et explicite
		Renforcement des connaissances et des capacités techniques des parlements et des parlementaires	

Activités à cesser

Tenter d'en faire trop	Partenariats vagues sans rapport avec les objectifs stratégiques	Résolutions représentant "le plus petit commun dénominateur"	Suivi insuffisant des outils de référence et des activités

Budget de l'UIP pour 2022

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

	Budget 2022		
	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	10 920 800		10 920 800
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	392 000		392 000
Contributions du personnel	1 089 400		1 089 400
Intérêts	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	389 500	(389 500)	0
Autres recettes	16 000		16 000
Contributions volontaires		5 257 700	5 257 700
TOTAL DES RECETTES	13 137 700	4 868 200	18 005 900
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	1 964 200	2 925 600	4 889 800
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	578 900	414 200	993 100
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements	306 700	580 000	886 700
4. Favoriser l'action parlementaire collective	6 565 100	1 159 700	7 724 800
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP	3 615 200	178 200	3 793 400
Autres charges	107 600		107 600
Suppressions		(389 500)	(389 500)
TOTAL DES DÉPENSES	13 137 700	4 868 200	18 005 900

Budget d'équipement approuvé pour 2022

Poste	2021
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000
2. Ameublement	15 000
4. Conception du site Web	100 000
Dépenses d'équipement totales	150 000

Programme et budget approuvé pour 2022

Barème des contributions pour 2022 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,007 %	0,110 %	12 100
Afrique du Sud	0,272 %	0,420 %	46 000
Albanie	0,008 %	0,110 %	12 100
Algérie	0,138 %	0,270 %	29 600
Allemagne	6,090 %	6,220 %	681 600
Andorre	0,005 %	0,110 %	12 100
Angola	0,010 %	0,110 %	12 100
Arabie saoudite	1,172 %	1,380 %	151 200
Argentine	0,915 %	1,110 %	121 600
Arménie	0,007 %	0,110 %	12 100
Australie	2,210 %	2,440 %	267 400
Autriche	0,677 %	0,860 %	94 200
Azerbaïdjan	0,049 %	0,160 %	17 500
Bahrein	0,050 %	0,160 %	17 500
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	12 100
Bélarus	0,049 %	0,160 %	17 500
Belgique	0,821 %	1,010 %	110 700
Bénin	0,003 %	0,100 %	11 000
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 000
Bolivie (État plurinational de)	0,016 %	0,120 %	13 100
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	13 100
Botswana	0,014 %	0,120 %	13 100
Brésil	2,948 %	3,170 %	347 400
Bulgarie	0,046 %	0,160 %	17 500
Burkina Faso	0,003 %	0,100 %	11 000
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 000
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 000
Cambodge	0,006 %	0,110 %	12 100
Cameroun	0,013 %	0,120 %	13 100
Canada	2,734 %	2,960 %	324 300
Chili	0,407 %	0,570 %	62 500
Chine	12,005 %	11,750 %	1 280 200
Chypre	0,036 %	0,150 %	16 400
Colombie	0,288 %	0,440 %	48 200
Comores	0,001 %	0,100 %	11 000
Congo	0,006 %	0,110 %	12 100
Costa Rica	0,062 %	0,180 %	19 700
Côte d'Ivoire	0,013 %	0,120 %	13 100
Croatie	0,077 %	0,200 %	21 900
Cuba	0,080 %	0,200 %	21 900
Danemark	0,554 %	0,730 %	80 000
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 000
Égypte	0,186 %	0,320 %	35 100
El Salvador	0,012 %	0,120 %	13 100
Émirats arabes unis	0,616 %	0,800 %	87 700
Équateur	0,080 %	0,200 %	21 900
Espagne	2,146 %	2,370 %	259 700
Estonie	0,039 %	0,150 %	16 400

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 000
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	12 100
Fédération de Russie	2,405 %	2,630 %	288 200
Fidji	0,003 %	0,100 %	11 000
Finlande	0,421 %	0,580 %	63 600
France	4,427 %	4,620 %	506 200
Gabon	0,015 %	0,120 %	13 100
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 000
Géorgie	0,008 %	0,110 %	12 100
Ghana	0,015 %	0,120 %	13 100
Grèce	0,366 %	0,520 %	57 000
Guatemala	0,036 %	0,150 %	16 400
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 000
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 000
Guinée équatoriale	0,016 %	0,120 %	13 100
Guyana	0,002 %	0,100 %	11 000
Haïti	0,003 %	0,100 %	11 000
Hongrie	0,206 %	0,350 %	38 400
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 000
Inde	0,834 %	1,030 %	112 900
Indonésie	0,543 %	0,720 %	78 900
Iran (République islamique d')	0,398 %	0,560 %	61 400
Iraq	0,129 %	0,260 %	28 500
Irlande	0,371 %	0,530 %	58 100
Islande	0,028 %	0,140 %	15 300
Israël	0,490 %	0,660 %	72 300
Italie	3,307 %	3,530 %	386 800
Japon	8,564 %	8,560 %	938 000
Jordanie	0,021 %	0,130 %	14 200
Kazakhstan	0,178 %	0,310 %	34 000
Kenya	0,024 %	0,130 %	14 200
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 000
Koweït	0,252 %	0,400 %	43 800
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 000
Lettonie	0,047 %	0,160 %	17 500
Liban	0,047 %	0,160 %	17 500
Libye	0,030 %	0,140 %	15 300
Liechtenstein	0,009 %	0,110 %	12 100
Lituanie	0,071 %	0,190 %	20 800
Luxembourg	0,067 %	0,180 %	19 700
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	12 100
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 000
Malaisie	0,341 %	0,500 %	54 800
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 000
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 000
Mali	0,004 %	0,100 %	11 000
Malte	0,017 %	0,120 %	13 100
Maroc	0,055 %	0,170 %	18 600
Maurice	0,011 %	0,110 %	12 100
Mexique	1,292 %	1,500 %	164 400
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 000
Monaco	0,011 %	0,110 %	12 100
Mongolie	0,005 %	0,110 %	12 100
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 000
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 000
Myanmar	0,010 %	0,110 %	12 100
Namibie	0,009 %	0,110 %	12 100

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Népal	0,007 %	0,110 %	12 100
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	12 100
Niger	0,002 %	0,100 %	11 000
Nigéria	0,250 %	0,390 %	42 700
Norvège	0,754 %	0,940 %	103 000
Nouvelle-Zélande	0,291 %	0,440 %	48 200
Oman	0,115 %	0,240 %	26 300
Ouganda	0,008 %	0,110 %	12 100
Ouzbékistan	0,032 %	0,140 %	15 300
Pakistan	0,115 %	0,240 %	26 300
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 000
Palestine		0,100 %	11 000
Panama	0,045 %	0,160 %	17 500
Paraguay	0,016 %	0,120 %	13 100
Pays-Bas	1,356 %	1,570 %	172 000
Pérou	0,152 %	0,280 %	30 700
Philippines	0,205 %	0,340 %	37 300
Pologne	0,802 %	0,990 %	108 500
Portugal	0,350 %	0,510 %	55 900
Qatar	0,282 %	0,430 %	47 100
République arabe syrienne	0,011 %	0,110 %	12 100
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 000
République de Corée	2,267 %	2,500 %	273 900
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	12 100
République démocratique populaire lao	0,005 %	0,110 %	12 100
République dominicaine	0,053 %	0,170 %	18 600
République de Moldova	0,003 %	0,100 %	11 000
République populaire démocratique de Corée	0,006 %	0,110 %	12 100
République tchèque	0,311 %	0,460 %	50 400
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	12 100
Roumanie	0,198 %	0,340 %	37 300
Royaume-Uni	4,567 %	4,760 %	521 600
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 000
Sainte-Lucie	0,001 %	0,100 %	11 000
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 000
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 000
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 000
Sénégal	0,007 %	0,110 %	12 100
Serbie	0,028 %	0,140 %	15 300
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 000
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 000
Singapour	0,485 %	0,650 %	71 200
Slovaquie	0,153 %	0,280 %	30 700
Slovénie	0,076 %	0,190 %	20 800
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 000
Soudan	0,010 %	0,110 %	12 100
Soudan du Sud	0,006 %	0,110 %	12 100
Sri Lanka	0,044 %	0,160 %	17 500
Suède	0,906 %	1,100 %	120 500
Suisse	1,151 %	1,360 %	149 000
Suriname	0,005 %	0,110 %	12 100
Tadjikistan	0,004 %	0,100 %	11 000
Tchad	0,004 %	0,100 %	11 000
Thaïlande	0,307 %	0,460 %	50 400
Timor-Leste	0,002 %	0,100 %	11 000
Togo	0,002 %	0,100 %	11 000

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 000
Trinité-et-Tobago	0,040 %	0,150 %	16 400
Tunisie	0,025 %	0,130 %	14 200
Turkménistan	0,033 %	0,140 %	15 300
Turquie	1,371 %	1,590 %	174 200
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 000
Ukraine	0,057 %	0,170 %	18 600
Uruguay	0,087 %	0,210 %	23 000
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 000
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728 %	0,910 %	99 700
Viet Nam	0,077 %	0,200 %	21 900
Yémen	0,010 %	0,110 %	12 100
Zambie	0,009 %	0,110 %	12 100
Zimbabwe	0,005 %	0,110 %	12 100

Membre ou membre associé	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 200
Assemblée législative est-africaine		0,010 %	1 100
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 400
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la Mer Noire		0,030 %	3 300
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 200
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,010 %	1 100
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes		0,030 %	3 300
Parlement andin		0,020 %	2 200
Parlement arabe		0,010 %	1 100
Parlement centraméricain		0,010 %	1 100
Parlement de la CEDEAO		0,010 %	1 100
Parlement de la CEMAC		0,010 %	1 100
Parlement européen		0,060 %	6 600
Total		100 %	10 920 800

Message parlementaire à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5)

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sien à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

Nous, parlementaires participant à la 143^e Assemblée de l'UIP, saluons la tenue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA à Doha (Qatar), prévue du 23 au 27 janvier 2022. Nous estimons que cette rencontre de haut niveau est l'occasion d'attirer l'attention sur la situation particulière des PMA et de leur population, qui compte plus de 900 millions de personnes.

Au cours des dix années qui se sont écoulées depuis la Déclaration d'Istanbul et la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA, l'espoir de voir la moitié de ces pays "sortir" de cette catégorie ne s'est pas concrétisé. Malgré les quelques progrès réalisés à l'échelle du groupe, seuls trois pays sont parvenus à sortir de cette catégorie, et quatre autres devraient pouvoir leur emboîter le pas au cours des deux prochaines années. Les progrès ont été inégaux en raison de problèmes profondément enracinés, comme le faible développement humain, la fragilité des institutions de gouvernance, le manque de ressources financières, l'insoutenabilité de la dette, l'accès limité aux technologies, l'importance du secteur informel, la dépendance excessive à l'égard du secteur des produits de base, ainsi que les conflits et l'instabilité politique.

Aujourd'hui, la moitié des PMA sont classés comme fragiles et touchés par des conflits, et 50 pour cent des personnes les plus pauvres dans le monde vivent dans ce groupe de pays. Les PMA figurent parmi les pays les plus en retard dans l'effort mondial de mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Si ces pays peuvent faire beaucoup par eux-mêmes pour s'élever dans l'échelle du développement, leur marge de manœuvre demeure fortement limitée en raison du système économique mondial qui leur est fondamentalement défavorable. La pandémie actuelle de COVID-19 et la crise économique mondiale qui l'accompagne ont entraîné une nouvelle régression parmi les PMA, avec de graves répercussions sur les revenus et l'emploi, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins, l'éducation et les filets de sécurité sociale. L'accès inéquitable aux vaccins dans le monde a pour effet d'aggraver la situation en ralentissant la reprise économique mondiale et en faisant lourdement sentir ses effets sur la santé et le développement socio-économique dans les PMA.

Des mesures coordonnées et une volonté politique plus fortes seront nécessaires à l'avenir, aussi bien au niveau national que mondial, pour permettre aux PMA de rattraper les progrès qu'ils avaient accomplis en matière de développement. Ces pays ont besoin d'un soutien urgent pour se remettre de la pandémie et, par la même occasion, se préparer à répondre efficacement aux crises futures. Le nouveau programme d'action décennal attendu à l'issue de la Conférence de Doha en janvier 2022 doit s'appuyer sur les enseignements tirés au cours de la dernière décennie, afin de présenter un ensemble ambitieux et cohérent d'engagements visant à libérer enfin l'énorme potentiel de développement de ce groupe de pays et de leurs populations.

Les PMA doivent devenir davantage autonomes sur le plan économique et accroître leur résilience face aux chocs. À cet égard, les efforts visant à diversifier l'économie afin qu'elle ne soit plus dépendante d'un seul secteur joueront un rôle essentiel. Il faudra en premier lieu renforcer la coopération internationale en vue de fournir aux PMA une plus grande marge de manœuvre leur permettant d'instaurer et d'appliquer des politiques industrielles dynamiques. Ces politiques doivent, entre autres, viser à favoriser par divers moyens le développement des entreprises naissantes dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et des services, notamment en réglementant de façon plus efficace le commerce, les investissements étrangers et les mouvements de capitaux. Si les pays développés doivent encore lever de nombreuses barrières qui continuent d'entraver l'accès au marché pour les produits des PMA, ces derniers doivent s'efforcer de développer de plus grandes synergies dans le domaine économique en multipliant les possibilités de commerce et d'investissement entre eux.

Étant donné que l'aide demeure une source essentielle de financement du développement pour la plupart des PMA, la qualité et la quantité de l'aide à ces pays doivent être considérablement renforcées conformément aux engagements internationaux. À terme, les PMA devront mettre fin à leur dépendance excessive aux aides en exploitant davantage leurs propres ressources par le biais de la

fiscalité et en ayant recours à d'autres formes de financement du développement. Les niveaux d'endettement insoutenables, aggravés par l'actuelle pandémie, doivent être réduits en mettant en place un double mécanisme de restructuration et d'annulation de la dette impliquant les créanciers publics et privés.

Il existe d'autres moyens d'accélérer le développement des PMA, comme l'amélioration de l'accès à la numérisation et aux autres technologies modernes par le biais des transferts de technologie, ou encore le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation. Les PMA doivent investir davantage dans leur capital humain en élargissant l'accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que dans des programmes de protection sociale pour tous. Promouvoir de façon active l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes dans les PMA en favorisant leur accès aux processus décisionnels dans tous les secteurs permettra d'améliorer la qualité des services, de garantir un accès équitable à ces derniers et de renforcer la capacité des groupes précités à contribuer au développement social et économique.

Les changements climatiques constituent une menace majeure pour les PMA, alors que ces derniers ne contribuent que très peu aux émissions mondiales. La protection des PMA contre les effets néfastes des changements climatiques dépendra essentiellement de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation efficaces dûment soutenues par la communauté internationale. Il convient également de s'orienter davantage vers des pratiques d'économie verte qui privilégient, entre autres, les énergies renouvelables, les services écosystémiques, l'optimisation des ressources, la réduction de la pollution et la préservation de la biodiversité. Toutes ces initiatives nécessiteront une assistance technique et financière supplémentaire, ainsi qu'un appui au renforcement des capacités de la part de la communauté internationale. Les engagements pris par les pays développés en vue de fournir aux pays en développement – y compris les PMA – des niveaux adéquats de financement pour l'action climatique doivent être respectés de toute urgence.

Afin de soutenir ces efforts en faveur du développement durable, la communauté internationale et les PMA eux-mêmes doivent renforcer les institutions de gouvernance à tous les niveaux, de manière à les rendre réactives, efficaces, inclusives, transparentes et responsables. Cette démarche permettra de renforcer l'efficacité des processus décisionnels, de la mobilisation des ressources et de la prestation de services, et aussi de faciliter la mise en œuvre de politiques plus équitables. Dans les PMA, comme dans la plupart des autres pays, il est nécessaire de rétablir la confiance des citoyens dans le gouvernement, garant d'un contrat social qui profite à tous. Cela permettra alors de créer les conditions requises pour une plus grande stabilité politique, elle-même nécessaire pour soutenir les progrès futurs. Si la gouvernance est en train d'être renforcée au niveau national, elle doit également être réformée au niveau mondial en permettant aux PMA d'être mieux représentés et de mieux faire entendre leur voix au sein des institutions financières internationales et des autres organismes pertinents.

De par leurs fonctions représentatives, législatives, budgétaires et de contrôle, les parlements peuvent jouer un rôle déterminant dans le renforcement de la gouvernance dans son ensemble et dans l'amélioration de la cohérence des politiques économiques, environnementales et sociales. Afin de renforcer l'efficacité des parlements des PMA, il est essentiel que les femmes, qui n'occupent qu'un quart des sièges au parlement, soient mieux représentées et que les parlementaires collaborent davantage avec la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes. Faute de capacités et d'autonomie politique suffisantes pour remplir leur rôle, les parlements des PMA ont besoin d'une assistance technique et financière nettement plus importante. L'UIP doit continuer de contribuer à cet effort en fournissant des conseils et des orientations d'ordre institutionnel et en aidant les parlements à mobiliser des ressources pour le renforcement des capacités.

À l'avenir, tous les parlements – dans les PMA comme dans les autres pays – devront jouer un rôle plus important en demandant à leur gouvernement de rendre compte des engagements pris dans le cadre du prochain programme d'action de Doha. Répondre aux besoins spécifiques des PMA et réduire leur vulnérabilité n'est pas simplement une question de justice élémentaire ou de solidarité internationale, c'est aussi une condition nécessaire au développement durable dans le monde et à l'instauration d'une vie meilleure pour tous.

Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

1. La 32^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 26 novembre 2021. Elle a réuni 197 participants, dont 114 parlementaires (86 femmes et 28 hommes) de 62 pays et des représentants de diverses organisations internationales.

Élection de la Présidente et allocutions de bienvenue

2. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme L. Vasylenko (Ukraine), a ouvert la session. Le Forum a tout d'abord élu Mme M. Batet Lamaña, Présidente du Congrès des députés (Espagne), à la présidence de sa 32^e session. Le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, et le Premier Ministre espagnol, M. P. Sánchez, ont souhaité la bienvenue aux participants au Forum et à la 143^e Assemblée de l'UIP.

Action de l'UIP visant à promouvoir le partenariat entre hommes et femmes

3. La Vice-Présidente de l'UIP et membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), a informé les participants de l'équilibre entre les sexes dans les délégations à la 143^e Assemblée. Même si certains progrès ont été accomplis, la parité dans les délégations n'est toujours pas atteinte. Le Groupe du partenariat poursuivra son action à cette fin. Le Groupe travaille par ailleurs à l'élaboration d'un cadre pour la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel lors des Assemblées et d'autres réunions organisées par l'UIP et mènera prochainement des consultations à cet égard.

4. Les participants ont été informés des activités récentes et futures de l'UIP sur la question de l'égalité des sexes. Mme P. Maharani, Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie, a fait rapport sur le treizième Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu le 6 septembre 2021. La Secrétaire du Forum, Mme Z. Hilal, a informé les participants de la nouvelle étude de l'UIP et de l'Union parlementaire africaine (UPA) sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique.

Bureau des femmes parlementaires

5. Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin) a présenté une synthèse des travaux de la 45^e session du Bureau, qui s'est tenue en mars et en mai 2021 par visioconférence, et des travaux de la 46^e session, qui a précédé immédiatement la réunion du Forum.

6. Le Bureau s'est à nouveau réuni le 30 novembre afin de faire le point sur les résultats de la 143^e Assemblée en ce qui concerne les questions de genre et pour discuter de la suite de ses travaux. Sur la base des conclusions du débat paritaire sur la manière de mieux impliquer les hommes parlementaires pour faire progresser l'égalité des sexes, le Bureau a entamé un processus en vue de définir son programme de travail dans ce domaine spécifique.

Contribution aux travaux de la 143^e Assemblée dans une perspective de genre

7. À titre de contribution à l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants*. La réunion a débuté par l'exposé de Mme A. Gerkens (Pays-Bas), co-rapporteuse de la résolution, qui a livré un bref aperçu du projet de résolution. Le débat s'est ensuite déroulé en deux groupes : un premier groupe s'est penché sur le thème *Législation sensible au genre et axée sur les besoins des victimes pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne*, tandis qu'un deuxième groupe a examiné les *Stratégies sensibles à l'âge et au genre pour éduquer les enfants et leur donner les moyens de se protéger et de signaler toute exploitation sexuelle en ligne*.

8. Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) et Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin) ont été respectivement désignées Présidente et Rapporteuse du premier groupe, et Mme V. Riotton (Italie) et Mme S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) Présidente et Rapporteuse du deuxième groupe.

9. Les participants au premier groupe ont convenu que les enfants sont des cibles vulnérables du phénomène en pleine expansion de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à leur rencontre, lequel a été encore aggravé par l'isolement et l'utilisation accrue d'Internet pendant la pandémie de COVID-19. Ils ont souligné la nécessité impérieuse d'adopter une législation inclusive, globale, sensible au genre et qui érige en infraction pénale toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. La législation doit protéger les droits et la sécurité des victimes de violence et mettre l'accent sur l'autonomisation de ces dernières. Des centres de soins et de soutien pour les victimes de violence doivent être créés afin d'aider ces enfants à se remettre et à se reconstruire, tant sur le plan psychologique que physique. Les participants ont également recommandé d'accorder la priorité à la mise en place de mécanismes d'alerte et de signalement, notamment de numéros d'urgence et de lignes d'assistance téléphonique sur les plateformes en ligne, à l'inclusion des enfants dans la recherche de solutions qui tiennent compte de leurs besoins différenciés, en fonction de leur âge et de leur sexe, et à la mise en œuvre de mesures spécifiques pour les jeunes femmes.

10. Les participants au deuxième groupe ont examiné les mesures d'accompagnement et de mise en œuvre nécessaires pour compléter la législation. Ils ont souligné la nécessité de sensibiliser, d'éduquer et de mobiliser toutes les personnes et entités concernées par l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants – enfants, familles, collectivités, enseignants, médecins, juristes et organes chargés de l'application des lois. Toutes les personnes qui sont en contact avec des enfants doivent être non seulement formées pour détecter les signes de violence et y répondre en tenant compte de l'âge et du sexe des victimes, mais aussi outillées pour agir et faire en sorte que les enfants puissent se protéger et demander de l'aide. Les participants ont également recommandé que les stratégies de prévention de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants prévoient des mesures d'éducation sexuelle et d'éducation à la culture numérique.

11. Les rapports des débats menés dans les deux groupes ont donné lieu à une proposition d'amendement au projet de résolution de la Commission permanente, et plusieurs amendements proposés par des délégations nationales ont été soutenus. L'amendement proposé a été pris en compte dans le projet de résolution. Plusieurs amendements soutenus par le Forum ont permis de renforcer le projet de résolution pour ce qui est de la dimension de genre.

Réunion-débat sur les stratégies pour l'élaboration de lois sensibles au genre

12. La réunion-débat a porté essentiellement sur le rôle des parlements pour que la législation nationale garantisse l'égalité des sexes dans la pratique. Pour ce faire, les parlementaires doivent adopter des lois qui garantissent les droits et qui protègent et favorisent l'ensemble des femmes et des filles. Ils doivent également analyser l'impact différencié de la législation sur les femmes et les filles. Les participants ont souligné l'importance de la création d'alliances et de mécanismes parlementaires et du renforcement des capacités pour réformer la législation selon une perspective de genre en tant que stratégies essentielles pour l'adoption de réformes juridiques mettant l'accent sur la problématique femmes-hommes.

13. La réunion a débuté avec un message vidéo d'ONU Femmes et des remarques liminaires du Secrétaire général de l'UIP et Président du Conseil consultatif mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes, M. M. Chungong, qui a présenté le nouveau guide à l'usage des parlementaires sur l'élaboration de lois sensibles au genre. Élaboré conjointement par l'UIP et ONU Femmes, ce guide s'appuie sur les contributions et les bonnes pratiques de parlementaires dans le monde entier.

14. Plusieurs intervenantes ont fait des exposés liminaires : Mme H. Fayez Hala (Bahreïn) sur le thème *Bénéfices et enjeux d'une réforme juridique sensible au genre*, Mme P. A. Komarudin (Indonésie) et Mme E. Nyirasafari (Rwanda) sur le thème *Les partenariats nécessaires pour mener une réforme juridique sensible au genre*, et Mme C. Mix (Chili) sur le thème *Mécanismes et moyens d'action au parlement*.

15. Les participants ont échangé sur les coûts associés à la discrimination et sur les bénéfices de réformes juridiques correctives. Ils se sont penchés en particulier sur les lois et les politiques dans les domaines de la famille et du mariage, de la propriété foncière, de l'emploi et de l'égalité salariale, et de la nationalité et de la citoyenneté, ainsi sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles. Ils ont mis en avant plusieurs domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis, tels que l'inclusion économique des femmes, l'accès des filles à la scolarité, la lutte contre la violence en ligne à l'encontre des femmes et des filles, et la lutte contre la violence faite aux femmes en politique. Souvent, la réalisation de ces réformes a été possible en grande partie grâce à une

coopération solide entre le gouvernement, le parlement et la société civile, à une collaboration avec les associations de femmes de la société civile, et à la création d'alliances multipartites et de partenariats entre hommes et femmes parlementaires. Les participants ont souligné l'utilité de mécanismes tels que les commissions permanentes sur l'égalité des sexes et les forums de femmes parlementaires. Ils ont attiré l'attention sur l'application des lois, le contrôle du budget et la budgétisation dans une perspective de genre.

Débat paritaire

16. Le Forum des femmes parlementaire a organisé un débat paritaire sur le thème *Les hommes et les femmes parlementaires s'impliquent-ils dans une égale mesure en faveur de l'égalité des sexes ?* Les participants se sont penchés sur la manière dont les hommes peuvent s'impliquer plus efficacement en faveur de la parité. Le débat a réuni des parlementaires des deux sexes ; quatre hommes et six femmes ont fait part de leurs points de vue et expériences.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

17. Les participants ont élu Mme U. Undram (Mongolie) pour pourvoir le siège vacant du Groupe Asie-Pacifique. Le Forum a également approuvé l'élection de Mme W. P. Andrade Muñoz (Équateur) au poste de Deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

* * * * *

COMPOSITION ET PRÉSIDENCE DU BUREAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES (au 29 novembre 2021)

PRÉSIDENCE DU BUREAU (avril 2021–2023)

Présidente : Mme L. Vasylenko (Ukraine)

Première Vice-Présidente : Mme H. Ramzy Fayeze (Bahreïn)

Deuxième Vice-Présidente : Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur)

REPRÉSENTANTES RÉGIONALES

Expiration du mandat

Groupe africain :

Mme O. Sanogo (Mali)

Mme S. Wakarura Kihika (Kenya)

Avril 2023

Mme N. Bujela (Eswatini)

Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin)

Avril 2025

Groupe arabe :

Mme M. S. Al Suwaidi (Émirats arabes Unis)

Mme M. Mohammed Saleh (République arabe syrienne)

Avril 2023

Mme H. Ramzy Fayeze (Bahreïn)

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte)

Avril 2025

Groupe Asie-Pacifique :

Mme P. Maadam (Inde)

Mme U. Chinbat (Mongolie)

Avril 2023

Mme P.A. Komarudin (Indonésie)

Mme E. Azad (République islamique d'Iran)

Avril 2025

Groupe Eurasie :

Mme E. Vtorygina (Fédération de Russie)

Mme Z. Greceanîi (République de Moldova)

Avril 2023

Poste vacant

Mme M. Vasilevich (Biélorus)

Avril 2025

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes :

Mme C. Mix (Chili)

Mme V. Persaud (Guyana)

Avril 2023

Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur)

Mme A.F. Sagasti (Argentine)

Avril 2025

Groupe des Douze Plus :

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande)

Mme L. Vasylenko (Ukraine)

Avril 2023

Mme V. Riotton (Italie)

Mme M. Grande (Italie)

Avril 2025

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)	Expiration du mandat
Mme O. Kefalogianni (Grèce)	Novembre 2025
Mme B. Argimón (Uruguay)	Octobre 2024
Mme E. Anyakun (Ouganda)	Octobre 2023
Mme C. Widegren (Suède)	Octobre 2023
Mme P. Krairiksh (Thaïlande)	Octobre 2023
Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal)	Avril 2023
PRÉSIDENTE DU FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES (de droit, pendant deux ans)	Expiration du mandat
Mme M. Batet Lamaña (Espagne)	Novembre 2023

Rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 27 novembre 2021, sous la conduite conjointe d'une femme et d'un homme membres du Conseil des jeunes parlementaires, Mme O. Rudenko (Ukraine) et M. M.A. Rakotomalala (Madagascar), en l'absence de la Présidente du Conseil, Mme S. Albazar (Égypte) et de Mme M. Vasylovitch (Biélorus), plus jeune membre du Conseil. Au total, 72 personnes ont assisté à la réunion, dont 59 parlementaires (26 femmes et 33 hommes) de 45 pays, d'une moyenne d'âge de 38 ans.

En ouverture du Forum des jeunes parlementaires, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont souhaité la bienvenue aux participants et exprimé leur soutien à la cause de la participation des jeunes. Les membres du Forum se sont, quant à eux, félicités du soutien des dirigeants de l'UIP et se sont réjouis de continuer à travailler avec le Président et le Secrétaire général de l'UIP au cours des prochaines années.

Les membres du Forum ont procédé à un échange de vues sur le thème du débat général de l'Assemblée, *Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie*. Ils sont convenus que, pour que la démocratie soit forte, il fallait faire une plus large place aux jeunes, en ayant des parlements plus inclusifs, tenant davantage compte des besoins des jeunes. Le mouvement interparlementaire des jeunes contribue à ces efforts par le biais de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement* qui a déjà mobilisé le soutien de plus de 500 responsables politiques des quatre coins de la planète. Les participants ont souligné le rôle indispensable des jeunes parlementaires dans la promotion de l'entente, de l'harmonie et de la coopération entre les générations, ainsi que l'importance de leur influence pour faire des parlements des institutions plus attentives aux besoins des jeunes. Dans cette optique, ils se sont réjouis que parmi les nouveaux outils que l'UIP s'appête à déployer en 2022 figure une série sur l'autonomisation des jeunes qui comprend des dossiers et des formations.

En ce qui concerne leur contribution à la résolution de l'UIP sur la *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants*, les jeunes parlementaires ont mis en lumière les aspects suivants : l'importance de coopérer à l'échelle internationale, régionale et nationale, de mettre en place une législation pénalisant l'exploitation sexuelle en ligne, et de placer les enfants victimes d'une telle exploitation au centre de la réponse politique.

Le Forum a débattu de la contribution des jeunes parlementaires – reflétant la perspective des jeunes – aux travaux de l'UIP sur sa nouvelle stratégie pour 2022-2026. Tout en saluant le fait que la participation des jeunes soit considérée comme une question transversale, les jeunes parlementaires ont instamment demandé que la participation des jeunes apparaisse comme un domaine d'action à part entière dans la nouvelle stratégie quinquennale de l'Organisation.

Les jeunes parlementaires ont fait le point sur les récentes évolutions de la participation des jeunes dans leurs pays respectifs, soulignant les points suivants : le nombre des jeunes élus a augmenté dans certains parlements ; de nouvelles pratiques positives consistant à réserver des sièges parlementaires à des jeunes ont été mises en place ; les partis politiques ont davantage tendance à soutenir de jeunes candidats ou de jeunes candidats potentiels et l'on constate une intéressante augmentation de la participation des jeunes au niveau des autorités locales. S'agissant des pays en conflit ou occupés, les jeunes parlementaires ont exprimé leur soutien aux jeunes qui sont opprimés et privés de toute possibilité de participer à la structure de gouvernance de leur nation.

À des fins d'information et de coopération interparlementaire, les jeunes parlementaires ont exposé leurs expériences en matière de création de forums et de réseaux et les enseignements qu'ils en ont tirés. La séance de questions/ réponses a permis d'établir des liens entre les jeunes parlementaires ayant l'expérience de la création de forums et ceux désireux de le faire dans leur pays. Les possibilités de coopération entre jeunes parlementaires qui se sont dégagées à cette occasion feront l'objet d'un suivi. Les jeunes parlementaires ont salué le rôle pionnier qu'avait joué l'UIP avec la création du Forum des jeunes parlementaires et reconnu que de nombreux parlements, et leurs jeunes parlementaires, s'étaient inspirés de l'exemple de l'UIP, utilisant son Forum comme modèle.

Sur proposition du Conseil du Forum, les jeunes parlementaires sont convenus d'axer la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP de 2022 sur la question des jeunes dans l'action climatique.

Pour conclure, en prévision de la 144^e Assemblée de l'UIP qui se tiendra en mars 2022, le Forum a chargé M. M.A. Rakotomalala (Madagascar) de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes sur la résolution de l'UIP intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. M. P. Kemper (Paraguay) a, quant à lui, été chargé de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes sur la résolution de l'UIP intitulée *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

Le Comité s'est réuni le 29 novembre 2021, en présence de sept membres, lesquels ont élu M. G. Migliore (Italie) à la présidence du Comité. Le Comité a discuté de l'importance de dialoguer dans le respect mutuel, de mettre de côté les divergences et de collaborer afin de parvenir à la paix, conformément au mandat du Comité.

Le Comité a entendu un exposé du Vice-Président du Parlement du Yémen, M. M. A. Al-Shadadi, sur la situation dans le pays. La situation est catastrophique. Après sept ans de guerre, le pays connaît une famine généralisée et une grande souffrance. Les jeunes sont fortement touchés : l'éducation est largement perturbée et les perspectives sont limitées, ce qui conduit souvent les jeunes à se radicaliser. Les femmes pâtissent largement de la guerre, victimes quotidiennement de violences et de viols, et les parlementaires sont également menacés. Le peuple yéménite veut de la nourriture, des médicaments, la sécurité, que les enfants soient scolarisés et mener une vie digne. M. Al-Shadadi a lancé un appel au Comité et à la communauté internationale pour leur réclamer de l'aide. Il a demandé que des mesures concrètes soient prises, que la guerre cesse, qu'un dialogue national soit instauré et que des solutions politiques démocratiques soient mises en œuvre. Il a appelé les Membres de l'UIP à exercer des pressions sur les parlements qui soutiennent les milices et sont à l'origine de la crise. Le Comité s'est dit attristé par la situation et la tragédie que traverse le pays. Les membres ont exprimé leur solidarité avec le peuple yéménite et se sont engagés à soutenir les initiatives visant à mettre fin à cette catastrophe humanitaire.

Un exposé a également été présenté par l'Institut de l'économie et de la paix sur l'état de la paix au Moyen-Orient. D'après l'Institut, les conflits se sont intensifiés dans la région en 2020 et le nombre de victimes a augmenté. Par ailleurs, les conflits nationaux ou locaux se mondialisent ou se régionalisent, ce qui contribue à systématiser les conflits dans la région. Le Yémen est le pays le moins pacifique de la région et, depuis 2008, les niveaux de paix sont en baisse. Le Comité est convenu de l'importance de proposer des approches holistiques pour traiter les conflits au Moyen-Orient. Il est essentiel de formuler des propositions concrètes pour les futurs travaux du Comité afin d'obtenir un impact.

Le Comité a entendu un exposé du Président de l'UIP sur sa visite au Moyen-Orient en novembre 2021, notamment en Israël et en Palestine, le conflit palestinien-Israélien constituant l'une des préoccupations majeures du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. En Israël, le Président de l'UIP a eu plusieurs entretiens avec le Président de la Knesset et le Ministre des Affaires étrangères. En Palestine, il a rencontré le Président palestinien, des membres du Conseil national palestinien et d'autres responsables palestiniens. Le Président de l'UIP a expliqué qu'il avait eu la nette impression que les deux parties étaient favorables à une solution à deux États et qu'il s'était réjoui de constater pendant sa visite qu'Israël comme la Palestine se montraient déterminés à atteindre la paix. Il a souligné combien il était important que les deux parties continuent à faire des efforts pour trouver un terrain d'entente intermédiaire. Il a ajouté que les responsables israéliens, qui avaient exprimé leur crainte que l'Autorité palestinienne n'ait de contrôle ni sur la bande de Gaza ni sur le Hamas, avaient déploré le manque de coopération de cette Autorité. Les responsables palestiniens ont, quant à eux, déclaré au Président de l'UIP qu'Israël ne pouvait se dire déterminé à instaurer la paix tout en poursuivant des opérations de colonisation. Ils ont en outre évoqué la question des Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes ou placés en détention administrative. Le Comité est convenu que, compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19, il devrait effectuer une visite dans la région, afin que les membres du Comité puissent rencontrer la population et se faire personnellement une idée de la situation sur le terrain.

S'agissant des règles relatives à l'équilibre hommes-femmes de sa composition, le Comité a examiné et adopté une proposition de modification du Secrétariat de l'UIP. Cette modification sera soumise à l'approbation du Conseil directeur à Nusa Dua (Indonésie) en mars 2022.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

1. Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (le Comité) s'est réuni le 27 novembre 2021. Cette réunion était placée sous la conduite de Mme A. Vadai (Hongrie), Présidente du Comité. Outre la Présidente, se trouvaient parmi les participants des membres du Bahreïn, de la Belgique, de l'Inde, du Kenya, du Mexique et du Suriname, qui représentaient plus de 50 pour cent des membres du Comité. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs.
2. Le Comité a poursuivi les discussions entamées à l'occasion de sa réunion informelle précédente, qui remontait au début novembre 2021. N'ayant pas été en mesure de rencontrer certains experts, le Comité n'a pas pu, comme il en a l'habitude, se pencher sur l'évolution de situations de crise particulières. Il a décidé de tenir ces consultations en ligne au mois de décembre. Les consultations porteront sur la situation des réfugiés au Myanmar et en Afghanistan. Le Comité a exprimé son intention de renouer avec son habitude de suivre les situations particulièrement préoccupantes, voire de réaliser des visites sur le terrain, pour autant que les conditions sanitaires et de sécurité le permettent.
3. Le Comité a ensuite débattu d'un plan de travail spécifique concernant les mesures à prendre pour mettre un terme à l'apatridie d'ici 2024. La *Déclaration de l'UIP marquant le 60^e anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie* (142^e Assemblée de l'UIP), qui prie les Membres de l'UIP de consentir davantage d'efforts pour adhérer aux conventions sur l'apatridie et les mettre en œuvre, a été rappelée aux membres. Pour sa part, le Comité a décidé de faire avant tout porter ses efforts dans les années à venir sur les points suivants :

- aborder **la discrimination entre les sexes imposée par certaines lois sur la nationalité** en entamant le dialogue avec les parlementaires des 25 pays conservant des discriminations en fonction du sexe dans leur législation sur la nationalité (voir : <https://www.refworld.org/docid/604257d34.html>)
- Renforcer les connaissances et les capacités des parlementaires sur les questions à l'étude à l'**échelon régional** et encourager la mise en réseau et les échanges avec d'autres acteurs, notamment les instances régionales concernées par l'apatridie, les réseaux d'ONG et les militants apatrides eux-mêmes
- assurer un suivi dans les **32 pays prioritaires** retenus par le HCR pour la Campagne #J'appartiens (les engagements pris à l'occasion du Segment de haut niveau sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : <https://www.refworld.org/docid/5ec3e91b4.html>).

Le Comité a chaleureusement accueilli la proposition d'un de ses membres (Kenya), d'organiser la première rencontre régionale en ligne sur cette question et a formulé le vœu que d'autres membres s'engagent eux aussi sur ce sujet.

4. Le suivi du Forum mondial sur les réfugiés et la mise en œuvre des engagements pris ont été présentés au Comité, qui a invité les Membres de l'UIP à donner suite aux engagements pris par leur pays (voir : <https://globalcompactrefugees.org/index.php/>.) Le Comité a également décidé de continuer à sensibiliser les membres à l'existence du Pacte mondial sur les réfugiés et à sa mise en œuvre et invité tous ses membres à superviser cette mise en œuvre dans leur propre parlement.

5. Le Comité a continué à débattre des efforts déployés par les parlements pour renforcer la mise en œuvre du droit international humanitaire, en collaboration avec le CICR. Les débats ont principalement porté sur l'universalisation et la mise en œuvre des Protocoles additionnels (PA) aux Conventions de Genève dans l'optique de la célébration de leur 45^e anniversaire, en 2022. Le Comité a pris les décisions suivantes :

- **Organiser** en 2022 avec le CICR **une conférence de sensibilisation mondiale en ligne** présentant les PA aux parlements (éventuellement le 8 juin, date anniversaire)
- Élaborer des **outils/fiches descriptives** pour aider les parlementaires à mener à bien leurs efforts de sensibilisation
- Entreprendre des efforts de sensibilisation en adressant, au nom de l'UIP, des **courriers** aux parlements des pays non signataires pour les inciter à débattre des Protocoles additionnels
- **Dans la mesure du possible, apporter une contribution parlementaire aux événements organisés par le CICR** pour célébrer le 45^e anniversaire des PA à l'échelon régional
- **Suivre et présenter des rapports à intervalles réguliers** aux Membres de l'UIP pour les tenir au courant des progrès réalisés en matière d'adhésion

6. Concernant ses travaux relatifs à la Convention d'Ottawa (Convention sur les mines antipersonnel), le Comité a organisé le 29 novembre une séance publique sur le thème *Pour un monde exempt de mines : universalisation et mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*, qui a rassemblé des parlementaires et des représentants de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le *Mines Advisory Group* et le CICR pour un échange de vues très riche. Le débat s'est conclu sur la nécessité de renforcer l'implication parlementaire dans ce domaine, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'aide apportée aux victimes, la nécessité de disposer d'affectations budgétaires et l'échange de bonnes pratiques. Le Comité a décidé de poursuivre son travail sur les mines antipersonnel dans les années à venir.

7. Enfin, étant donné que certains domaines de préoccupation sont communs, le Comité a souligné l'importance de dégager des synergies avec le travail réalisé par l'UIP dans le domaine de la paix et de la sécurité et proposé d'organiser une réunion conjointe avec le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale pour renforcer la collaboration et la coordination.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu trois réunions depuis la dernière Assemblée : une réunion en ligne le 17 mai, et deux réunions en présentiel, le 9 septembre à Vienne (Autriche) et le 26 novembre 2021 à Madrid (Espagne). Le présent rapport résume les discussions et les décisions prises par le Groupe consultatif au cours de ces trois réunions.

Lors de ces réunions, le Groupe a passé en revue les domaines suivants du travail du Secrétariat de l'UIP en matière de lutte contre le terrorisme : l'état d'avancement du développement des outils de TIC, les activités concernant les victimes du terrorisme, et la coopération et les projets avec les parlements régionaux. Les membres ont également souligné l'importance de chercher des solutions à la situation dans la région du Sahel, ainsi que de soutenir les victimes du terrorisme et de lutter contre les discours de haine.

Le Président du Groupe a prononcé des remarques liminaires soulignant le travail important du Groupe, car le terrorisme constituait l'un des défis majeurs du monde d'aujourd'hui. Les parlements avaient un rôle crucial à jouer dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent.

L'Institut pour l'économie et la paix (IEP) a présenté un exposé sur les conséquences du terrorisme, incluant les tout récents chiffres de l'Indice mondial du terrorisme et donnant un aperçu des liens systémiques avec d'autres facteurs stratégiques influençant la paix et la sécurité mondiales, notamment la violence et la paix négative, la nécessité d'investir dans de meilleures institutions, les attitudes et les structures visant à créer une paix plus positive et le lien étroit existant entre la détérioration de l'environnement, les niveaux de violence et la résilience de la société. L'une des conclusions et recommandations a souligné la nécessité d'utiliser une approche qui analyse les problèmes systémiques et interconnectés pour produire des solutions systémiques et globales. De telles recherches et solutions seraient la clé de la réussite de l'"Appel pour le Sahel".

Premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme

Le Secrétaire général de l'UIP a présenté un résumé des conclusions du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est déroulé à Vienne en septembre 2021. Ce Sommet était composé d'une session de haut niveau comptant avec la participation du Président du Conseil national autrichien, du Président de l'UIP, de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et du Secrétaire général adjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) des Nations Unies, suivie de trois séances thématiques interactives.

Au cours de la première de ces trois séances, des victimes du terrorisme du Sahel, d'Afghanistan et du Kenya avaient présenté leur témoignage et leur perspective aux participants pour les guider dans leur recherche de solutions concrètes. La réunion avait principalement porté sur les modalités permettant à la communauté internationale de collaborer avec les communautés et la société civile afin que la difficile situation des victimes du terrorisme cesse d'être négligée.

Au cours de la deuxième séance, il avait été question du rôle des parlements dans la prévention du terrorisme, de sa radicalisation et des propos haineux. Les parlementaires devaient s'engager davantage aux côtés des acteurs clés à l'échelle régionale et dans les communautés. Les femmes, les jeunes, les partenaires locaux et la société civile, notamment les dirigeants religieux et communautaires, avaient un rôle important à jouer. Au cours de la troisième séance, qui portait sur le Sahel, les participants avaient souligné la nécessité de collaborer pour prévenir la violence, renforcer la résilience face à la radicalisation et les propos haineux, développer la gouvernance et améliorer les institutions gouvernementales par le biais d'une implication communautaire accrue.

Le Sommet avait constitué l'occasion rêvée, pour les parlements, la société civile, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, de débattre de toutes les questions en lien avec la situation au Sahel. À l'issue du Sommet, l'UIP, le Parlement arabe (PA), l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et le Comité interparlementaire G5-Sahel (CIP G5-Sahel) avaient adopté une déclaration commune intitulée *Appel en faveur du Sahel* en constituant un bloc parlementaire fortement engagé auprès du Sahel et œuvrant en solidarité réelle avec son peuple. Le bloc parlementaire viserait à obtenir des résultats concrets en aidant et en soutenant les pays du Sahel dans le cadre d'une démarche globale.

Activités en faveur de la région du Sahel

Les membres du Groupe consultatif sont convenus que l'une des priorités de travail du groupe serait la région du Sahel. À cet égard, les membres ont souligné la nécessité de se pencher sur les conditions propices au terrorisme et sur les défis, entre autres, liés à la sécurité, au développement et à l'éducation dans la région. En même temps, il était important de renforcer la sensibilisation à la détérioration de la situation dans le G5 Sahel, tant au niveau national qu'international, afin d'aider les populations de la région en mettant au point un plan d'action holistique.

Comme suite à la déclaration de l'*Appel en faveur du Sahel*, le Groupe a décidé que son objectif serait d'écouter, de ne pas refaire ce qui avait déjà été fait, ainsi que d'éviter de tenir des réunions n'apportant aucun changement concret. L'*Appel en faveur du Sahel* devait avoir un réel impact, déboucher sur des projets concrets et impliquer les communautés, les dirigeants religieux, les femmes et les jeunes, ainsi que les organisations internationales, les assemblées parlementaires régionales, les ONG et les institutions concernées, en adoptant une perspective globale passant par l'évaluation des besoins réels de la population du Sahel. Le 15 novembre, le Secrétaire général de l'UIP avait convoqué la première réunion de coordination en ligne pour débattre du suivi de la mise en œuvre de l'*Appel en faveur du Sahel*, écouter les divers acteurs sur le terrain et décider de la marche à suivre pour l'avenir. Les membres sont convenus que, en coordination avec l'AP, l'APM, le CIP G5 Sahel et d'autres partenaires clés, l'UIP élaborerait un plan d'action engageant toutes les parties prenantes régionales, y compris les dirigeants, les femmes et les ONG. Ils sont convenus d'organiser un Sommet sur l'Appel du Sahel en 2022, afin de présenter le plan d'action et de débattre de la manière dont l'Appel du Sahel sera mis en œuvre.

Les outils informatiques mis au point par l'UIP

Le Secrétariat de l'UIP a fait le point sur les trois outils informatiques que l'UIP a élaborés : le réseau parlementaire mondial, la carte interactive et l'application mobile pour les parlementaires. Il a été précisé aux Membres que ces outils étaient en cours de finalisation et seraient lancés à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP, qui se tiendrait à Nusa Dua (Indonésie) du 20 au 24 mars 2022.

Ces outils étaient conçus pour mettre les communications et la technologie au service des parlementaires engagés dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Il s'agissait de produits uniques, qui permettraient aux parlementaires de disposer d'informations de première main concernant la lutte contre le terrorisme dans le monde entier. Ils avaient pour objectif de sensibiliser, d'accroître la connectivité et d'unifier les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. La conception de ces outils a été rendue possible grâce au financement de l'Assemblée populaire nationale de Chine.

Le Secrétariat de l'UIP se chargerait de la deuxième phase de la conception de ces outils, qui offrirait aux parlementaires la possibilité supplémentaire de tenir des conversations en ligne, individuellement ou en groupe, ainsi que de participer à des visioconférences, et leur donnerait accès à une version arabe et espagnole. La seconde phase serait rendue possible grâce au soutien financier du Parlement arabe.

Le travail réalisé par l'UIP, le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur des dispositions législatives types visant à soutenir et protéger les droits et les besoins des victimes du terrorisme, afin de renforcer la capacité des parlements nationaux dans ce domaine, a été présenté aux membres. Ces dispositions législatives types seraient lancées fin 2021 et en mars 2022, à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP.

Au cours de la réunion du Groupe en date du 26 novembre, les invités spéciaux suivants ont pu donner leur avis sur ces questions : M. A.R. Al Nuaimi, membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis et du Comité exécutif de l'UIP, M. M. Roxane au nom de M. J.M. Traoré, Secrétaire exécutif du Comité interparlementaire G5 Sahel, M. B. Gado Idi, Secrétaire général de l'Union parlementaire africaine et M. M. Fouda, Responsable de programme de la Branche Prévention du terrorisme à l'ONUDC. Ils ont manifesté leur accord concernant la nécessité d'améliorer et de renforcer le soutien aux pays du Sahel, ainsi que d'agir avant qu'il ne soit trop tard. La responsabilité n'incombait pas aux seuls pays du Sahel, mais à tous les pays du monde, la situation menaçant la paix et la stabilité mondiales. Tous les invités spéciaux se sont déclarés tout à fait favorables à l'élaboration d'un plan d'action global et inclusif, ainsi qu'à la concrétisation de ce plan en tenant compte des besoins des pays du G5 Sahel et en impliquant la société civile, les gouvernements, les communautés, les dirigeants religieux, les victimes et les femmes.

Enfin, les membres ont été informés du fait qu'en l'absence de quorum, il ne serait pas possible de poursuivre l'ordre du jour, puisque les autres points exigeaient la prise de décisions, en particulier l'élection d'un Président et d'un Vice-Président, qui seraient donc repoussées à la prochaine réunion du Groupe, qui se déroulera en mars 2022, à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP en Indonésie. Toutefois, deux candidatures ont été reçues, la première de la part de Mme J. Oduol du Kenya, actuellement Vice-Présidente du Groupe, et de M. J. Gandini de l'Uruguay, qui brigue le poste de Vice-Président.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

Le Groupe de travail a tenu trois séances – le 13 juillet, le 18 novembre et le 28 novembre 2021. Dix-sept membres du Groupe ont participé à l'une ou plusieurs de ces séances.

Lors de sa réunion inaugurale (13 juillet), le Groupe a élu M. M. Larive (France) à sa présidence et Mme S. Attia (Égypte) à sa vice-présidence. Cette première réunion a été l'occasion pour le Groupe d'examiner son mandat, qui consiste à rapprocher les décideurs politiques et les parlementaires de la science et de la technologie, à faire en sorte que les parlements tirent le meilleur profit des innovations technologiques et scientifiques, et à veiller à ce que la science et la technologie et leurs produits soient utiles et non exploités au détriment de la société. Le Groupe de travail a souligné que ce mandat comprenait deux objectifs principaux : d'une part, informer les parlementaires des évolutions et des enjeux dans le secteur de la science et de la technologie et rechercher des solutions à ces enjeux, et, d'autre part, conseiller les parlements en matière.

Le Secrétariat de l'UIP a présenté brièvement ses travaux en cours dans le secteur de la science et de la technologie, et notamment ses partenariats avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et le Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA). Les membres du Groupe ont été informés de l'initiative en cours de l'école de la Science pour la paix, qui est menée en collaboration avec le CERN et vise à encourager des personnes issues du monde parlementaire à travailler ensemble et à concevoir des modèles de coopération scientifique en privilégiant une approche fondée sur des observations factuelles pour relever les défis mondiaux et régionaux. En raison de la pandémie de la COVID-19, les premières rencontres prévues dans le cadre de cette initiative ont été ajournées. Néanmoins, afin que le Groupe ne perde pas son élan, une série d'événements préliminaires en ligne – les "dialogues autour de la Science pour la paix" – devraient avoir lieu dans la première moitié de 2022.

Le Groupe de travail a insisté sur la nécessité de faire une place à la science et à la technologie dans la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, afin de parvenir à un véritable changement en jetant des ponts entre les mondes de la politique et de la science et en adoptant les valeurs du rationalisme et de la transparence dans les échanges diplomatiques.

Le Groupe de travail a discuté de son plan de travail et des objectifs sur lesquels il souhaite avancer. Des webinaires seront organisés deux fois par an sur des sujets opportuns, par exemple sur les micro et nanotechnologies ou les nouveaux enjeux créés par la pandémie de COVID-19. Lors de sa séance du 28 novembre, le Groupe de travail est convenu d'un plan de travail pour 2022, dont les fils conducteurs seront les thèmes suivants : l'éthique ; Développement durable : réduction de la pauvreté, égalité des sexes, changements climatiques et droit à la science ; la science dans les parlements et le processus décisionnel ; la paix ; et COVID-19 : l'inégalité vaccinale. Afin de faciliter et de promouvoir ses travaux, le Groupe de travail a décidé de nouer des partenariats avec des organisations scientifiques et technologiques intéressées et de collaborer avec d'autres organes de l'UIP, comme la Commission permanente du développement durable, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Groupe consultatif sur la santé.

Lors de ses séances, le Groupe de travail a commencé à travailler sur une Charte internationale sur l'éthique en matière de technoscience. Cette Charte constituera un cadre déontologique sur l'application et l'utilisation de la science et de la technologie et pourra servir de base aux pays désireux de légiférer dans ce domaine. Le Groupe de travail est convenu que la Charte présentera non pas des obligations, mais des suggestions que les pays pourront mettre en œuvre en tenant compte de leur culture et de leurs législations nationales. La Charte sera soumise – sous forme de résolution – au Conseil directeur de l'UIP pour validation à l'occasion de la 144^e Assemblée à Nusa Dua, en Indonésie, en mars 2022. Elle sera ensuite officiellement présentée à la Conférence internationale sur la science, l'éthique et le développement humain au Viet Nam, qui sera organisée en septembre 2022 par les Rencontres du Vietnam en collaboration avec le CERN, le Parlement du Viet Nam et les organisateurs de l'Année internationale des sciences fondamentales au service du développement durable 2022.

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 143^e Assemblée de l'UIP (au 30 novembre 2021)

Composition des délégations aux huit dernières réunions statutaires de l'UIP (avril 2017-présent)

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
Madrid (11/21)	509	198	38.9	117	10	9.3	3	13	10
Genève en ligne (05/21)	755	287	38	133	8	6.2	2	10	4
Belgrade (10/19)	719	221	30.7	149	15	11.4	0	15	17
Doha (04/19)	721	219	30.3	147	16	11.8	0	16	12
Genève (10/18)	751	247	32.9	149	17	12.1	4	21	9
Genève (03/18)	745	227	30.5	148	18	12.7	3	21	6
St Pétersbourg (10/17)	829	249	30.0	155	17	11.8	1	18	11
Dhaka (04/17)	612	193	31.5	126	11	9.6	1	12	12

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Madrid (au 30 novembre 2021)

N°	Pays	Madrid 11/21			En ligne 05/21			Belgrade 10/19			Doha 04/19			Genève10/18			Genève 03/18			St Pétersbourg 17			Dhaka 17		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Cambodge	0	2	2	2	5	7	2	4	6	1	4	5	3	3	6	absent			1	5	6	2	3	5
2	Guinée-Bissau	2	0	2	absent			absent			1	1	2	1	1	2	1	1	2	2	5	7	absent		
3	Iran	0	4	4	1	8	9	1	7	8	2	7	9	2	6	8	1	7	8	1	7	8	2	6	8
4	Koweït	0	6	6	0	4	4	1	7	8	1	7	8	1	7	8	1	6	7	1	7	8	0	7	7
5	Lettonie	0	3	3	2	2	4	0	2	2	1	3	4	1	1	2	1	2	3	2	3	5	1	1	2
6	Madagascar	0	4	4	3	6	9	2	3	5	absent			absent			3	5	8	1	5	6	0	1	1
7	Malte	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3	1	1	2	0	2	2	0	3	3	0	1	1
8	Mexique	3	0	3	5	5	10	5	2	7	6	4	10	6	2	8	5	5	10	4	6	10	6	4	10
9	Mongolie	0	4	4	2	7	9	2	3	5	3	3	6	1	2	3	1	3	4	1	4	5	1	7	8
10	Panama	2	0	2	2	1	3	1	0	1	1	2	3	absent			0	2	2	1	5	6	1	1	2
11	Paraguay	0	2	2	1	2	3	0	1	1	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	1	1	absent		
12	Tunisie	0	4	4	2	6	8	0	1	1	0	4	4	2	2	4	2	1	3	1	1	2	absent		
13	Yémen	0	5	5	0	8	8	0	8	8	absent			0	5	5	0	7	7	absent			absent		

Délégations composées d'un seul membre présentes à Madrid (au 30 novembre 2021)

		Madrid 11/21			Genève en ligne 21			Belgrade 10/19			Doha 04/19			Genève10/18			Genève 03/18			St. Pétersbourg 17			Dhaka 17		
N°	Pays	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	
1	Bélarus	1	0	1	2	2	4	0	1	1	0	1	1	1	1	2	1	1	2	1	5	6	0	1	1
2	Bosnie-Herzégovine	0	1	1	absent			0	2	2	absent			absent			0	4	4	0	2	2	absent		
3	Eswatini	1	0	1	absent			1	2	3	0	4	4	absent			absent			0	2	2	1	4	5
4	Islande	0	1	1	1	2	3	1	2	3	1	1	2	1	2	3	1	2	3	1	0	1	3	0	3
5	Kazakhstan	1	0	1	5	4	9	2	7	9	1	8	9	1	3	4	1	3	4	2	6	8	absent		
6	Liban	0	1	1	1	2	3	absent			1	4	5	1	4	5	0	2	2	1	2	3	0	2	2
7	Luxembourg	1	0	1	0	1	1	absent			0	2	2	absent			absent			0	3	3	0	1	1
8	Philippines	1	0	1	5	5	10	3	8	11	0	1	1	2	7	9	2	3	5	3	5	8	0	2	2
9	Seychelles	0	1	1	1	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	1	2	1	3	4	2	2	4
10	Slovénie	0	1	1	2	0	2	1	3	4	2	1	3	0	1	1	1	1	2	2	1	3	absent		

* * * * *

44^e session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Délégations avec 40 à 60 pour cent de femmes parlementaires

Sont considérées comme équilibrées entre les sexes les délégations qui comptent au moins 40 % de femmes ou d'hommes parmi leurs délégués. Les pays sont classés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leur délégation à la 143^e Assemblée de l'UIP. Il y a un total de 44 délégations équilibrées sur 117 (37,6 %) délégations de Membres de l'UIP qui sont annoncées à la 143^e Assemblée (au 30 novembre 2021).

Délégations avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (11) :

Azerbaïdjan (40 %)
Belgique (40 %)
Danemark (40 %)
Ghana (40 %)
Italie (40 %)
Népal (40 %)
Sénégal (40 %)
Soudan du Sud (40 %)
Viet Nam (40 %)
Bahreïn (43 %)
Fédération de Russie (44%)

Délégations avec 50 % de femmes parlementaires (23) :

Bénin
Croatie
Émirats arabes unis
Équateur
Estonie
Finlande
Guinée équatoriale
Israël
Liechtenstein
Lituanie
Macédoine du Nord
Monaco
Ouganda

Pérou
Pologne
République centrafricaine
République dominicaine
République tchèque
Serbie
Suède
Ukraine
Uruguay
Zimbabwe

Délégations avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (10) :

Cameroun (57 %)
Andorre (60 %)
Bolivie (État plurinational de) (60 %)
Égypte (60 %)
Hongrie (60 %)
Kenya (60 %)
Ouzbékistan (60 %)
Pays-Bas (60 %)
Portugal (60 %)
Roumanie (60 %)

Calendrier des futures réunions et autres activités

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 208^e session
(Madrid, 30 novembre 2021)*

Réunion parlementaire à l'occasion du seizième Forum sur la gouvernance d'Internet	KATOWICE (Pologne) 7-8 décembre 2021
Forum parlementaire régional arabe sur le Programme 2030 organisé en coopération avec la CESAO et la Banque islamique de développement	En ligne 13-14 décembre 2021
Événement conjoint UIP-UNICEF sur les droits de l'enfant pour la région Europe et Asie centrale	En ligne 14 décembre 2021
Série de webinaires en ligne sur le désarmement nucléaire organisé par le PNND	En ligne Décembre 2021- décembre 2022
Forum parlementaire à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA	DOHA (Qatar) 22 janvier 2022
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK (É.-U.) 17-18 février 2022
Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements d'Asie-Pacifique	ISLAMABAD (Pakistan) 22-24 février 2022
Réunion parallèle dans le cadre de la cinquième Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 5.2)	NAIROBI (Kenya) 28 février-2 mars 2022 (en ligne)
Réunion parlementaire annuelle de la Commission de la condition de la femme	NEW YORK (É.-U.) Semaine du 14 mars 2022 (dates à confirmer)
144 ^e Assemblée et réunions connexes	NUSA DUA Indonésie 20-24 mars 2022
Conférence sur l'Appel en faveur du Sahel	Premier trimestre 2022 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants francophones)	GENÈVE (Siège de l'UIP) Mai/juin 2022 (dates à confirmer)
Conférence mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes	KIEV (Ukraine) Mai/juin 2022 (dates à confirmer)
Atelier international ou régional pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) Mai-juin 2022 (dates à confirmer)
Réunion du Comité exécutif de l'UIP	MONTEVIDEO (Uruguay) Juin 2022 (dates à confirmer)

Quinzième Atelier des universitaires parlementaires et des parlementaires, coparrainé par l'UIP et le Centre d'études législatives de l'Université de Hull (Royaume-Uni)	WROXTON (Royaume Uni) 30-31 juillet 2022
Forum parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (É-U) Juillet 2022 (dates à confirmer)
Session parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC	GENÈVE (Suisse) Septembre-octobre 2022 (dates à confirmer)
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) Septembre 2022 (dates à confirmer)
145 ^e Assemblée et réunions connexes	KIGALI (Rwanda) 19 – 23 octobre 2022
Sommet des Présidents de parlement (P20) à l'occasion du G20	Indonésie Novembre 2022 (dates à confirmer)
Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC	GENÈVE (Suisse) Novembre-Décembre 2022 (dates à confirmer)
Quatorzième Sommet des présidentes de parlement	Ouzbékistan Septembre 2022 (dates à confirmer)
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le G5 Sahel	NIAMEY (Niger) 2022 (dates à confirmer)
Conférence parlementaire sur les migrations en Méditerranée	Turquie 2022 (dates à confirmer)
Séminaire interrégional sur les ODD	BEIJING (Chine) 2022 (dates à confirmer)
Deuxième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention des parlements africains	DJIBOUTI (Djibouti) 2022 (dates à confirmer)
Troisième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes	PANAMA CITY (Panama) 2022 (dates à confirmer)
Troisième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus	PARIS (France) 2022 (dates à confirmer)
Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel : <i>Agir ensemble pour la paix et l'humanité</i>	SAINT-PÉTERSBOURG (Fédération de Russie) 2022 (dates à confirmer)
48 ^e session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	2022 Lieu et dates à confirmer

Atelier de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2022 Lieu et dates à confirmer
Atelier de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	2022 Lieu et dates à confirmer
Huitième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	2022 Lieu et dates à confirmer
Atelier de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain	2022 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur les droits de l'enfant	2022 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud	2022 Lieu et dates à confirmer
Cinquième Sommet des présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des ODD	2022 Lieu et dates à confirmer
Atelier sur le désarmement global	2022 Lieu, format et dates à confirmer
Autonomisation au niveau mondial : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	2022 En ligne (tous les deux mois)
Série d'ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	2022 En ligne (dates à confirmer)
Atelier mondial consacré au suivi de la résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle	2022 En ligne (dates à confirmer)

Ordre du jour de la 144^e Assemblée

(Nusa Dua, Indonésie, 20-24 mars 2022)

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 144^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
5. *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*
(Commission permanente du développement durable)
6. Rapports des Commissions permanentes
7. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ; et pour la Commission permanente du développement durable à la 146^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs